

ASSOCIATION EN CHEMIN



**RAPPORT
MORAL**

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

**RAPPORT
D'ORIENTATION**

ANNÉE 2024



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2024 – page 3

CHIFFRES CLES 2024 – page 4

PRECARITE-SANTE – page 5

Accueil de Jour Hyères	p. 8
Accueil de jour Fréjus	p. 9
Alerte climatique	p. 10
Service social Hyères	p. 10
Domiciliation Est Var	p. 11
Equipe mobile	p. 11
Promosoins	p. 12
Permanences Est Var	p. 14
Résidence Solidaire (CHRS Hyères)	p. 14
CHRS Est Var	p. 15
Insertion pro CHRS Est Var	p. 17
Appartement de coordination thérapeutique	p. 18
LHSS (Lits Halte Soins Santé)	p. 19
Accompagnement familles Rom	p. 20
Foyer pour MNA	p. 20
HU Maternité	p. 23

LOGEMENT – page 26

Intermédiation Locative	p. 26
Intermédiation Locative +	p. 28
Maison Relais	p. 30
AVDL / ALT	p. 32
ASLL	p. 34
ADLH	p. 36
Equipe Mobile Hébergement	p. 37

INSERTION PRO – page 40

AGIRE	p. 40
Auto-école Fréjus	p. 42
Accompagnement «Grands exclus»	p. 43
Jeunes en rupture	p. 44
En Route vers l'Emploi	p. 45
Chantiers d'Insertion	p. 45
Premières Heures en Chantier	p. 48

SOMMAIRE

ASILE – page 49

HUDA	p. 49
CADA Pays Hyérois	p. 53
CADA Est Var	p. 55
CPH	p. 56
Réinstallés	p. 58
Ukraine et Hébergement citoyen	p. 60
Formation linguistique	p. 62
UPE2A	p. 63

PARENTALITE-PROTECTION - page 65

Plateforme d'accompagnement des FVV	p. 65
Logements pour FVV	p. 67
Résidence Accueil Femmes	p. 68
Appartement parental	p. 69
Café des parents	p. 70

PREVENTION DE LA RECIDIVE - page 71

CPCA	p. 71
EECJPP	p. 73

RAPPORT D'ORIENTATION - page 74

RAPPORT MORAL

L'année 2024 a été marquée par le développement de nouvelles actions sur de nouveaux territoires.

- En effet, suite à un appel à projets lancé par la DREETS avec des financements européens, nous avons pu dupliquer notre Plateforme A.V.A. (Accueil Violences Accompagnement), actuellement à Hyères, sur les territoires de Toulon et Draguignan.

En ce qui concerne Toulon, nous occupons des locaux mis à disposition par le Conseil Départemental en contrepartie d'un faible loyer.

Pour la plateforme de Draguignan, nous avons acheté un appartement T5 en centre-ville.

- En complément, et toujours sur la thématique des violences conjugales, nous avons ouvert un LAEO (Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation) sur le territoire de Fréjus/St Raphaël. Celui-ci a vocation à être un premier accueil qui peut le cas échéant réorienter les femmes vers les salariés A.V.A.

- Sur le Pôle Hébergement Logement, nous avons été retenus par le Département suite à un appel à projets pour mettre en place l'Equipe Mobile Hébergement. Celle-ci se déplace afin de rencontrer les familles hébergées à l'hôtel dans le cadre des nuitées hôtelières financées par l'Aide Sociale à l'Enfance (famille avec enfant de moins de 4 ans sans solution d'hébergement). L'objectif de l'équipe mobile, composée d'un travailleur social, un moniteur éducateur et un conseiller en insertion professionnelle, est de permettre aux familles accompagnées un retour rapide vers le logement autonome.

- Sur l'Est Var, dans le cadre de l'accès à la mobilité, nous avons déployé l'action expérimentale « En route vers l'emploi », il s'agit de mettre à disposition des personnes bénéficiaires du RSA un véhicule leur permettant le retour à l'emploi. La mise à disposition peut avoir une durée de 4 mois, avec possibilité d'aller à 6 mois dans les situations particulières.

- Sur le Pays Hyérois, nous avons été retenus par MTPM pour mettre en place « Premières Heures en Chantier ». Les personnes très précaires (notamment les personnes qui fréquentent l'Accueil de jour) peuvent bénéficier d'un contrat de 5 à 10 heures par semaine dans le cadre des CDDI. Il s'agit ici d'une première étape qui peut se transformer en CDDI de 20 heures/semaine sur les chantiers d'insertion. L'objectif est le retour à l'emploi des personnes qui en sont très éloignées.

- Enfin, toujours dans l'objectif du retour à l'emploi, nous avons bénéficié d'un financement à titre expérimental de 2 postes de Conseiller en Insertion Professionnelle pour le CHRS (l'un à Hyères et l'autre à Fréjus). A l'issue de 12 mois, l'évaluation de l'action permettra d'en juger l'efficacité et d'en envisager la pérennité.

Ces nouvelles actions viennent confirmer la volonté d'En Chemin de proposer à ses usagers un accompagnement social global.

A cet effet, l'association comptait au 31 décembre 2024, 296 salariés et 65 bénévoles (23 professionnels de santé pour Promosoins, l'équipe mobile et les permanences médicales et 42 bénévoles sur les actions sociales et socio-culturelles) ainsi que 6 membres du Conseil d'administration.

Je tiens à tous les remercier, salariés, bénévoles et administrateurs, pour la qualité de leur travail et de leur engagement sans faille.

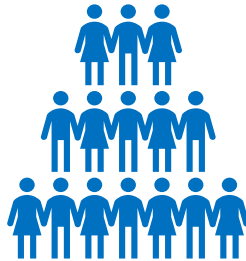
Je remercie également l'ensemble de nos partenaires opérationnels et financiers, sans qui tout ceci ne serait pas possible.

La Directrice générale va vous donner plus de détails dans le cadre du rapport d'activité avant le rapport financier et le rapport d'orientation.

Le Président,

Paul Lambert.

CHIFFRES CLES 2024



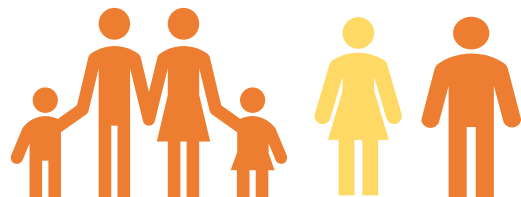
Au 31/12 : 296 salariés et 65 bénévoles



24 locaux professionnels
439 logements au 31/12/2024



6 établissements Loi 2002-2



10 160 personnes accompagnées dont 1 817 personnes hébergées ou logées

Détail des chiffres Précarité-Santé 2024

95 907 passages annuels et 4 727 personnes accompagnées

ACCUEIL DE JOUR HYERES

- **7 539** repas servis : **2 547** petits déjeuners, **4 992** repas de midi
- **1 568** douches ; **623** passages à la laverie
- **794** passages bagagerie
- **590** personnes ayant fréquenté l'Accueil de jour en 2024

ACCUEIL DE JOUR FREJUS

- **20 226** repas servis : **12 936** petits déjeuners, **7 290** repas de midi
- **4 478** douches
- **461** lavages et séchages
- **1 521** personnes ayant fréquenté l'Accueil de jour en 2024

ALERTE CLIMATIQUE

- **296** passages

SERVICE SOCIAL HYERES

- **97** entretiens de premier accueil et **603** entretiens dans le cadre du RSA
- **97** personnes domiciliées
- **1 501** remises de courriers

DOMICILIATION EST VAR

- **717** personnes différentes domiciliées, et **13 092** remises de courriers en 2024

EQUIPE MOBILE

- **12 282** rencontres la nuit
- **3 161** rencontres le jour

PROMOSOINS

- **1 831** actes au cabinet médical et dentaire
- **832** entretiens par le travailleur social

PERMANENCES EST VAR

- **196** consultations médicales
- **102** consultations juridiques

RESIDENCE SOLIDAIRE (CHRS Hyères)

- **4 772** nuitées en 2024
- **375** entretiens sur la même période

CHRS EST VAR

- **9 604** nuitées en 2024
- **102** personnes hébergées

INSERTION PRO CHRS EST VAR

- Démarrage en novembre 2024
- **16** personnes accompagnées

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

- **10** personnes accompagnées
- **2 166** nuitées

LITS HALTE SOINS SANTE

- **13** personnes accompagnées
- **1 413** nuitées

ACCOMPAGNEMENT FAMILLES ROM

- **46** familles différentes

FOYER D'HEBERGEMENT POUR MNA

- **36** mineurs accompagnés
- **12** jeunes sortis

HU MATERNITE

- **17** femmes accueillies

Bilan global 2024 - Pôle Précarité-Santé Hyérois

L'année 2024 a été marquée par des événements forts et contrastés, reflétant à la fois la dureté des réalités sociales auxquelles nous faisons face et la capacité de résilience de nos équipes et de nos structures.

Deux événements tragiques ont profondément affecté nos services : le décès d'une personne accueillie à l'Accueil de Jour et une tentative d'homicide sur un résident des Appartements de Coordination Thérapeutique. Ces faits ont mis à rude épreuve les professionnels du Pôle Précarité Santé, mobilisés pour faire face à l'urgence, accompagner les autres usagers, et préserver autant que possible la sécurité et la cohésion au sein des dispositifs. Les services sont restés fermés du 23 juin au 08 juillet 2024.

Par ailleurs, l'évaluation externe du CHRS – Résidence Solidaire, réalisée les 7, 8 et 9 avril 2024, a constitué un temps fort de réflexion et d'analyse sur nos pratiques, nos résultats et nos perspectives d'amélioration. Elle a permis de valoriser l'engagement des équipes tout en identifiant des pistes concrètes d'évolution.

Dans un registre plus positif, l'embellissement du jardin partagé attenant à l'Accueil de Jour et aux ACT a apporté un souffle de bien-être et de convivialité. Cet espace, pensé et aménagé avec les usagers, est devenu un lieu de respiration et de lien social au quotidien.

Enfin, l'élaboration et la diffusion de la charte de bientraitance du Pôle Précarité Santé ont constitué une étape essentielle dans l'affirmation de nos valeurs et de nos engagements professionnels. Ce document de référence rappelle les principes fondamentaux de respect, d'écoute et d'accompagnement bienveillant qui guident notre action au quotidien.

L'année 2024 a également été marquée par des travaux importants de réhabilitation et de rafraîchissement au sein du CHRS. Ces aménagements ont permis de renforcer la qualité d'accueil et les conditions de vie des résidents. La cuisine a été entièrement refaite, les chambres individuelles rénovées, les escaliers repeints, et de nouveaux éléments de mobilier ont été installés pour le bien-être des résidents. Enfin, nous avons proposé à l'un de nos anciens résidents de réaliser une fresque géante dans le couloir d'entrée du CHRS.

Nous accueillons, depuis la rentrée 2024, dans nos locaux, un nouveau dispositif Premières Heures de chantier, rattaché au pôle Insertion Professionnelle. Nous renforçons ainsi la transversalité de nos actions avec le pôle Insertion Professionnelle.

L'année écoulée illustre ainsi la complexité de nos missions, entre urgences, accompagnements individualisés et dynamiques collectives. Elle témoigne surtout de la force du travail d'équipe et du sens que nous donnons chaque jour à l'action sociale et médico-sociale auprès des publics les plus vulnérables.



Nouveau coin salon CHRS



Atelier post-it bientraitance



Fresque murale - entrée CHRS



Cuisine collective du CHRS

Bureau d'équipe CHRS



Accueil de jour Hyères

7 539 passages Espace Repas en 2024

1 568 douches, et 623 passages à la laverie

794 passages bagagerie en 2024

- **Espace repas**

Situé au 9 rue de Verdun, l'espace repas constitue un véritable lieu-ressource pour les personnes en grande précarité. Ouvert du lundi au samedi, ainsi que les jours fériés (hors dimanches), de 8h à 14h, cet espace propose chaque jour un petit-déjeuner et un repas chaud à toute personne en situation d'errance ou d'exclusion. En 2024, 2 547 petits-déjeuners et 4 992 déjeuners y ont été servis.

Deux médiateurs sociaux et deux agents d'accueil se relaient pour garantir un accueil bienveillant et un service de qualité. Leur présence active permet non seulement de répondre aux besoins alimentaires, mais aussi de créer un cadre chaleureux et sécurisant. La convivialité est au cœur de cet espace, favorisant les échanges entre les usagers et contribuant au maintien du lien social.



L'espace repas joue ainsi un rôle essentiel dans la reconstruction des repères sociaux des personnes accueillies. C'est également un point d'entrée stratégique pour l'orientation vers d'autres dispositifs du Pôle Précarité Santé.

Le local est par ailleurs équipé d'un système de diffusion vidéo pour transmettre des messages d'information, de prévention et d'éducation à la santé. Enfin, des temps forts sont organisés tout au long de l'année, comme les repas festifs de fin décembre (les 23

et 24), qui permettent de rompre l'isolement souvent exacerbé pendant les fêtes. Ces moments de partage renforcent la dimension humaine de l'accueil, dans une logique de bientraitance et de dignité.

- **Point eau**

Le Service Point Eau, situé au 24 rue de Verdun, est ouvert de 8h à 12h, du lundi au samedi.

Le Point Eau favorise le maintien de l'hygiène pour les personnes les plus démunies et participe ainsi à la restauration de leur dignité et de leur estime d'elles-mêmes. Il offre un service d'entretien du linge et permet de se doucher dans de bonnes conditions de confort et d'hygiène. 623 passages ont été enregistrés et correspondent à 1 614 lavages et séchages, ainsi qu'à 1 568 douches.

Un agent d'accueil assure une permanence au quotidien et contribue par sa présence et les échanges avec les usagers au maintien du lien social.



Le Point Eau favorise le maintien de l'hygiène pour les personnes les plus démunies et participe ainsi à la restauration de leur dignité et de leur estime d'elles-mêmes.

- **Bagagerie**

Le service Bagagerie est situé au 18 rue de Verdun. 16 casiers individuels ont été aménagés. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h.

La durée de dépôt des bagages est de 3 mois renouvelables. Ce dépôt se fait dans le cadre d'un contrat et est soumis à un inventaire.

Ce service s'adresse aux personnes en grande précarité sans domicile fixe.

- **Médiation sociale dispositif Adulte-relais**

Depuis plusieurs années, un médiateur social intervient dans le cadre du dispositif « Adulte Relais » soutenu par la Préfecture du Var, afin de renforcer l'équipe de l'Accueil de Jour. Sa mission repose sur une présence active et régulière aux abords du service, selon une approche proactive d'« aller vers ». Il joue un rôle central dans la régulation de l'espace public : il veille au respect du cadre de vie, prévient les attroupements, désamorce les tensions et oriente les personnes en situation de rue vers les structures adaptées.

Ce professionnel constitue bien souvent le premier point de contact avec les publics en errance, agissant comme un véritable lien entre les usagers, les commerçants et les riverains. Son action contribue significativement au maintien d'un climat social apaisé dans un contexte de précarité croissante.

En 2024, le médiateur a permis la résolution de 87 situations conflictuelles, principalement grâce à sa présence dissuasive et à ses interventions de médiation. Ces conflits, liés notamment à des vols, des tensions interpersonnelles, ou encore à des consommations de produits psychoactifs, ont fait l'objet de prises en charge rapides et efficaces. Par ailleurs, 59 sollicitations de riverains ont été traitées, témoignant d'un ancrage local fort et d'un lien de confiance avec le voisinage. En complément, 19 animations collectives ont été proposées dans une dynamique de prévention et de renforcement du vivre-ensemble. Enfin, 29 mesures d'exclusion, temporaires ou définitives, ont été mises en œuvre conformément au règlement intérieur du service.

Accueil de jour Fréjus

20 226 passages Espace Repas en 2024
4 478 douches et 461 lavages et séchages
1 000 entretiens sociaux

L'Accueil de Jour de Fréjus est depuis 30 ans la seule structure existante sur la communauté d'agglomération de Fréjus – Saint Raphaël et les environs (Puget, Roquebrune-sur-Argens, Les Adrets). L'accueil est assuré de manière inconditionnelle pour toutes personnes majeures en grande précarité, et propose des services tels que : petit-déjeuner ; repas ; douche ; buanderie ; domiciliation ; vestiaire d'urgence ; ateliers...

Pendant ce temps d'accueil, il est également possible de rencontrer un travailleur social. Pour les personnes les moins autonomes, des accompagnements personnalisés sont mis en place (accès à l'hygiène, accès à l'alimentation, accès aux soins, accompagnements physiques...).

L'Accueil de Jour est ouvert inconditionnellement au public du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30 et les samedis de 9h à 13h. Il est ouvert, hors week-end, jusqu'à 17h avec certaines restrictions. Il est fermé les dimanches et jours fériés. L'Accueil de Jour offre des petits déjeuners et déjeuners tous les jours d'ouverture. Il est ouvert à la demande de la DDETS lors des alertes climatiques les dimanches et jours fériés et en semaine en soirée.

En 2024, **1 521** personnes différentes ont été accueillies, dont 267 femmes (17.6%), soit une augmentation de 8,48% du nombre de personnes accueillies par rapport à 2023.

- **Les repas**

Le nombre des petits-déjeuners et repas servis le midi à l'accueil de jour est à mettre en évidence : 12936 petits-déjeuners et 7 290 repas ont été servis à l'Accueil de Jour durant cette année 2024, soit une augmentation de 12%. Ces repas ont été confectionnés avec presque exclusivement les produits de la ramasse et de la Banque alimentaire. Cette ramasse fonctionne 3 fois par semaine grâce à l'implication de plusieurs bénévoles qui assurent assidûment cette tâche.

La transformation des denrées en repas est effectuée par une équipe de salariés aidés régulièrement par des bénévoles.

Il est à noter une fréquentation moyenne en semaine beaucoup plus élevée que le samedi.

- **Point hygiène**

Cet espace est composé de trois douches, de deux WC et de deux grands lavabos. La fréquentation quotidienne est importante pour le rasage, coiffage, petite hygiène et douches en moyenne entre 22 et 24 personnes par jour.

Un espace buanderie composé de 3 machines et d'un sèche-linge (à l'extérieur), ce qui permet au public accueilli de laver et de sécher son linge dans la matinée.

Ce point est accessible tout au long de l'ouverture de l'Accueil de Jour. Il est indispensable pour favoriser

l'hygiène afin que les personnes restent dignes et gardent une estime d'elles-mêmes.

• **L'accompagnement social**

L'accompagnement social des personnes sans domicile stable proposé par l'Accueil de Jour s'inscrit dans le cadre d'une approche globale du public accueilli.

En fonction de la singularité de chaque situation, l'intervention de l'Assistante de service social s'articule autour de plusieurs axes de travail :

- Accueillir la personne dans un espace chaleureux et convivial. En situation de grande précarité sociale, la personne tend à avoir perdu confiance dans les différents dispositifs d'aide et d'action sociale. Il s'agit alors d'établir ou rétablir ce lien de confiance pour trouver ou retrouver avec elle ses capacités à s'inscrire ou se réinscrire dans une dynamique d'insertion sociale ;
- L'écouter, afin d'évaluer les besoins réels exprimés ou non ;
- Evaluer sa situation : notamment, le désir de la personne, son degré d'autonomie, son état de santé, ses réseaux de solidarité, ses ressources dans le souci d'optimiser les solutions à proposer ;
- L'informer sur les dispositifs existants ;
- L'orienter si nécessaire ;
- La soutenir dans ses diverses démarches ;
- Coordonner les interventions mises en place, en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire, autour de la personne afin d'éviter qu'elle se perde dans un flux d'informations et d'actions.

Au regard de l'évolution de la situation de la personne, les différentes actions peuvent être renégociées et/ou réajustées afin de s'adapter à son rythme et à sa temporalité.

En effet, même si bien souvent le projet initial est d'intégrer un logement, un grand nombre de freins sont à travailler en amont, comme l'ouverture de droits, la gestion budgétaire, la santé, ou encore le réapprentissage d'une temporalité permettant la réinsertion et la réhabilitation sociale. Aussi, une personne ayant plusieurs années de vie à la rue est bien souvent orientée vers des dispositifs d'accueil d'urgence, puis de transition pour réacquérir une expérience du logement et pouvoir se maintenir par la suite de manière stable et durable dans un logement autonome. Le temps d'activité du Travailleur Social est actuellement de 0.6 ETP.

L'Accueil Social s'effectue du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. Des permanences sur ren-

dez-vous sont également ouvertes.

De manière ponctuelle, le travailleur social peut effectuer des accompagnements physiques pour pouvoir rétablir des droits administratifs ou un lien avec les partenaires (ex : visite d'un futur lieu d'accueil).

1 000 entretiens sociaux réalisés, 8% de plus qu'en 2023 (930).

Alerte climatique Hyères/Fréjus

23 jours d'ouverture - 296 passages en 2024

Il s'agit d'un dispositif de veille sociale, activé par l'Etat, à destination des personnes isolées sans abri. Les locaux des deux Accueils de Jour sont alors mobilisés en-dehors des heures d'ouverture habituelles, soit la nuit, le dimanche ou les après-midis. Cet accueil inconditionnel et immédiat accueille exclusivement les personnes orientées par le SIAO 115.

L'alerte climatique est activée en cas de canicule, de grand froid ou de vigilance météo orange ou rouge.

Les personnes ainsi accueillies ont pu :

- Se mettre à l'abri
- Se reposer
- Accéder à un point d'hygiène (Point Eau)
- Se restaurer (petit-déjeuner ou collation).

Des salariés sont mobilisés sur la base du volontariat afin d'assurer la continuité de service, la sécurité et la convivialité de ces lieux.

Service social Hyères

109 personnes différentes domiciliées, et 1 501 de courriers en 2024

97 entretiens de premier accueil et 603 entretiens RSA réalisés en 2024

L'association En Chemin est conventionnée par le Conseil Départemental du Var pour assurer l'accompagnement de 45 bénéficiaires du RSA en grande précarité, sans domicile fixe, domiciliés auprès de l'association. Cet accompagnement global est réalisé par un assistant social, à raison d'au moins un entretien mensuel, visant à favoriser l'accès aux droits, la stabilisation sociale et l'insertion professionnelle.

Le service social intervient auprès de personnes

ayant souvent un parcours de vie chaotique, confrontées à des conditions d'hébergement très précaires (squat, véhicule, tente). Après la réouverture ou l'acquisition de leurs droits sociaux, les priorités exprimées concernent l'accès à un logement autonome et à l'emploi. Chaque accompagnement est contractualisé dans le cadre d'un contrat d'insertion validé par le Conseil Départemental.

En complément, l'association assure un service de domiciliation administrative pour les personnes sans domicile stable, potentiellement éligibles au RSA. Un entretien préalable permet de vérifier l'éligibilité et de poser un premier diagnostic social. L'attestation d'élection de domicile est délivrée pour un an, renouvelable, avec l'appui d'un secrétariat dédié à quart temps.

Les missions du service social s'articulent autour de plusieurs axes :

- Accompagner l'ouverture et le maintien des droits sociaux (RSA, PUMA, C2S...).
- Aider à la recherche de logement ou d'hébergement pour sortir de la précarité résidentielle.
- Élaborer et suivre un projet d'insertion, y compris sur le plan professionnel.
- Favoriser la prise de conscience des problématiques de santé et orienter vers les soins.
- Valoriser les compétences, favoriser le lien social, et orienter vers les partenaires adaptés.

En 2024, 97 personnes ont été domiciliées (40 nouvelles demandes acceptées, 47 renouvellements), tandis que 23 demandes ont dû être réorientées vers le CCAS faute de capacité d'accueil. Le public reste majoritairement masculin (75 %).

Le taux de contractualisation RSA atteint 93,3 %, malgré des freins importants à l'insertion (faible qualification, santé, mobilité, antécédents judiciaires). Parmi les 15 sorties de parcours enregistrées, 80 % ont été positives, avec un accès à l'emploi et/ou au logement. Le service est bien repéré par les usagers comme par les partenaires sociaux, avec une participation active aux commissions pluridisciplinaires du Conseil Départemental.

Notre participation aux commissions mensuelles de l'équipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental s'est poursuivie tout au long de l'année.

Domiciliation Est Var

717 personnes différentes domiciliées

La domiciliation permet de s'inscrire dans une démarche d'insertion, mais cette action nécessite l'intervention de plusieurs salariés, de la rigueur et beaucoup de temps de gestion administrative.

Le service courrier comprend l'établissement du contrat de domiciliation (après un entretien social), le tri du courrier, l'enregistrement, le classement, la distribution et la gestion de toutes les domiciliations. Nous avons des exigences légales à respecter. Le travailleur social donne ces informations lors de la signature du contrat.

La gestion de ce service est donc rigoureuse et régulière, puisqu'une domiciliation qui cesse peut être la source de sérieuses difficultés pour le public (cessation de paiement de la CAF, clôture d'un compte bancaire...).

Le temps passé pour que ce service fonctionne correctement est de plus en plus important compte tenu du nombre de domiciliations et des exigences de la loi du 20 juillet 2007.

Sur le secteur Var Esterel, il devient difficile d'obtenir l'élection de domicile notamment auprès des CCAS ; les critères deviennent de plus en plus restrictifs. C'est pourquoi, dans le but de pouvoir poursuivre un accompagnement de qualité, l'association s'est positionnée en limitant son quota à 500 domiciliations en file active (chiffre que mentionne notre agrément préfectoral).

En réalité, cette limite est souvent dépassée pour ne pas pénaliser des personnes en détresse. Ainsi, en 2024, nous avons domicilié 717 personnes différentes, avec la remise de 13 092 courriers (en hausse de 12% par rapport à 2023).

Equipe Moblie

12 282 rencontres la nuit et 3 161 le jour

Il existe deux équipes mobiles précarité qui fonctionnent différemment :

- L'équipe mobile précarité de nuit, 1 maraude chaque soir du lundi au samedi
- L'équipe mobile précarité de jour, 1 maraude en journée 5 fois par semaine.

L'équipe mobile précarité nuit

Tout au long de l'année, les maraudes s'effectuent en lien avec le 115 qui peut nous signaler des personnes en difficulté pour que nous allions à leur rencontre. Les personnes peuvent être accompagnées à l'hébergement en cas de nécessité ou bien récupérées à leur sortie d'hôpital. Il arrive que des personnes ne souhaitent qu'une rencontre, un temps où quelqu'un pourra écouter leurs difficultés.

Lors des maraudes du soir, l'équipe mobile propose des collations consistantes, chaudes ou froides, des boissons chaudes, des gâteaux et de l'eau fraîche. Elle a à disposition des couvertures, des sacs de couchage, des gants et des écharpes...

Le tableau ci-dessous laisse apparaître le nombre moyen de personnes rencontrées dans l'année.

	2022	2023	2024
Nbre rencontres	14 632	14 016	15 443
Nbre moyen de rencontres	50	47	50

992 personnes rencontrées (841 en 2023) dont 106 femmes soit 10,7%.

L'équipe mobile précarité jour

Cette action d'équipe mobile essaie de sensibiliser sur la possibilité d'une prise en charge en favorisant :

- L'établissement d'une relation thérapeutique dans la rue. La base du travail avec les personnes en grande précarité est de créer un lien, réciproque, de confiance et de respect : c'est une rencontre.
- Des orientations vers les dispositifs sociaux et médicaux adaptés par le biais de l'accompagnement.
- Un travail en partenariat avec les institutions compétentes.

Ce dernier point nécessite de maintenir, ou de créer s'il n'existe déjà, le lien entre les différentes institutions constituant le réseau, et d'effectuer un travail de sensibilisation de notre public auprès de nos partenaires. Ce lien reste souvent fragile, à l'image de notre public, mais tellement nécessaire afin d'améliorer le fonctionnement du réseau médical et social. L'équipe est composée d'une infirmière et d'un hôte d'accueil de l'Accueil de Jour.

En 2024 : 251 sorties, 3 161 rencontres, soit 13 personnes en moyenne.

A la demande de la DDETS, l'équipe mobile de jour est sollicitée pour accroître ses horaires ou fonction-

ner le dimanche en cas d'alerte climatique, 15 sollicitations cette année pour 186 rencontres.

Promosoins

1 831 actes en 2023 – 832 entretiens

Volet « Promosoins - médico-social »

Notre action s'adresse à un public très précaire fréquentant notre association ou orienté par nos partenaires.

L'objectif est d'accueillir et de permettre un accès aux soins et au droit commun pour les personnes en situation de précarité en :

- favorisant l'accès aux soins médicaux et dentaires et leur continuité et permettant un autre mode de prise en charge que le service des urgences de l'hôpital ;
- favorisant l'accès à un service social pour une réappropriation des droits ;
- coordonnant les différents acteurs sanitaires et sociaux afin d'assurer une continuité des soins et un suivi social.

Afin de compléter cette action, une psychologue intervient dans les locaux de l'Accueil de Jour et travaille en coordination avec les médecins et les travailleurs sociaux afin de faciliter une meilleure prise en charge du public.

Promosoins dispose d'un cabinet médical et d'un cabinet dentaire ainsi que d'un local à pharmacie sécurisé, situés au 11 rue de Verdun.

En 2024, 7 médecins bénévoles, 1 dentiste bénévole, 4 infirmières bénévoles et 3 pharmaciennes bénévoles ont assuré des vacations 3 fois par semaine.

1 podologue et 1 kiné bénévoles sont intervenus sur RDV.

1 psychologue a assuré quatre permanences hebdomadaires dans le cabinet médical.

Le travailleur social reçoit le public au 9 rue de Verdun. Il assure des entretiens sociaux dans le cadre de permanences couplées aux vacations médicales et dentaires et sur RDV pour la constitution et le suivi des dossiers.

Il effectue également des accompagnements physiques vers des lieux de soins ou des centres d'examen.

Il assure la diffusion d'informations de prévention au sein de l'Accueil de Jour.



Ainsi en 2024, 232 personnes ont pu bénéficier des actions de Promosoins, soit 165 hommes, 53 femmes et 14 enfants. Ceci a donné lieu à 945 passages pour 1 831 actes, décomposés comme suit :

- 717 consultations médicales ;
- 45 soins dentaires ;
- 460 soins infirmiers ;
- 428 délivrances de médicaments ;
- 22 soins de pédicurie ;
- 155 entretiens avec la psychologue ;
- 4 actions anti-COVID.

Le travailleur social a pu ainsi effectuer 23 ouvertures et renouvellements de droits (PUMA, C2S -Complémentaire santé solidaire, accès à une mutuelle, AME). Elle a également réalisé 832 entretiens.

Faciliter l'accès aux soins et s'assurer d'un suivi régulier pour les plus fragiles, redonner un rôle actif aux bénéficiaires, ont constitué les axes des interventions de l'équipe de Promosoins.



Volet « Consommations à risques »

Depuis 2016, Promosoins a été enrichi d'une action de prévention des conduites à risques, avec du temps de travailleur social, la mise à disposition de documentation. Les bénévoles, les salariés et intervenants étaient confrontés au quotidien à de nombreuses problématiques d'addiction, représentant un frein à la prise en charge médico-sociale et nécessitant un accompagnement spécifique.

L'action consiste à favoriser l'accompagnement et l'accès aux dispositifs de prise en charge spécialisée en addictologie pour les publics précaires, notamment sans domicile fixe.

Elle a plusieurs volets :

- permanences de travailleur social (entretiens individuels) ;
- accompagnement physique vers des structures spécialisées (dépistage et soins en addictologie) ;
- permanence mensuelle du CSAPA Equinoxe (dans le cadre d'une convention).

Cette structure a tenu 20 permanences en 2024, au sein de notre Accueil de jour, à destination des personnes souhaitant se faire accompagner dans la réduction ou l'arrêt de leurs consommations. Elle propose également aux usagers qui le souhaitent de participer, dans ses locaux, à des groupes de parole « addiction » ou des groupes thérapeutiques sur les conduites addictives. Ce groupe est également une porte d'entrée vers le soin en hôpital de jour (post-cure La Lézardière) ou vers le CATTP (ateliers à médiation thérapeutique organisés par le CSAPA).

De plus, des groupes de médiation thérapeutique « La voix des émotions » ont été co-animés par deux intervenantes du CSAPA et la psychologue de Promosoins, avec la participation ponctuelle de l'association « Musique et Santé ». 39 séances ont eu lieu en 2024, et avaient pour objectif d'améliorer le bien-être des personnes souffrant de problématiques addictives (77 participations de nos usagers). 3 concerts ont été organisés durant l'année 2024 : un en mars au centre de psychogériatrie du centre hospitalier de Pierrefeeu, deux en juin au Temple protestant d'Hyères et au centre hospitalier de Pierrefeeu. Le groupe a également proposé dans chants de Noël dans notre Maison Relais le 23 décembre.

Permanences Est Var

196 consultations médicales – 102 consultations juridiques

Permanences d'accès aux soins

Une équipe composée d'un médecin et d'une infirmière bénévoles fait fonctionner une permanence d'accès aux soins médicaux tous les lundis matin. Pour ce faire, un Algeco est installé à Fréjus, au 243 rue du Félibrige, à 100m de l'Accueil de Jour. Il est équipé d'une table d'examen et de divers matériels nécessaires à l'activité. Les médicaments sont fournis gratuitement par Pharmacie Humanitaire Internationale à la suite d'une convention avec l'ARS.

En 2024, nous avons effectué :

- 46 permanences
- 196 consultations
- pour 79 personnes différentes



Permanences juridiques

La permanence juridique hebdomadaire concernant le droit des étrangers est animée par trois bénévoles et un juriste. Tous les lundis après-midi, les bénévoles reçoivent le public dans un bureau à Fréjus. Ils apportent une écoute bienveillante et des réponses aux personnes étrangères sur le droit au séjour et les accompagnent à la constitution de différents dossiers ou de recours.

En 2024, nous avons effectué :

- 38 permanences
- 102 consultations
- pour 62 personnes différentes

Résidence Solidaire (CHRS Hyères)

8 760 repas

4 772 nuitées et 375 entretiens en 2024

La Résidence Solidaire dispose de 12 places de stabilisation et 2 places d'urgence, réparties entre 4 chambres individuelles et 4 chambres doubles. Elle accueille des personnes majeures, isolées ou en couple, sans enfant, en situation d'errance ou de détresse sociale, sur orientation exclusive du SIAO 115.

L'hébergement propose un accompagnement global visant à répondre aux besoins essentiels (logement, alimentation, hygiène, santé) et à élaborer un projet de vie personnalisé. L'équipe composée du responsable du pôle Précarité Santé et de trois veilleurs de nuit a été complétée par l'arrivée d'une assistante sociale assurant les missions d'organisation de l'établissement et d'accompagnement global des résidents.

En complément des accompagnements individuels, des temps collectifs sont organisés autour des repas ou d'activités choisies en concertation avec les résidents (sorties, ateliers, repas conviviaux). En 2024, les animations ont parfois été mutualisées avec les ACT.

Activités et accompagnements en 2024

- 27 entretiens d'admission dont 17 admissions
- 308 entretiens socio-éducatifs
- 35 accompagnements physiques (RDV médicaux, démarches)
- 101 temps de coordination avec les partenaires
- 16 activités collectives (cuisine, ciné-débat, ateliers, sorties)
- 9 mesures d'exclusion
- 6 réunions d'équipe et 3 réunions résidents

Le taux d'occupation global en 2024 est de 93,1 %, avec une durée moyenne de séjour de 155,25 jours, traduisant une rotation quasi-identique à l'année dernière.

Profil des personnes accueillies

Les 27 personnes accueillies sur les places de stabilisation en 2024 étaient toutes des hommes isolés, en raison de la configuration des chambres partagées.

Sur les 17 personnes admises, l'âge moyen était de

41,1 ans. Les 2 places d'urgence ont permis d'accueillir 258 personnes différentes, dont 32 couples.

Les orientations provenaient notamment d'Accueils de Jour (dont celui de l'association), d'hôpitaux, de la Mission Locale, du SPIP ou d'autres CHRS. Les ressources des résidents étaient variables : RSA, ARE, AAH, emploi ou sans aucune ressource.

Le public accueilli cumule des problématiques liées au logement, à l'absence de soins, à l'isolement, à la précarité financière, et à des parcours de vie marqués par des ruptures. Ces situations complexes trouvent leur origine dans des trajectoires souvent traumatiques : placement durant l'enfance, addictions, troubles psychiques, ou accidents de vie (divorce, deuil, perte d'emploi...).

Sorties 2024

Parmi les 13 sorties enregistrées :

- 5 ont débouché sur une solution positive (logement social, maison relais, résidence sociale, retour chez un tiers, entrée en ACT)
- 8 ont concerné des départs non concertés (4) ou des exclusions (4)

La stabilité de l'équipe éducative et la proximité de Promosoins ont favorisé un accompagnement médico-social renforcé. L'ensemble des personnes hébergées sur les places de stabilisation a pu bénéficier d'un bilan médical complet.

On peut noter que la proximité de Promosoins et la fluidité entre les services de l'association ont permis d'accompagner les personnes dans une démarche de soins et de prise en charge de leur santé (médecine générale et psychologue). Ainsi, la totalité des personnes accueillies en place de stabilisation a pu bénéficier d'un bilan médical.

CHRS Est Var

**102 personnes hébergées (dont 8 retours)
9 604 nuitées**

Le CHRS est divisé en 2 types de structure. D'une part, la maison de La Lauve qui accueille 17 personnes en semi-collectif sur de l'urgence ou de l'insertion. D'autre part, les appartements dits « diffus » qui accueillent 10 personnes en insertion. Soit au total 27 places.

➤ La Lauve

La maison de la Lauve, située à Saint-Raphaël, assure une permanence 24h/24.

La structure est composée de 17 places réparties en 5 studios. Les chambres individuelles sont réservées en priorité aux personnes qui travaillent. Chaque studio est équipé d'un réfrigérateur, d'une salle de bain et d'un WC et chaque usager a à sa disposition un lit, une armoire et une table de chevet.

Disposant d'un bureau, d'une cuisine, d'une salle commune, d'une terrasse, d'un parking et d'un jardin, la structure propose également des services de blanchisserie et un accès à l'informatique.



➤ Les appartements en insertion

Le CHRS s'étend également en 4 appartements diffus entre Fréjus et Saint Raphaël.

Les usagers ont chacun une chambre individuelle équipée a minima d'un lit, d'une armoire et d'une table de chevet. Ils partagent les espaces communs tels que la cuisine, le salon, le balcon, les sanitaires et la salle de bain.

Les usagers en insertion ont la capacité de gérer un logement, sont autonomes dans les gestes du quotidien (repas, hygiène, ...) et assidus sur le paiement de leur participation financière.

Orientations et admissions

Le CHRS accueille de façon inconditionnelle toute personne non accompagnée d'enfants et en difficulté sociale ou en rupture de logement ou d'hébergement, orientée par le SIAO-115.

Pour les appartements en insertion il y a deux types d'orientation possible :

- Orientation via le SIAO-115 dans un parcours

d'insertion, avec un entretien préalable permettant de connaître le parcours antérieur de la personne.

- Orientation à la demande de l'équipe du CHRS (lorsqu'une personne accueillie sur l'hébergement collectif montre par son autonomie et ses capacités qu'il pourrait intégrer un appartement sur le CHRS diffus). Généralement, ça sera la dernière étape avant l'accès au logement. C'est aussi une démarche qui permet de valoriser le parcours de l'usager.

Fonctionnement du CHRS :

Lorsqu'une personne est admise en structure (collectif ou appartement), un contrat d'engagement est signé. Ce contrat est un rappel des règles et des objectifs de séjour.

Il lui est également remis un livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, le règlement de fonctionnement du CHRS et la liste des personnes qualifiées pour le respect des droits des usagers.

Dans un premier temps, le contrat est fixé à 7 jours, permettant une évaluation d'une part des problématiques à travailler en termes d'accompagnement social, d'autre part de l'implication et l'intégration au sein de la structure. Passé ce délai, l'équipe se prononcera sur le renouvellement ou non du contrat de séjour.

Le contrat de séjour, signé avec l'assistante sociale, est d'un mois renouvelable jusqu'à 6 mois. Puis, si nécessaire, une prolongation de séjour pourra être demandée par l'assistante sociale auprès de la DDETS.

Les objectifs de séjour :

- Élaboration du projet individualisé et d'accompagnement vers l'autonomie
- Recherche de solutions aux difficultés rencontrées
- Reprise des repères (hygiène, repas, horaires)
- Suivi des problèmes de santé
- Accès à un mieux-être physique et psychologique

La participation financière

La participation financière est calculée au prorata des ressources de chaque usager, au taux de 15 %.

Elle permet, d'une part, de régler en partie les frais de fonctionnement de la structure tels que les produits d'entretien, l'alimentation, les loyers et les charges.

D'autre part, apparentée à un loyer, elle a une utilité pédagogique dans l'accompagnement vers l'autonomie des usagers.

Les hébergés

Nous avons accueilli 94 personnes différentes, dont 17 femmes. Les hébergés sont âgés entre 18 et 72 ans. 9 604 nuitées réalisées soit un taux d'occupation de 97.2%.

78 sorties ont été comptabilisées dont 6 vers un logement social, 8 vers un logement privé, 1 en IML, 4 en hospitalisation dont 1 décès, 4 retours en famille, 12 autres solutions d'hébergement, 17 départs volontaires / inopinés ou fins de prise en charge et 26 exclusions.

L'accompagnement social

Un travailleur social accompagne les personnes hébergées, et un éducateur se déplace dans les appartements au minimum une fois par semaine.

Tout comme pour l'Accueil de Jour, le Travailleur Social intervient dans le cadre d'une approche globale des situations. Aussi, il va œuvrer pour lever les freins inhérents à l'accès ainsi qu'au maintien du logement.

L'ensemble des problématiques (santé, régularisation administrative, ouverture de droits, etc.) sera travaillé en équipe ainsi qu'avec les différents partenaires du secteur ou non, pour trouver une solution de logement à la sortie du CHRS.

Le travailleur social va effectuer ponctuellement des accompagnements physiques des personnes pour les soutenir dans leurs démarches administratives.

L'inconditionnalité de l'accueil est à prendre en compte pour le CHRS : nous sommes au contact de publics en grande fragilité avec plus ou moins d'années de vie de rue derrière eux, souffrant de problématiques diverses et qui ont besoin de temps pour se reconstruire, reprendre confiance et franchir l'étape suivante à savoir le logement de transition ou le logement autonome. L'accompagnement des personnes étrangères et spécifiquement des demandeurs d'asile en est une illustration. L'accompagnement du public en demande d'asile ou de titre de séjour reste difficile en l'absence de partenaires et de services de proximité pour les aider dans leurs démarches administratives. Aussi, toujours dans sa mission d'accompagnement global, le Travailleur Social aide ce public à constituer les dossiers pour la Préfecture, l'OFPPA et

la CNDA. A cela s'ajoute tout le travail de préparation à ces convocations, d'organisation pour préparer le voyage afin de se rendre à l'OFPRA/CNDA, instances qui se trouvent à Paris. Les délais de réponse sont très longs et sont un frein à l'insertion.

Le Travailleur social a rencontré 68 personnes en 2024 (55 hommes et 13 femmes) dont 26 encore présentes au 31/12/2024, soit un total de 255 entretiens pour les personnes hébergées sur le CHRS. Elle a réalisé 30 contrats de domiciliation (19 premières demandes et 11 renouvellements), 65 démarches logement, 37 démarches d'insertion (CAF, Pôle emploi), 71 démarches santé, 67 démarches administratives diverses et 9 accompagnements physiques.

Le travailleur social reçoit 2 demi-journées par semaine sur RDV, ce qui explique que certaines personnes restant entre 1 et 7 jours ne soient pas rencontrées.

Il s'avère que l'accompagnement social dans le cadre d'un hébergement d'urgence prend son sens quand la personne, à l'abri et en sécurité depuis au moins une semaine, peut envisager certaines démarches et projets.

Insertion pro CHRS Est Var

16 personnes accompagnées en 2 mois – 4 accès à l'emploi

Il s'agit d'un dispositif expérimental qui s'adresse aux personnes hébergées en CHRS, avec pour objectif principal de favoriser leur insertion professionnelle, sans limite de durée. Grâce à l'embauche d'un « job coach », cet accompagnement a débuté le 4 novembre 2024. La file active est de 20 personnes.

Ce dispositif est accessible à toute personne volontaire, en recherche active d'emploi ou en élaboration d'un projet professionnel.

Les entretiens individuels sont organisés chaque semaine, voire plus fréquemment, selon les besoins spécifiques de la personne accompagnée. Un suivi en emploi est également assuré pendant la période d'embauche, en lien étroit avec l'utilisateur et l'employeur, afin de sécuriser le parcours professionnel engagé.

Bilan quantitatif (Novembre - Décembre 2024)

Durant les deux premiers mois de mise en œuvre du dispositif Job Coach, 16 personnes ont été intégrées à l'accompagnement individualisé. Parmi elles, on compte 4 femmes et 12 hommes.

La répartition par type d'hébergement est la suivante

- Femmes :
 - 2 femmes étaient hébergées en CHRS diffus
 - 2 femmes étaient hébergées en CHRS collectif
- Hommes :
 - 4 hommes étaient logés en CHRS diffus.
 - 8 hommes étaient en CHRS collectif.

Résultats de l'accompagnement

Pour mener à bien ses missions, la CIP a mené 60 entretiens et 2 accompagnements (l'un à un forum et l'autre vers un partenaire). Sur les 16 personnes accompagnées entre novembre et décembre 2024, 4 ont pu accéder à un emploi ou une formation professionnelle.

Ces sorties vers l'emploi concernent différentes situations :

- Une intégration en intérim dans le bâtiment
- Un emploi dans le domaine de l'entretien
- Des entrées ou maintiens en formation qualifiante (boulangerie, pâtisserie, vente)

Ces résultats traduisent une mobilisation rapide et efficace pour certaines personnes, appuyée par un accompagnement rapproché, un travail de remobilisation active et une coordination avec les acteurs du territoire (employeurs, agences d'intérim, structures de formation).

Pour les 12 autres bénéficiaires, l'accompagnement est en cours et se concentre essentiellement sur :

- La définition ou la redéfinition du projet professionnel,
- La levée des freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants, accès au numérique),
- La construction des outils de candidature (CV, lettres, préparation aux entretiens),

- La mise en réseau avec les partenaires de l'insertion (France Travail, structures d'insertion, organismes de formation...).

Compte tenu du fait que le CHRS accueille le public en urgence, le résultat sur 2 mois est encourageant.

Appartements de Coordination Thérapeutique

10 personnes accompagnées – 2 166 nuitées
182 consultations médicales, 529 entretiens (sociaux ou psychologiques),
397 accompagnements physiques et à la vie quotidienne

Ouverts en septembre 2021 à la suite d'un appel à projets de l'ARS PACA, les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) proposent six logements T1 adaptés aux personnes en situation de grande précarité, atteintes de pathologies chroniques et nécessitant un suivi médical régulier. Situés au centre-ville de Hyères, dans un immeuble neuf aux normes PMR, ces logements assurent un hébergement temporaire sécurisé, ouvert toute l'année, avec une salle d'activité commune et une connexion internet pour lutter contre l'isolement.

Le dispositif repose sur une triple coordination médicale, sociale et psychologique assurée par une équipe pluridisciplinaire : médecin référent, psychologue clinicienne et travailleur social. L'objectif est de favoriser l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux et la réadaptation sociale. L'équipe a été complétée par un personnel recruté en alternance en formation AES pour 1 an. Ses temps d'intervention ont été partagé avec le CHRS.

Admissions et public accueilli

En 2024, 34 dossiers d'admission ont été examinés, donnant lieu à 5 admissions. Les personnes orientées sont majoritairement isolées, sans domicile stable, souvent suivies par un tuteur, et issues d'établissements de soins, d'UTS, d'associations ou d'autres structures médico-sociales.

Le profil des 10 résidents en 2024 reflète la réalité d'un public majoritairement masculin (9 hommes, 1 femme), avec une moyenne d'âge de 50 ans. Les situations résidentielles initiales étaient très précaires

: sans hébergement, en CHRS, en logement inadapté ou en caravane.

Activités et accompagnements en 2024

La prise en charge en ACT nécessite une forte mobilisation de l'équipe, face à des pathologies complexes souvent aggravées par des facteurs sociaux.

En 2024, le suivi s'est traduit par :

- 182 consultations médicales hebdomadaires
- 66 accompagnements à des rendez-vous médicaux
- 121 entretiens psychologiques et 20 ateliers collectifs
- 216 écrits de liaison produits par la psychologue
- 408 entretiens sociaux et 331 accompagnements à la vie quotidienne
- 231 contacts avec les partenaires externes
- 29 synthèses pluridisciplinaires
- 20 activités collectives (repas, sorties, ateliers...)
- 6 réunions résidents et 18 réunions d'équipe

La durée moyenne de séjour a augmenté : 616 jours pour les sortants et 498 jours pour les résidents présents fin 2024. Cette évolution s'explique par la gravité des pathologies et les difficultés d'accès à un logement pérenne adapté.

Sorties

En 2024, cinq personnes ont quitté le dispositif :

- 2 vers un logement social
- 1 suite à une hospitalisation
- 1 vers un hébergement tiers
- 1 retour à la rue, malgré l'accompagnement

Avec un taux d'occupation de 98,6 %, les ACT démontrent leur pertinence pour un public à la croisée de la grande exclusion sociale et des besoins médicaux lourds, nécessitant une coordination fine et continue.

Lits Halte Soins Santé

13 personnes accompagnées – 1 413 nuitées
306 consultations médicales, 200 entretiens (so-
ciaux ou psychologiques),
113 accompagnements physiques et à la vie quo-
tidienne

Suite à un appel à projet lancé en 2022 par l'ARS (Agence régionale de Santé) PACA, nous avons ouvert en octobre 2023 5 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS).

L'établissement, sis 243 rue du Félibrige à Fréjus, propose 2 appartements indépendants et entièrement équipés. Chaque appartement est composé de deux chambres individuelles. Il peut ainsi accueillir des femmes ou des hommes, à mobilité réduite ou non, puisque l'un de ces logements, d'une capacité de 2 places, est accessible PMR (personnes à mobilité réduite). Un studio équipé est également disponible pour une personne. Il est situé à proximité de toutes les commodités et desservi par des transports en commun.



Les personnes accueillies sont majeures, sans domicile fixe, en situation de grande précarité et en tout cas sans solution d'hébergement adaptée à la poursuite de leurs soins ou leur convalescence.

L'accueil est ouvert aux personnes de nationalité française et étrangère en situation régulière.

Les personnes sont accueillies dans le cadre d'un besoin de soins, de repos, de surveillance ou pour terminer une convalescence, sans pour autant qu'une hospitalisation soit nécessairement justifiée. Elles sont accueillies pour une durée très courte de deux mois, pouvant être renouvelée si cela est justifié au niveau des soins.

Les LHSS sont une structure médico-sociale où le personnel est présent du lundi au vendredi de 9h à 19h,

le médecin effectuant ses consultations chaque semaine.

Il est donc essentiel que les personnes accueillies aient une certaine autonomie, compatible avec un « retour à domicile ». Si des soins sont nécessaires le week-end, un infirmier en cabinet libéral se déplace.



1. Les admissions

En 2024, nous avons reçu 30 dossiers d'admission et effectué 13 admissions (17 refus). Une commission d'admission est organisée dès réception d'un nouveau dossier. La commission d'admission est composée de la directrice, du médecin coordonnateur, de la cheffe de service, de la psychologue, du travailleur social et de l'aide-soignante. C'est lors de cette commission d'admission que les dossiers sont validés ou non.

Après accord de la commission d'admission et de la personne, celle-ci intègre la structure pour une période d'essai de deux semaines. A la fin de cette période, un bilan est effectué avec l'équipe et la personne et une décision est prise de continuer ou non le séjour. Les personnes nous ont été orientées par l'hôpital et Itinova.

2. Profil du public admis en LHSS

Sur les 13 personnes admises en 2024, il y a 10 hommes et 3 femmes, avec une moyenne d'âge de 56 ans. Elles sont toutes célibataires.

3. Le suivi des activités

Une équipe pluridisciplinaire organise l'accompagnement social, psychologique et médical. L'adhésion à cette prise en charge globale de la personne accueillie est un préalable à son admission. Cette adhésion engage le résident pour toute la durée du séjour.

La personne accueillie s'engage à rencontrer le médecin coordonnateur chaque semaine, ainsi que l'assistante sociale et la psychologue.

Le résident a le libre choix de son médecin traitant, ainsi que celui des autres intervenants dans la prise en charge des soins (kinésithérapeute, infirmier, etc...). Il s'engage à informer le médecin coordonnateur de son suivi médical (bilans, nouveaux traitements...). Il garde son référent social s'il en a déjà un (référé RSA...), l'assistante sociale des LHSS prend contact avec ce référent pour assurer une bonne coordination du suivi.

Le résident est reconnu dans sa capacité à s'engager et à décider de ce qui est bon pour lui. Chaque entretien est l'occasion d'évaluer sa situation et l'avancée de son projet.

La coordination médico psychologique a supposé la réalisation de :

- 306 consultations médicales
- 13 entretiens psychologiques et 187 entretiens sociaux
- 113 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux

La coordination d'équipe et la prise en charge sociale ont nécessité :

- 20 réunions d'équipe
- 50 entretiens sociaux pour la réalisation de démarches administratives en vue de la constitution de dossiers sociaux en lien avec : le logement social, l'ouverture de droits, la couverture santé, la déclaration des revenus...
- 14 interventions et accompagnements vers l'autonomie : aide aux démarches administratives, dans les gestes de la vie quotidienne...

Le taux d'occupation est de 87,74 % pour l'année 2024.

4. Les sorties de 2024

11 sorties ont été enregistrées.

Au cours de l'année 2024, les motifs de sortie des LHSS ont été variés. On compte notamment 4 décès. 3 personnes ont pu intégrer un CHRS, et 2 ont été orientées vers une maison relais ou une pension de famille. Enfin, 2 sorties ont eu lieu dans le cadre d'une exclusion.

Accompagnement de familles Rom

Afin de rencontrer les Roms régulièrement et de prévenir ou résoudre certains problèmes, un intervenant social se rend au minimum une fois par semaine sur chaque terrain. Les entretiens sont réalisés tant bien que mal, parfois à l'intérieur des habitations, à d'autres moments en plein air car la confidentialité n'est que rarement de rigueur.

Régulièrement nous visitons les familles sur leur lieu de campement. Si le campement de Puget est stable depuis plusieurs années, les autres familles s'installent de terrain en terrain au gré des expulsions.

Nous avons pu dénombrer, sur les différents terrains, et sans que ces personnes soient présentes ensemble : 72 hommes, 64 femmes, 61 enfants. Soit 197 personnes différentes réparties en 46 familles (ou personnes seules). Certains partent, d'autres les remplacent, etc...

L'âge moyen chez les adultes est de 29 ans, le plus jeune ayant 18 ans et le plus vieux 56 ans. Peu savent lire, très peu savent écrire, presque tous comptent très bien, même les enfants. Presque tous ont un téléphone dépendant d'un opérateur roumain. Il n'y a pas d'enfants scolarisés en France. Aucune commune n'a accepté de domicilier les personnes sous prétexte qu'elles n'étaient pas de chez eux ou que le nombre de domiciliations était trop important (comme les années précédentes).

Foyer d'hébergement pour Mineurs Non Accompagnés

36 jeunes accueillis

PUBLIC

Le foyer d'hébergement « LE CAIRN » s'adresse à des jeunes Mineurs Non Accompagnés âgés de 14 à 18 ans. Ils sont confiés à l'Etablissement par le Service Départemental des Mineurs Non Accompagnés (SD-MNA) de l'Aide Sociale à l'Enfance du Var. Ces jeunes ont connu de nombreux déplacements / ruptures liés à une migration depuis leur pays d'origine pour différents motifs et se retrouvent seuls sur le territoire français.

En raison de besoins constatés, en lien avec l'augmentation du rajeunissement de ce public Le Département nous a accordé une capacité d'augmentation de nos effectifs de 4 places ainsi qu'une dérogation d'âge. C'est ainsi que depuis le mois d'Octobre 2024, nous accueillons 24 jeunes âgés de 12 à 18 ans : 12 au sein du collectif et 12 au sein des appartements de semi-autonomie. Il est à noter que depuis cette date, nous avons emménagé dans des locaux tout neufs au sein de la même commune.

MISSIONS

Le foyer d'hébergement « LE CAIRN » est habilité depuis Août 2018. Ce dispositif organise son action au moyen d'un accompagnement personnalisé et d'un hébergement en formule d'accueil collectif et d'appartements partagés à proximité pour de la semi autonomie.

Un accompagnement global autour de la vie quotidienne, la santé, la socialisation, la scolarité, l'apprentissage professionnel, les démarches administratives, la gestion du budget, est proposé aux jeunes. Il s'agit de les amener vers un mieux-être personnel et de les aider à construire leur projet d'avenir sur le territoire français, en préparant l'approche de leur majorité et leurs capacités d'autonomisation.

ACCOMPAGNEMENT

Administratif

En fonction des documents d'état civil que possède chaque jeune, nous assurons les prestations d'accompagnement aux démarches administratives qui sont les suivantes : auprès des consulats et ambassades ; de la Préfecture pour une demande de récépissé provisoire de titre de séjour.

Les prestations offertes

- Mise à disposition de logements d'hébergement équipés et meublés
- Accompagnement éducatif personnalisé avec une référence éducative
- Implication de l'équipe pluridisciplinaire afin de développer des actions spécifiques adaptées (psychologue, bénévole FLE, éducateur sportif, etc.)
- Organisation d'ateliers thématiques ou d'actions collectives : atelier linguistique (cours de Français Langue d'Accueil ou Français Langue Etrangère), atelier informatique (apprentissage

de l'utilisation de l'outil), atelier emploi, aide éducative budgétaire, atelier cuisine (acquérir une autonomie quotidienne, apprentissage de l'hygiène alimentaire, espace d'échanges culturels...).

- Activation du réseau des partenaires : service de santé publique, partenaires de la formation, de l'emploi, du logement, service social, équipements sociaux locaux
- Aide à la construction d'un projet visant une autonomie sociale, l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à un logement.

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Nombre de jeunes accueillis sur l'année 2024 : 36 jeunes. Il y a eu **16 entrées et 12 sorties**.

La durée moyenne de séjour est de 220 jours, soit un peu plus de 7 mois, ce qui permet de réaliser un travail d'accompagnement à l'autonomie avec les jeunes. Notre capacité d'accueil maximale a été maintenue toute l'année. Dès qu'un jeune sort du dispositif, le délai moyen avant une nouvelle entrée est de 48h maximum.

Situation à l'entrée du dispositif

La moyenne d'âge des jeunes à l'entrée du dispositif est de 15,1 ans.

Nous observons un rajeunissement des jeunes à leur arrivée : 13 ans pour les deux plus jeunes cette année. Cette nouvelle donne, qui nécessite une vigilance toute particulière, permet également de pouvoir anticiper un travail souvent fastidieux (démarches administratives, acquisition de l'autonomie dans un court laps de temps).

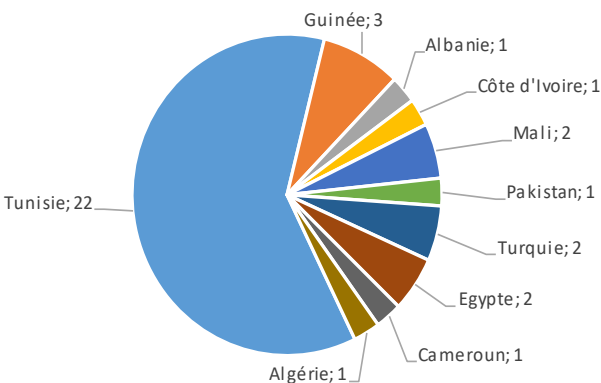
En 2024, nous avons conclu à 16 admissions. La majorité d'entre elles sont faites depuis la Mise à l'Abri de Toulon, où les investigations relatives à la recherche de minorité ont déjà eu lieu.

Provenance géographique des jeunes et statut des prises en charge au 31/12/2024

La situation des MNA peut recouvrir des situations très différentes. Ils rencontrent des problèmes de papiers, de langue, d'isolement suite à une rupture familiale, de précarité, d'errance pathologique...

Pays d'origine : 61% des jeunes accueillis en 2024 sont de nationalité tunisienne

Pays d'origine des présents 2024



Situation administrative :

Nombre de jeunes en demande de titre de séjour : 4
Nombre de jeunes ayant obtenu une authentification favorable d'un document d'identité : 13

Accompagnement scolaire / professionnel

Nombre de jeunes en contrat d'apprentissage	16
Nombre de jeunes scolarisés au Collège - Lycée	11
Nombre de jeunes scolarisées en classe UPE2A	6
Nombre de jeunes sans solution	3
Total	36

La scolarisation de jeunes Mineurs Non Accompagnés est obligatoire pour les moins de 16 ans en fonction de leur âge et de leur niveau de langue. Les classes UPE2A sont les solutions pour ces jeunes nouvellement arrivés de l'étranger et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française orale ou écrite. Les jeunes accueillis bénéficient d'une scolarité ordinaire ou en situation d'apprentissage.

- Nombre de conventions de stage signées : 30
- Par le biais de la Mission Locale : 15 PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)
- Par le biais du Lycée (Classe UPE2A) : 15
- Nombre de contrats d'apprentissage signés en 2024 : 16
- Nombre de réussites aux examens : 4

Accompagnement médical, psychologique

Les prestations de santé ou d'éducation à la santé sont intégrées à notre accompagnement en faisant un bilan de santé à leur arrivée et en veillant au suivi par l'instauration d'une fiche de suivi tenue par l'éducateur référent.

Notre foyer d'hébergement compte la présence d'une psychologue prestataire, qui intervient 2 fois par semaine.

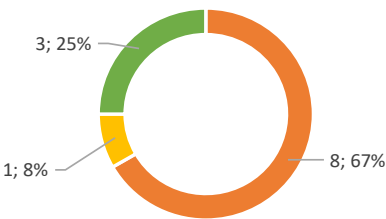
Situations/décisions à la sortie pour les jeunes accueillis

À la fin de l'année 2024, 12 jeunes sont sortis du dispositif. Solution de sortie à la majorité : appartements autonomes (associatifs et droit commun).

Fin demandée : très peu de fins de prise en charge sont sollicitées par le Département.

La moyenne d'âge de sortie des jeunes est de 16,8 ans.

Sorties 2024



Autre opérateur ASE Hôtel (fin PEC) Dispositif de droit commun

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

* Beaucoup de sport : le mercredi tous les 15 jours, les jeunes participent à des activités sportives organisées par l'IMSAT (La Garde). Les jeunes bénéficient également de sorties football, mais aussi plages les dimanches et durant les vacances scolaires.

* Séjours d'été une semaine à Saint Martin de Ré près de La Rochelle (17) au mois de Juillet 2024 et une semaine à Saint Just près de Montpellier (34) en août 2024.

* Depuis 2 ans, un atelier « Accompagner à l'autonomie » est animé par une intervenante extérieure, assistante sociale de formation, à destination des mineurs de 16 ans et plus afin de les conseiller et les informer sur différents domaines de la vie quotidienne. L'objectif est d'apprendre à connaître l'ensemble des institutions et organismes sur le territoire français et

leur utilité, les différents droits communs auxquels ils peuvent prétendre dans les domaines suivants : logement, budget, santé, emploi / formation / scolarité

Perspectives et objectifs

Notre association a pour ambition de poursuivre et de développer son action engagée auprès du public des Mineurs non Accompagnés depuis 2018. Notre objectif a été en partie atteint avec la concrétisation du déménagement au mois d'Octobre 2024, dont nous avons profité pour réajuster l'accompagnement en fonction des âges des jeunes accueillis : un collectif de 12 et un dispositif d'appartements de semi-autonomie pour 12 jeunes également. Cet ajustement répond pleinement aux besoins du Département, qui nous a suivis dans ce projet, qui offre une meilleure cohérence institutionnelle.

L'évaluation externe prévue en 2025 tend à maintenir notre détermination à développer sans cesse la qualité de notre accompagnement en faveur des Jeunes Mineurs Non Accompagnés qui nous sont confiés.

HU Maternité

17 femmes accueillies

Ce dispositif consiste en la prise en charge en hébergement d'urgence des femmes en pré ou post-maternité (à partir du 6ème mois de grossesse) sans solution de logement ou d'hébergement.

Les femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement constituent un public particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement spécifique. Elles arrivent en situation de grossesse ou avec un nourrisson dans une situation de grande précarité à différents niveaux. Elles sont toutes isolées sur le plan familial et social, en rupture avec les institutions parfois (placement ASE, pas de droits ouverts) et ont, pour la grande majorité, connu des situations de violences intrafamiliales et autres (prostitution). Enfin, le quart des accueils réalisés en 2024 est concerné par une situation d'exil.

Le cadre proposé par notre accueil leur permet de se poser et offre une parenthèse, qui au terme d'une année d'accueil permet d'accéder à un logement autonome ; grâce à une stabilité globale travaillée.

Cette formule d'hébergement et d'accompagnement est un vecteur d'apprentissage de l'autonomie. De plus, la configuration des lieux permet d'avoir une

forme de collectivité (voisines sur le même palier) agrémentée par des ateliers et réunions collectives, qui facilitent le mieux-vivre ensemble.

Ses objectifs sont d'accéder à une mise à l'abri sans délai ; de bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire, visant l'intégration dans un parcours de soins et d'insertion sociale ; de constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative.

Missions

Notre mission est prioritairement de répondre aux besoins vitaux du public accueilli : sécurité, alimentation, accès à l'hygiène, et parallèlement à cela, de proposer un accompagnement de qualité visant l'intégration dans un parcours de soins et d'insertion sociale.

De façon plus détaillée, cet accompagnement se concentre sur : les démarches liées à la naissance (déclaration, suivi PMI, soins...) ; les ouvertures des droits et des aides administratives et financières ; le soutien à la parentalité au travers de différentes thématiques ; l'insertion professionnelle ; la régularisation administrative dans certains cas ; les démarches liées à la sortie.

Les locaux

Les 10 studios d'hébergement meublés se trouvent sur le même palier au sein d'un immeuble situé à La Garde. S'agissant d'un public particulièrement fragile, l'immeuble dispose d'un ascenseur pour garantir un accès plus simple aux mères. L'immeuble est équipé d'un interphone et bénéficie d'un gardiennage. L'emplacement est accessible en transport en commun et se situe à proximité de la PMI, du commissariat et de divers services et commerces.

Les orientations

En fonction de leur situation de vulnérabilité et suite à la demande d'une structure partenaire (hôpitaux, maternités, Protection Maternelle Infantile (PMI), association, etc.), les femmes sont orientées dans le dispositif via le SIAO. En 2024, nous avons conclu à 7 admissions pour un total de 17 femmes accueillies au cours de l'année.

L'activité en chiffres

Le HU Maternité ne rencontre aucune difficulté de remplissage. Le taux d'occupation actuel est de

100%. La demande croissante est telle qu'une sortie = une entrée.

Nombre de femmes accueillies sur l'année 2024: 17 (et 19 bébés). Il y a eu 7 entrées et 10 sorties.

Situation à l'entrée du dispositif

Âge moyen des femmes à l'entrée du dispositif : 26 ans.

Etat de la grossesse à l'entrée dans le dispositif : en moyenne, 6 mois de grossesse.

Les outils de l'accompagnement

Afin de pouvoir offrir un accompagnement social global, nous devons nous assurer de l'ouverture efficace des droits de chacune. 9 femmes sur les 17 accueillies n'avaient pas de droits ouverts à leur arrivée. 6 sur 9 ont pu être régularisées grâce à l'accompagnement de l'assistante de service social.

L'assistante de service social propose des entretiens individuels à chaque famille (mère/bébé) de façon très régulière, à raison de deux par mois en moyenne, avec une alternance au bureau et au domicile. Toutefois, cette règle s'adapte aux besoins réels des personnes en fonction de leur situation.

Accompagnement social

L'équipe pluridisciplinaire mobilise les acteurs de droit commun sur notre territoire et assure une coordination avec les différents acteurs (Conseil départemental, CCAS, CAF, etc.). En complément, et selon la situation des personnes prises en charge, le travailleur social assure un certain nombre de missions concernant l'accompagnement social : ouverture des droits et des aides administratives et financières, y compris facultatifs ; démarches liées à la sortie (dépôt évaluation sociale et préconisation SI-SIAO, demande de logement social, demande de labellisation SYPLO, etc.) ; accompagnement et/ou orientation sur les volets concernant la régularisation, la gestion du quotidien, le soutien à la parentalité, l'insertion professionnelle, la gestion budgétaire, les droits et devoirs des locataires, etc.

Accompagnement à la santé et prévention de la santé

Pendant la grossesse, comme après la sortie de maternité, les femmes et leurs enfants ont besoin d'un suivi sanitaire, auprès de structures de proximité

(PMI, hôpital, centre de santé, libéraux) et à domicile (visites de la PMI, d'une sage-femme libérale, soins infirmiers ambulatoires, voire Hospitalisation à Domicile (HAD)). L'équipe veille à faciliter ces suivis.

Des contacts systématiques avec le service de PMI sont établis et entretenus, que ce soit pour le suivi durant la grossesse ou périnatal, parfois complétés par un maillage avec le réseau de santé en périnatalité du territoire, notamment l'UAPB de Toulon. De la même façon, un lien avec le CMP de secteur est effectué selon les besoins évalués par la psychologue et l'assistante de service social, qui rencontrent les résidentes de façon quotidienne.

Soutien à la parentalité

L'accueil de la mère et de l'enfant justifie de fait la nécessité d'un soutien à la parentalité et d'un accompagnement du lien mère/enfant. Les nouveau-nés et nourrissons accueillis ont des besoins spécifiques. Par l'intermédiaire de partenariats établis avec des associations spécialisées, l'assistante de service social tente de favoriser l'accès à une alimentation et une hygiène adaptées (laits et produits diététiques infantiles, couches, etc.), ainsi que l'éveil de l'enfant. Pour ces enfants, la question du mode d'accueil (halte-garderie, crèche, multi-accueil) est abordée et accompagnée en lien avec les ressources locales.

Soutien psychologique

Une psychologue 0.20 ETP travaille en binôme avec l'assistante de service social et réalise des entretiens psychologiques. Environ 5 entretiens sont fixés chaque semaine. Ce soutien apparaît indispensable au regard du parcours des femmes accueillies. Il prend la forme d'entretiens réalisés au sein des bureaux, mais le plus souvent au domicile des résidentes.

Activités diversifiées

Selon les situations, l'équipe propose des ateliers collectifs, en plus des entretiens et des accompagnements individuels : réunions de résidentes, atelier gestion des émotions, atelier artistique, ateliers gestion du budget.

Partenariat

Notre dispositif travaille en concertation étroite avec les partenaires suivants :

- Secteur de la santé et de la prévention : hôpi-

taux, CMP, UAPB, REAAP, PMI, professionnels en activité libérale

- Secteur de la formation et de l'emploi : Mission locale, Pôle emploi, Entreprises locales ...
- Secteur du logement et de l'hébergement : SIAO, service logement municipal, organismes bailleurs, Fond Solidarité Logement, service AVDL, IML, FJT, etc.)
- Soutien administratif : UTS, PAD, etc.

La mise en place de partenariats avec les acteurs locaux compétents est nécessaire pour assurer une prise en charge pluridisciplinaire, de proximité, ouverte et adaptée à tous. Ces partenariats permettent une réelle articulation.

Accompagnement vers l'emploi

Une fois, la situation régularisée, et la période post accouchement passée, la question d'un retour à l'emploi se pose. Certaines ont déjà des compétences et diplômes antérieurs à leur situation de rupture, d'autres souhaitent entamer des stages afin de découvrir un métier. Nous travaillons en lien avec Pôle Emploi, la Mission Locale et d'autres partenaires associatifs de l'emploi. Les perspectives de retour à l'emploi ne sont pas toujours évidentes pour ces jeunes mamans, qui rencontrent des difficultés à trouver un mode de garde.

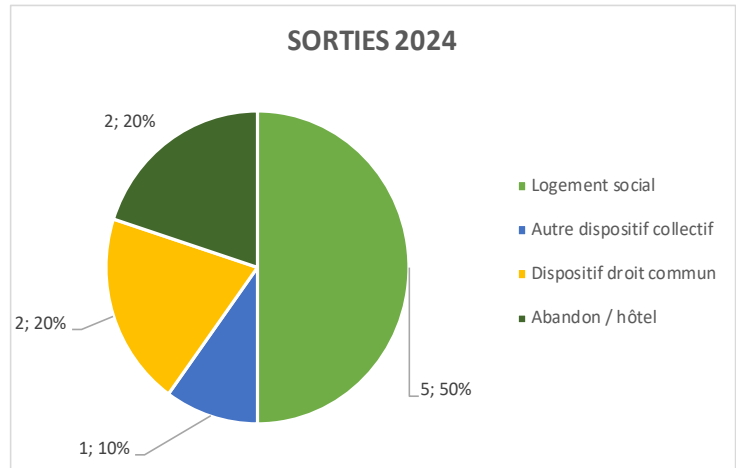
Accompagnement vers le logement

L'accompagnement vers le logement se fait en collaboration directe avec le secteur (UTS), et ces démarches sont liées à la sortie (évaluation sociale, préconisation SIAO, demande de logement social).

Situation d'hébergement à la sortie pour la mère et l'enfant

À la fin de l'année 2024, 10 femmes avec leur bébé sont sorties du dispositif.

5 sorties se sont conclues par l'obtention d'un logement social.



2

LOGEMENT

Détail des chiffres Logement 2024

**8 673 entretiens / accomp. physiques et
689 ménages accompagnés**

Intermédiation Locative

- **3 164** entretiens et accomp. physiques
- **172** ménages ont bénéficié du dispositif

Intermédiation Locative +

- **588** entretiens et accompagnements physiques ont été effectués
- **26** ménages ont bénéficié du dispositif

Maison Relais

- **1 199** entretiens effectués
- **17** ménages logés
- **24** repas organisés en 2024, ainsi que **65** activités/ateliers

AVDL / ALT

- **1 746** entretiens ont été effectués
- **159** ménages ont bénéficié de l'accompagnement AVDL (dont les ménages ALT)
- **4** ménages ont été logés en ALT

ASLL

- **1 750** entretiens effectués
- **233** ménages ont bénéficié du dispositif

Equipe Moblie Hébergement

- Démarrage en septembre 2024
- **27** ménages ont bénéficié du dispositif

ADLH

- **125** entretiens effectués
- **55** ménages accompagnés

Intermédiation Locative

**172 ménages soit 468 personnes logées en 2024
3 164 rendez-vous et accompagnements physiques**

Ce dispositif permet à des ménages modestes, répondant à certains critères, d'accéder à un logement autonome par le biais de la sous-location. Ces ménages doivent être en capacité d'y accéder, mais nécessitent un étayage et un accompagnement social pour finaliser l'autonomie, afin d'éviter l'échec et le retour éventuel vers un dispositif d'hébergement.

Le dispositif IML a continué à se développer en 2024, surtout sur l'aire toulonnaise. Nous sommes ainsi passés de 151 logements en 2023 à 156 logements fin 2024.

Les ménages sont orientés par le SIAO. Sur 66 orientations en 2024 : 13 refus de ménages, 19 refus de notre structure.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Plusieurs travailleurs sociaux sont dévolus à ce service.

Leurs missions concernent :

- La prospection de logements et la promotion du dispositif IML
- La prise en gestion du logement
- La gestion de la relation locative avec les ménages occupants (établissement et suivi de la convention d'occupation, états des lieux, suivi des paiements des loyers et mise en œuvre des procédures dans les situations d'impayés de loyer...)
- L'accompagnement du ménage s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à la sortie. Il s'articule autour de différentes actions en fonction des situations : aide aux démarches administratives, bon usage et entretien du logement, intégration dans le quartier, médiation en cas de troubles de voisinage, aide à la gestion du budget, mise en place et suivi du projet de relogement, accompagnement à l'entrée dans le logement pérenne, constitution de dossier FSL si besoin

L'accompagnement social est personnalisé en fonction de chaque ménage et de son degré d'autonomie, et s'effectue en lien avec le service social référent du ménage. Il se réalise par le biais de visites à domicile et dans le cadre de RDV réguliers assurés dans les locaux de l'association. Le suivi administratif et la

comptabilité sont effectués au siège. Les travaux de rénovation des appartements sont réalisés par les agents de maintenance.

2 – BILAN Hyères

Durant l'année 2024 : 90 ménages ont bénéficié du dispositif d'Intermédiation Locative, soit 249 personnes (109 adultes et 140 enfants).

Composition des ménages :

- 37 familles monoparentales
- 1 couple sans enfant
- 18 ménages sont en couple avec enfants
- 34 ménages sont des personnes isolées

En 2024, 26 ménages sont sortis du dispositif IML :

- 20 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 2 familles ont été relogées dans le parc privé
- 1 ménage est parti sans laisser d'adresse
- 1 ménage a été expulsé de son logement pour non-paiement de loyer
- 2 personnes sont décédées

Le taux d'occupation des logements est de 93%.

Les prix élevés des loyers sur le territoire posent deux difficultés : mobiliser et obtenir des logements qui coïncident avec la typologie et les ressources des familles, et reloger les familles dans le parc privé sur la commune lorsque celles-ci ne souhaitent pas s'éloigner de leur secteur.

Il est à noter que les ménages accueillis disposent peu de garants, ce qui ne favorise pas le relogement. Par ailleurs, les personnes logées au sein de ce dispositif ne peuvent déposer une demande DALO qu'au bout de 18 mois de présence en logement, ce qui rajoute un frein à leur sortie du dispositif.

Le contexte économique et l'absence de contrat de travail en CDI constituent également des freins importants vers l'accès à un logement dans le parc privé et social. De plus, nous avons eu cette année encore un nombre important de ménages BPI au sein de nos logements qui demandent un accompagnement renforcé du fait de la barrière de la langue et de la différence de culture.

Les travailleurs sociaux en charge de l'action ont réalisé 1 860 entretiens, dont 1 200 au bureau et 660 à domicile.

10 ateliers collectifs ont également été organisés sur le pôle logement en 2024 :

* 4 autour de thématiques festives pour renforcer le lien social

* 6 autour de thématiques « logement » (2 sur les droits et devoirs des locataires, 1 sur les économies d'énergie, 2 interventions d'un bailleur, 1 sur les indispensables pour accéder au logement).

3 – BILAN Aire toulonnaise

62 ménages ont bénéficié du dispositif d'Intermédiation Locative, soit 151 personnes (dont 87 enfants mineurs et 9 enfants majeurs).

Avec la validation du SIAO, nous avons pu travailler avec d'autres services de notre association afin d'assurer la fluidité de parcours de plusieurs ménages (ainsi, par exemple, 2 ménages étaient sortants de notre HUDA, 1 ménage était orienté par le CADA En Chemin, 1 ménage par la Plateforme AVA). Les travailleurs sociaux ont également travaillé en étroite collaboration avec les référents du programme AGIRE pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes logées.

Composition des ménages :

- 11 personnes isolées
- 32 familles monoparentales
- 17 ménages sont des couples avec enfants
- 2 sont des couples sans enfant

Parmi ces ménages, 2 sont des familles transgénérationnelles (couple avec enfants et un grand-parent).

En 2024, 14 ménages ont pu quitter le dispositif, dont 13 pour une solution pérenne :

- 11 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 2 familles ont été relogées dans le parc privé
- L'incarcération d'un ménage, composé d'un homme isolé, a mis fin à la prise en charge dans le dispositif

En 2024, le développement d'un réseau avec plusieurs agences immobilières et le bouche à oreille entre certains propriétaires aura permis une captation de logements facilitée malgré les plafonds de loyer imposés. En revanche, nous rencontrons des difficultés pour permettre le glissement de bail. En effet, certains ménages ne veulent obtenir qu'un logement social car malgré des montants de loyers inférieurs aux prix du marché, ils restent supérieurs à ceux du parc public. Cette année, 2 ménages

auront sollicité un glissement de bail, refusé par le propriétaire (sur le motif d'un trouble de voisinage pour l'un, tandis que le dossier du second ménage aura été jugé pas assez sécurisant pour le propriétaire).

Il est à noter que les ménages accueillis disposent également de peu de garants, ce qui ne favorise pas le relogement, d'autant que 25 ménages ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Le contexte économique, les faibles ressources des publics logés et l'absence de contrat de travail en CDI constituent également des freins importants vers l'accès à un logement dans le parc privé et social.

Nous notons également que les familles logées sur la commune de Cuers souhaitent rester sur le secteur, ajoutant un frein supplémentaire au relogement ; l'offre est en effet faible sur la commune et celles alentour.

Les ménages accompagnés rencontrent des difficultés qui n'ont pas seulement trait au logement. Ainsi, les travailleurs sociaux travaillent avec de nombreux partenaires (UTS, services de l'Aide sociale à l'Enfance, Action logement, services de l'Etat, Assurance maladie, Face Var) pour leur permettre de lever les freins.

En 2024 se confirme la tendance d'une augmentation du public accueilli non francophone (ukrainiens, bénéficiaires d'une protection), ajoutant une difficulté supplémentaire à l'accompagnement.

Les travailleurs sociaux en charge de l'action ont réalisé 881 entretiens : 572 au bureau et 309 à domicile. Il y a également eu 40 accompagnements physiques. Du fait d'une recrudescence de la présence de nuisibles dans les domiciles - qui ont bien sûr fait l'objet de traitements - mais empêchant les travailleurs sociaux de se rendre dans les logements, davantage de rendez-vous se sont faits via téléphone, puisque nous comptabilisons 226 entretiens téléphoniques (hors appels rapides). Cette année aura été marquée par une forme d'intervention plus innovante, puisque des ateliers collectifs (organisation et tri de documents, accès au logement) et repas partagés auront pu être proposés.

4 – BILAN Territoire Est Var

En 2024, le parc locatif IML est constitué de 13 appartements (soit 44 places) répartis sur les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël.

Durant l'année, 20 ménages ont bénéficié du dispositif, soit 68 personnes (dont 40 enfants).

Composition des ménages :

- 7 familles monoparentales
- 8 ménages sont des couples avec enfants
- 5 ménages sont des personnes isolées

7 ménages sont sortis du dispositif IML :

- 5 ménages ont pu accéder à un relogement sur le parc social
- 1 ménage a pu accéder à un relogement auprès d'un bailleur privé
- 1 ménage parti sans laisser d'adresse

La durée moyenne de séjour des personnes sorties a été de 16,3 mois. La durée de séjour la plus longue observée a été de 34 mois.

Un partenariat effectif avec des bailleurs sociaux permet une fluidité des parcours.

Sur le territoire de l'Est Var, nous rencontrons les mêmes difficultés que sur les autres territoires couverts par l'association pour mobiliser et capter des nouveaux logements. Nous sommes confrontés à des bailleurs privés qui ne souhaitent pas procéder à un glissement de bail.

Le parc locatif est vieillissant et certains appartements sont très énergivores. Saisir de nouveaux logements répondant aux normes environnementales actuelles favoriserait de substantielles économies d'énergies et limiterait la réfection partielles ou total des appartements.

Le travailleur social en charge de l'action a réalisé 157 entretiens (dont 137 à domicile).

Intermédiation Locative +

27 personnes logées en 2024 (soit 26 ménages et un bébé) - 588 entretiens/accomp. physiques

L'intermédiation locative renforcée est venue compléter l'offre de services proposés par En Chemin. L'association a initié la captation de logements de type T1 et T1 bis respectant les critères de loyer fixés par l'ANAH, avec possibilité de glissement de bail. Au 31/12/2024, 20 appartements (des studios), situés à Hyères (5) et à Toulon (15) permettent le logement des ménages.

Si les objectifs, modalités d'orientation via le SIAO, conditions d'accès et de maintien sont les mêmes qu'en Intermédiation locative, la typologie des ménages orientés diffère. En effet, l'IML+ permet l'accès à un logement autonome de personnes isolées ou en couple (sans enfant) qui rencontrent

une problématique d'accès au logement mais connaissant un cumul de problématiques (santé, addictions, handicap, isolement, perte d'emploi...).

Les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif doivent être en capacité d'accéder au logement autonome, mais leur situation nécessite un étayage et un accompagnement social pour développer leur autonomie. Un retour vers un dispositif d'hébergement peut s'envisager, mais, si le ménage retrouve un équilibre global (budgétaire, santé...), le glissement de bail peut être proposé.

L'accompagnement est global ; il est assuré par un travailleur social sur chaque territoire, qui s'appuie sur le réseau partenarial pour mener à bien ses missions.

Les missions du travailleur social sont étendues en couvrant plusieurs volets :

- 1) La gestion de la relation locative avec l'occupant :
 - Etablissement et suivi de la convention d'occupation
 - Etat des lieux
 - Suivi des paiements des loyers
 - Prévention des impayés de loyer
- 2) L'accompagnement social renforcé, qui s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à sa sortie. Il s'articule autour de différentes actions, en fonction des situations :
 - Aide aux démarches administratives
 - Bon usage et entretien du logement
 - Intégration dans le quartier
 - Médiation en cas de troubles du voisinage
 - Aide à la gestion du budget
 - Mise en place et suivi du projet de relogement (sauf bail glissant)
 - Constitution de dossier FSL si besoin
- 3) L'accompagnement à la sortie du ménage vers un logement pérenne ou le glissement de bail :
 - Inscription dans SYPLO
 - Mobilisation du contingent de tous les réservataires
 - Constitution du dossier administratif
 - Ouverture des compteurs d'énergies
 - Découverte du quartier
 - Relais auprès du travailleur social de secteur
 - Suivi à 6 mois afin d'assurer la pérennité du relogement

Pays Hyérois

En 2024, 6 ménages, soit 7 personnes (6 personnes isolées et un bébé) ont intégré le dispositif.

Ressources des personnes logées en 2024

RSA : 1 ménage – Salaire CDD temps partiel : 2 ménages - AAH : 2 ménages - CDI : 1 ménage. Durant l'accompagnement, une personne a pu trouver un travail en CDI temps plein.

Sortie :

Une personne est sortie en logement social. Nous avons positionné 1 ménage sur la plateforme AL'IN suite à l'obtention de son CDI, sortie prévue début 2025.

Origine des ménages orientés

Durant l'année 2024, nous avons essentiellement gardé les personnes entrées en 2023.

L'origine des ménages hébergés est la suivante :

1 ménage a été orienté par un travailleur social du dispositif HU Maternité (En Chemin). Ce dispositif étant temporaire, la maman était sans solution d'hébergement avec de faibles ressources et maîtrisait mal la langue française.

1 ménage orienté via le dispositif ASLL. Suite à une séparation, la personne était sans solution d'hébergement.

1 ménage orienté par l'hôpital de Pierrefeu. Le patient était sans logement à la sortie de son hospitalisation

2 ménages provenaient du dispositif des Réinstallés (En Chemin)

1 ménage était précédemment dans le dispositif CPH

1 ménage du dispositif « déplacés Ukrainien »

En 2024, il n'y a eu qu'une sortie, et donc une seule entrée.

Démarches effectuées

Le travailleur social a effectué 75 visites à domicile sur l'année 2024, d'autant plus nécessaires que le public accompagné n'avait, pour la majorité, plus de repères dans un logement ; elles ont permis notamment au travailleur social de s'assurer de l'appropriation du domicile en veillant au bon usage des lieux.

La CESF a également mené 130 entretiens au sein des bureaux de l'association situés à Hyères.

1 personne a pu être labellisée.

Les personnes au RSA sont accompagnées dans la recherche d'emploi.

Bilan

Si l'IML+ n'a pas vocation à être un dispositif de logement en urgence, la précarité de certaines

situations (personnes sans logement, sortie d'hôpital...) et la fragilité du public orienté (problématiques de santé mentale en particulier et barrière de la langue) demandent un travail soutenu pour obtenir l'adhésion des ménages.

Sur les 6 ménages accompagnés, 5 ménages sont d'origine étrangère et maîtrisent mal la langue française (problèmes de communication, insertion difficile notamment pour l'emploi).

Aire Toulonnaise

En 2024, 20 ménages, soit 20 personnes ont intégré le dispositif sur ce territoire.

En IML +, sur l'aire toulonnaise, ce sont principalement les problématiques de budget / ressources qui sont soulevées et font l'objet d'un accompagnement renforcé. Les questions autour du logement (accès et maintien) sont également prédominantes dans l'accompagnement. La santé et l'emploi sont également régulièrement abordés en entretien (handicap et reconnaissance, addictions, santé mentale, maladie, difficultés ou incapacité à une reprise du travail, etc.). Les questions autour de la famille sont en revanche peu abordées, le public étant souvent en rupture avec sa famille.

Il y aura eu 439 entretiens menés : 266 au bureau, 86 VAD, 31 accompagnements physiques. Ainsi que 87 rendez-vous téléphoniques pour le territoire Aire toulonnaise.

Ressources des 20 personnes logées en 2024

RSA : 6 - Salaire : 4 - AAH : 7 – ARE : 3

Origine des ménages orientés

6 personnes étaient hébergées en CHRS, 3 ménages vivaient à la rue ou bénéficiaient de nuitées hôtelières via le 115 (précédemment en logement privé, avec séparation ou décès du parent hébergeant), 1 personne sortait d'hôpital, 1 personne faisait l'objet d'une expulsion locative, 1 personne était en IML « classique », 1 personne était sortante d'une pension de famille. 7 personnes étaient hébergées de façon précaire par famille et amis.

Démarches effectuées

Les travailleurs sociaux ont effectué 86 visites à domicile sur l'année 2024 permettant notamment au travailleur social de s'assurer de l'appropriation du domicile en veillant au bon usage des lieux.

Ils ont également mené 266 entretiens au sein des

bureaux de l'association situés au 46 impasse Auguste Picard à La Garde et effectué 31 accompagnements physiques.

5 demandes de DALO ont été déposées. 1 ménage a pu être accompagné dans sa recherche de logement dans le parc privé. 2 ménages sont inscrits à Action Logement. Tous les ménages ont fait l'objet d'une demande de logement social ou de son renouvellement.

Les besoins d'écoute et d'informations ont été particulièrement relevés par la CESF.

En 2024, 7 personnes ont quitté le dispositif. 3 personnes sont sorties vers un logement social, 1 ménage a trouvé un logement dans le parc privé, 1 orientation a été sollicitée vers les ACT de notre association du fait d'une dégradation de la santé. 1 personne a quitté l'IML renforcé pour être hébergé par un tiers. La procédure d'expulsion engagée en 2023 a mené à l'expulsion locative d'un sous-locataire.

Bilan

Si l'IML + n'a pas vocation à être un dispositif de logement en urgence, la précarité de certaines situations et la fragilité du public orienté (instabilité, problématiques de santé mentale et d'addictions en particulier) demandent un travail soutenu pour obtenir l'adhésion des ménages. Une nouvelle procédure d'expulsion a été engagée en 2024.

La CESF travaille également en partenariat avec les services sociaux hospitaliers, l'UTS, le CMP et les organismes de tutelle. Cette année aura été marquée par une forme d'intervention plus innovante puisque des ateliers collectifs (organisation et tri de documents, accès au logement) et repas partagé auront pu être proposés.

Maison Relais

17 ménages logés en 2024 (27 personnes)

1 019 entretiens bureau et 180 VAD

La Maison Relais / Pension de Famille a ouvert au mois de décembre 2012. Elle s'adresse en priorité aux personnes en difficulté qui, quelles qu'en soient les raisons, ont besoin de se poser, d'être soutenues afin de se reconstruire.

Située dans la commune d'Hyères à proximité du centre-ville, elle comprend 11 logements

accompagnés en Pension de Famille collective et 6 logements accompagnés en diffus : en totalité 9 T1 et 8 T2. Sur le collectif, le bâtiment dispose, en rez-de-chaussée, d'un appartement dévolu aux espaces communs ainsi qu'un espace extérieur.

Les logements diffus sont une alternative pour ne pas mettre en échec un parcours logement à venir. Il s'agit d'un « sas », sans contrainte de temps, pour mieux savoir habiter et ne pas mettre en échec une entrée future en logement autonome et pérenne. Cette extension et à taille humaine vise à améliorer la fluidité des parcours au sein de la Maison Relais et contribue aux sorties positives. Elle améliore également la fluidité des parcours au sein du dispositif Accueil-Hébergement-Insertion. Les logements en diffus bénéficient du même accompagnement individuel et collectif.



L'Équipe : un responsable de la Maison Relais et une CESF. Leurs missions : être à l'écoute des résidents et assurer une présence quotidienne en semaine afin de faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Être les garants du bon fonctionnement de la Maison Relais et mettre en place et coordonner des activités collectives d'animation. Les différentes activités proposées permettent de développer des liens relationnels entre les résidents dans un climat convivial.

1 – MISSIONS

La Maison Relais vise à répondre à un certain nombre de difficultés rencontrées par les résidents en proposant un lieu d'habitation alternatif associant un logement individuel stable à des espaces collectifs qui proposent des temps d'échanges créateurs de liens sociaux.

La Maison Relais a pour objectif d'accompagner les personnes, le temps nécessaire, vers une autonomie et une intégration sociale.

Elle accueille les personnes pour une durée variable nécessaire à leur évolution. Cette durée n'est pas limitée dans le temps, les personnes sont ainsi accueillies jusqu'à l'accès en logement ordinaire ou éventuellement en logement adapté en fonction des situations.

Il peut s'agir de femmes ou d'hommes isolés, de couples sans enfant ou de couples ou familles monoparentales avec enfant de plus de 3 ans disposant d'une situation administrative clairement établie.

Le public accueilli a entre 18 ans et 60 ans.

L'orientation s'effectue en partenariat avec les référents des personnes accueillies et fait l'objet d'une orientation par le SIAO-115 Var.

Un dossier d'admission est ensuite constitué par la personne et son référent social. Il est déposé lors d'un entretien auprès du responsable de la Maison Relais.

2 – BILAN

Au 31/12/2024, sur l'année, le taux d'occupation est de 88,3 %.

Sur les 17 ménages logés en 2024 (soit 18 adultes et 9 enfants) :

- 10 sont des personnes seules (3 femmes et 7 hommes)
- 6 sont des familles monoparentales
- 1 couple sans enfant

En 2024, 2 ménages sont sortis du dispositif

- 1 ménage est sorti en logement social
- 1 personne seule est sortie en logement social

Les problématiques rencontrées sont sensiblement les mêmes que sur les autres dispositifs : la santé, l'isolement et les faibles ressources.

Un repas collectif est organisé régulièrement, avec une répartition des tâches entre les résidents pour les courses, la cuisine, etc... Ces moments conviviaux sont nécessaires et très appréciés des résidents. Une salle est également à leur disposition, en présence des personnels, pour leur permettre de se retrouver, de rompre leur isolement et la monotonie du quotidien.



Plusieurs autres activités sont organisées (jeux de société, concours de pétanque, théâtre...).

Activités 2024	Nombre
Repas commun	24
Activités extérieures	52
Ateliers (au sein de la MR)	318

Le nombre d'activités extérieures a fortement augmenté depuis les années précédentes (+79% par rapport à 2023), pour deux raisons principales :

- Nous avons priorisé l'accompagnement collectif suite à l'après COVID, car durant cette période les activités étaient très limitées (nombre de personnes, lieux, etc....). Nous avons doublé le nombre d'activités par semaine et régularisé les repas communs.
- Le public de la Maison relais a changé : nous avons intégré de nombreuses personnes ayant une grosse problématique d'isolement et de solitude. De plus, des familles nous ayant également rejoints, nous avons adapté nos activités à ce public.

Une réunion de concertation des résidents est mise en place trois fois par an, à l'occasion de laquelle les questions de vie quotidienne et de vie collective sont abordées.

D'autre part, **1 199 entretiens ont été effectués, incluant les VAD.**

AVDL / ALT

159 ménages accompagnés en 2024 - 1 746 entretiens

L'action Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) englobe l'activité initiale (ALT) et vient la compléter.

Cette action est destinée prioritairement :

- aux ménages susceptibles d'accéder à un logement
- aux ménages sortant de structures d'hébergement ou de logements temporaires
- aux personnes fréquentant les accueils de jour
- aux publics reconnus prioritaires par la Commission de Médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO).
- aux ménages déjà relogés et en situation de «crise» et connus des associations référentes.

Cette action est assurée par quatre travailleurs sociaux dont les bureaux se situent à Hyères et à Fréjus.

Le dispositif ALT a pour objectifs :

- D'attribuer des logements temporaires en favorisant l'orientation et l'accès au logement adapté (IML, Maison Relais) en partenariat avec le SIAO-115 du Var. Le travailleur social doit pour cela :
 - Informer le SIAO-115 du Var des caractéristiques de l'offre de logements et des disponibilités en temps réel, via l'utilisation d'un logiciel spécifique (SI-SIAO) et l'actualisation d'une fiche structure ;
 - Communiquer un retour sur les suites données aux orientations des familles effectuées par le SIAO dans un délai déterminé (15 jours) après un entretien préalable avec les personnes orientées et la présentation de leur situation en réunion d'équipe.
- Réaliser un accompagnement social dans le cadre du dispositif AVDL permettant d'assurer une intervention qui soit réactive, adaptée ou ponctuelle selon les besoins.
- Prendre en compte la globalité des situations des personnes, notamment dans les domaines de l'emploi et de la santé en recourant le cas échéant aux dispositifs spécifiques de droit commun.
- Assurer un rôle d'interface entre les ménages

- relogés et les bailleurs.
- Assurer le suivi de la gestion locative.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Le travailleur social est chargé :

- D'accompagner les ménages suivis dans leurs difficultés d'accès ou de maintien dans un logement en organisant une prise en charge adaptée ;
- D'aider les ménages dans leurs démarches de recherche de logement (aide à la constitution et suivi des dossiers, information sur les différents dispositifs relatifs aux aides aux logements) ;
- D'animer des ateliers «logement» ;
- De travailler en collaboration avec les différents partenaires sociaux intervenant dans la situation des personnes suivies ;
- De mobiliser les personnes hébergées dans leurs démarches d'insertion professionnelle afin de favoriser leur relogement et leur autonomie ;
- D'évaluer lors d'entretiens individuels les candidatures des ménages ;
- De présenter en réunion d'équipe les demandes et de communiquer les décisions ;
- D'effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie et de rencontrer régulièrement les résidents au domicile ou à l'association ;
- D'informer les organismes sociaux sur les actions conduites par notre association ;
- De gérer les relations avec les propriétaires et les bailleurs sociaux.

Une refonte, il y quelques années, a fusionné le dispositif FNAVDL et celui de l'AVDL. L'accompagnement se concrétise par 3 niveaux d'intensité contractualisés en nombre d'heures mensuelles consacrées à chaque ménage par un travailleur social (4 heures, 8 heures et 16 heures). Ce nombre d'heures tient compte à la fois des entretiens effectués avec les usagers et des démarches que le travailleur social accomplit pour l'avancée du projet.

La prise en charge préconisée peut être de 6 mois ou de 9 mois. Toutefois, si besoin après une évaluation au terme de la première mesure, un renouvellement d'accompagnement peut être sollicité par le travailleur social en charge de l'accompagnement.

La durée maximale de cet accompagnement ne peut excéder 18 mois.

Pour l'année 2024, l'Association a été financée pour 70 mesures en file active sur les communes de : Hyères, La Crau, La Londe, Le Lavandou, Pierrefeu, Carqueiranne, Cuers, Collobrières, la Valette, la Garde et Bormes les Mimosas, Fréjus, Saint-Raphaël et Roquebrune sur Argens, la Farlède.

2 – BILAN AVDL

Sur 159 ménages accompagnés :

- 38 ménages étaient reconnus prioritaires DALO et 121 étaient non DALO
- 2 ménages ont bénéficié d'un diagnostic de SOLIHA.

6 femmes étaient concernées par des violences conjugales.

15 ménages sont bénéficiaires de la protection internationale.

La typologie des 159 ménages :

- 95 personnes isolées (44 femmes et 51 hommes)
- 35 familles monoparentales
- 22 couples avec enfants
- 7 couples sans enfant

Ce qui correspond à 293 personnes : 187 adultes et 106 enfants.

I- L'accompagnement

1) Les types d'accompagnement

Sur les 159 ménages, 115 ont été accompagnés dans le cadre de l'accompagnement « Vers » et 44 dans le cadre de l'accompagnement « Dans ».

Sur les 115 ménages accompagnés dans le cadre de l'accompagnement « Vers », 10 étaient hébergés dans des établissements ou des logements adaptés au démarrage de la mesure (CADA, CPH, résidence ADOMA, Appartements de Coordination Thérapeutique).

2) L'intensité de l'accompagnement

Il s'agit principalement de mesures de niveau 2 et 3. Les niveaux pour les 159 mesures sont :

- 6 mesures niveau 1
- 115 mesures niveau 2
- 38 mesures niveau 3

3) Les modalités d'accompagnement

Les demandes d'accompagnement sont saisies sur le SISIAO par un travailleur social (département, bailleur social, mandataire judiciaire, service social du secteur hospitalier...). Le SIAO gère les places

disponibles sur le territoire et oriente les ménages selon le secteur. Suite à l'orientation des ménages par le SIAO, ces derniers sont reçus par le travailleur social en charge de l'accompagnement et des objectifs de travail à court moyen et long terme sont mis en place avec le ménage pour répondre à ses besoins et à sa problématique d'accès ou de maintien en logement.

Durant l'année, nous avons eu 2 orientations sur la commune de la Farlède, pour laquelle aucun opérateur n'était désigné. Nous avons, avec l'accord de la DDETS, accepté d'accompagner ces ménages.

4) La durée de l'accompagnement

La durée moyenne d'accompagnement est de :

- 7 mois pour les AVDL non DALO
- 10.5 mois pour les AVDL DALO

5) Les sorties et le relogement des ménages

Sur les 159 ménages, 86 accompagnements ont pris fin au plus tard le 31 Décembre 2024 : 60 mesures « Vers » et 26 mesures « Dans ».

Pour les 60 mesures « Vers » :

- 15 ménages ont été relogés dans le parc social.
- 5 ménages ont été relogés dans le parc privé.
- 8 ménages ont été orientés vers un logement adapté ou hébergement : Intermédiation Locative (IML), résidences sociales, CPH et CHRS.
- 2 ménages sont en attente de logement social, leur situation est stabilisée.
- 6 ménages ont trouvé une solution personnelle
- 22 ménages n'ont pas adhéré à la mesure
- 1 ménage a changé de projet
- 1 ménage reste sans solution

Pour les 26 mesures « Dans » :

- 14 ménages se sont maintenus dans le logement avec une situation stabilisée.
- 9 ménages se sont maintenus dans le logement mais n'ont pas adhéré à la mesure d'accompagnement.
- 1 ménage est entré en logement temporaire
- 1 ménage est en attente de mutation
- 1 ménage dont le suivi a été arrêté car doublon dans les dispositifs

Au 31 décembre 2024, 73 ménages sont en cours d'accompagnement : 52 non Dalo et 21 Dalo

- 55 ménages accompagnés « Vers »
- 18 ménages accompagnés « Dans »

Nous avons proposé 10 ateliers collectifs sur le pôle logement en 2024 :

- * 4 autour de thématiques festives pour renforcer le

lien social

- * 6 autour de thématiques « logement » (2 sur les droits et devoirs des locataires, 1 sur les économies d'énergie, 2 interventions d'un bailleur, 1 sur les indispensables pour accéder au logement)

Enfin, 1 658 entretiens dont (1 184 au bureau et 474 à domicile) et 88 accompagnements physiques ont été réalisés durant l'année 2024.

3 - BILAN ALT

4 ménages ont été accompagnés en ALT, soit 7 personnes (5 adultes et 2 enfants).

Durant l'année 2024, nous avons démobilisé des logements ALT pour les basculer sur le dispositif IML. Ainsi, au 31/12/2024, nous ne disposions plus que de 3 logements ALT (1T1 et 2T2) situés dans le centre ancien de Hyères.

Le taux d'occupation est de 96%.

Composition des ménages : 1 homme isolé, 2 familles monoparentales, 1 couple sans enfant.

1 ménage est sorti en logement social en 2024.

Nous constatons également qu'une grande partie des personnes accompagnées rencontrent des difficultés dans la compréhension de la langue française, ce qui constitue un frein à leur réinsertion sociale et professionnelle. En effet, une partie des personnes logées en ALT proviennent de CADA ou de CPH.

ASLL

233 ménages accompagnés en 2024. 543 personnes (319 adultes et 224 enfants) - 1 750 entretiens

L'association En Chemin met en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) depuis l'année 2018.

Elle est agréée pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), avec pour mission d'effectuer 92 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) auprès de tout public. Depuis janvier 2020, le Département a délégué par convention à la Métropole TPM la gestion des mesures FSL des bénéficiaires résidant dans son périmètre géographique. De ce fait, en 2024, En Chemin a réalisé :

- * 55 mesures pour le secteur de TPM, soit 7 communes

* 37 mesures pour le secteur Val Gapeau Iles d'Or, soit 11 communes.

Trois travailleurs sociaux sont chargés de l'accompagnement des ménages dans le cadre de ce dispositif.

Afin d'être au plus proche des ménages bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social lié au logement, l'association, en collaboration avec les UTS et les CCAS, a mis en place des lieux de permanences sur le territoire.

Le territoire est étendu, ce qui entraîne de nombreux déplacements (visites à domicile) et des entretiens en binôme avec le travailleur social du Conseil Départemental.

Ce dispositif est destiné à des ménages qui, confrontés à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Il existe différents types d'ASLL :

- ✓ ASLL de type A : Accès, recherche de logement
- ✓ ASLL de type B : Insertion durable dans le logement
- ✓ ASLL de type C : Maintien dans le logement

L'accompagnement d'un travailleur social

Le travailleur social référent intervient auprès des ménages en difficulté orientés par divers organismes (communes, bailleurs, collecteurs du 1% logement, Action Logement...) dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces interventions sont basées sur :

- L'entretien individuel sur les lieux de permanence ou à domicile.
- Le bilan diagnostic (évaluation de la situation sociale et financière).
- Un accompagnement contractualisé.
- Une approche globale des difficultés prises en compte et à traiter (santé, emploi, relations familiales, éducation...).
- Le travail d'équipe incluant des temps de supervision sur l'analyse des pratiques.
- Le partenariat compte tenu de la diversité des problématiques rencontrées (orientation, médiation).

Le bilan de 2024

274 mesures ont été orientées en 2024 sur le secteur TPM et Val Gapeau. Sur ces 274 mesures, 54 ont fait l'objet d'une annulation (personnes non joignables,

manque d'adhésion, relogement...). De ce fait, 220 ménages ont été accompagnés.

Enfin, 1 685 entretiens ont été réalisés durant l'année 2024 : 1 135 au bureau et 550 au domicile des usagers.

Nous avons donc suivi 220 ménages en 2024, soit :

* Sur le secteur de TPM : 140 mesures ont été attribuées. Sur ces 140 mesures, 17 ont fait l'objet d'une annulation.

140 ménages ont donc été orientés :

82 personnes isolées, 43 familles monoparentales, 12 couples avec enfants et 3 couples sans enfant. Soit 155 adultes.

Sur ces 140 ménages orientés, 123 ont été accompagnés.

Le taux de relogement pour TPM est de 37 %. Soit 46 ménages relogés :

22 ménages relogés dans le parc privé

15 ménages relogés dans le parc public

9 ménages ont accédé à un logement adapté pour continuer à travailler leur accès à un logement pérenne

Par ailleurs, 9 ménages ont refusé un logement adapté à leur situation.

* Sur le secteur de Val Gapeau Iles d'Or : 134 mesures ont été attribuées. Sur ces 134 mesures, 37 ont fait l'objet d'une annulation.

134 ménages ont donc été orientés :

68 personnes isolées, 51 familles monoparentales, 4 couples sans enfant et 11 couples avec enfants. Soit 149 adultes.

Sur ces 134 ménages orientés, 97 ont été accompagnés.

Le taux de relogement et d'hébergement pour Val Gapeau est de 35 %. Soit 34 ménages relogés :

12 ménages relogés dans le parc privé

14 ménages relogés dans le parc public

8 ménages ont accédé à un logement adapté pour continuer à travailler leur accès à un logement pérenne.

Par ailleurs, 3 ménages ont refusé un logement adapté à leur situation.

Tous secteurs confondus, les orientations proviennent

en majorité des UTS (Unités Territoriales Spécialisées, Département du Var), soit 207 orientations, et 67 proviennent d'associations œuvrant dans le cadre du PDLHPD.

Problématiques

La précarité financière est une problématique dominante et un frein à l'insertion au logement. Le manque de garanties et les faibles ressources limitent l'accès au logement dans le parc privé.

Le travail sur le budget et sur l'épargne est prédominant.

Les autres problématiques prégnantes sont les expulsions locatives, les impayés de loyer, le surendettement et les difficultés de santé.

Au vu de la crise du logement, le relogement dans le parc privé reste complexe, un long travail autour du budget doit être fait tout au long de l'accompagnement.

Les situations qui nous sont orientées sont de plus en plus précaires (personnes âgées, pathologies psy, personnes en situation de RSA majoritaire freinant l'accès au relogement en parc privé).

Dès le début de l'année, nous avons remarqué que les exigences des personnes accompagnées ont augmenté. En effet, force est de constater que la réalité de terrain et les contraintes locatives du secteur ne sont pas en adéquation avec le projet des ménages. Ces derniers ne souhaitent pas agrandir leur secteur de relogement et souhaitent se maintenir sur des zones en tension.

Malgré notre travail autour de la réalité de terrain, cette problématique persiste et engendre des refus de solutions adaptées (secteur souhaité, revenu adapté, typologie respectée), impactant notre taux de relogement. Les exigences du parc privé, les diverses garanties demandées, les ressources des personnes accompagnées qui peinent à atteindre 3 fois le loyer.

Dans le parc social, nous constatons une augmentation des demandes de mutation : environnement / conflit voisinage / agrandissement de la composition familiale / situation de handicap. La plupart des ménages ne souhaitent pas effectuer des recherches dans le parc privé ou ne peuvent pas, du fait de leurs revenus.

En 2024, En Chemin a également mis en œuvre des mesures d'ASLL pour le compte d'Action Logement.

Le contenu de l'action et les missions sont les mêmes, à une différence près : le public. Il s'agit de salariés, orientés exclusivement par Action Logement, groupe qui met en œuvre au niveau national la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction.

En 2024, 13 mesures, dont 1 diagnostic, ont été assurées. Ce qui représente 22 personnes : 15 adultes et 7 enfants.

La composition des ménages est la suivante : 8 personnes isolées, 3 familles monoparentales, 2 couples avec enfants. 51 entretiens ont été menés dans nos bureaux, 14 visites à domicile, 160 entretiens téléphoniques de plus de 10 minutes.

En fin d'année, sur les 13 mesures, on dénombre : 1 ménage maintenu en camping faute de solution adaptée, 2 ménages hébergés, 3 sorties parc public, 2 sorties parc privé, 2 ménages ont pu se maintenir respectivement dans le logement social ou du parc public dont ils étaient locataires. 3 ménages ont intégré un logement en IML.

ADLH

Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat 55 ménages accompagnés en 2024

Le programme d'accompagnement aux droits liés à l'habitat de la Fondation Abbé Pierre (FAP) s'inscrit dans les politiques publiques relatives au logement des personnes défavorisées. Ce programme propose un accompagnement ciblé sur des problématiques précises et vise à soutenir les ménages mal logés vers l'accès et l'exercice de droits nés de réglementations ou législations relatives au droit du et au logement.

1 – MISSIONS

Cette action est assurée par une intervenante sociale, en collaboration étroite avec une bénévole de la FAP, deux demi-journées par semaine dans les locaux de l'association situés au 21 impasse des Frères Lumières à Fréjus.

L'ADLH a pour finalité d'aider les ménages à trouver des réponses pérennes à leurs difficultés de logement. Il peut aussi s'exercer dans le domaine des rapports locatifs.

Les objectifs :

- Rendre effectif le droit au logement et à l'hébergement des publics prioritaires et voir appliqués le droit à l'information des demandeurs de logement social et les règles relatives à l'attribution des logements sociaux.
- Assurer aux ménages menacés juridiquement d'expulsion de disposer d'une défense en droit.
- Garantir le droit de vivre dans un logement décent et participer à la lutte contre l'habitat non décent et indigne.

Sont concernés les ménages qui souhaitent être accompagnés dans la mise en oeuvre du DALO, qui sont menacés d'expulsion ou encore ceux qui connaissent des situations d'habitat indigne ou indécents.

En fonction des besoins des ménages accueillis, l'ADLH peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, amiables ou contentieuses. L'accompagnement est souple et adapté et propose des permanences d'accueil. Il s'adapte au rythme de la personne accompagnée et au degré de complexité de sa situation. Les ménages qui consultent les permanences présentent souvent des problématiques multiples et imbriquées.

2 – BILAN

Sur l'année 2024, nous avons accompagné 55 ménages.

Ces ménages ont été orientés par :

- Les travailleurs sociaux du Conseil Départemental de Fréjus et Saint-Raphaël : 14
- Le travailleur social de notre Accueil de Jour à Fréjus : 3
- L'association Loge Toit : 1
- L'accueil de la Fondation Abbé Pierre : 11
- Le « bouche à oreille » : 26

Ces ménages sont orientés pour les motifs suivants :

- 41 pour l'accès au logement
- 4 pour les rapports locatifs
- 5 pour expulsion locative
- 1 pour logement indécents
- 4 pour demande de mutation locative

Lors de cet ADLH, différents types de recours ont été réalisés :

- 4 recours contentieux contre décision de la COMED
- 10 recours en injonction contre le préfet

- 1 recours contre les bailleurs sociaux

Parmi ces 55 ménages (76 adultes et 37 enfants soit 113 personnes) :

- 12 personnes isolées
- 22 familles monoparentales
- 20 couples avec enfants
- 1 couple sans enfant

Statut d'occupation des ménages :

- 29 locataires
- 12 hébergés
- 1 propriétaire
- 6 sans domicile stable
- 7 sans droit ni titre

Type d'habitation des personnes reçues :

- La majorité des ménages sont issus du parc privé (soit 23 ménages)

Sur ces 55 ménages, 14 ont pu accéder à un logement :

- 10 dans le parc public
- 4 dans le parc privé

En 2024, la permanence ADLH a réalisé :

- 125 entretiens
- 10 recours en injonction contre le Préfet
- 4 recours contentieux contre décision COMED
- 1 recours bailleurs sociaux
- 13 recours DALO
- Un travail en collaboration avec 2 avocats de Fréjus et de Saint-Raphaël
- Un accompagnement de 4 ménages vers un logement adapté aux personnes en situation de handicap.

EQUIPE MOBILE HEBERGEMENT

Démarrage en septembre - 27 ménages accompagnés en 2024

Ce dispositif, qui fait suite à un appel à projets du Département, consiste, suite à une orientation, à aller vers les familles avec enfants hébergées en hôtel ou sans domicile fixe sur tout le territoire du Var, grâce à une équipe mobile pluridisciplinaire permettant un accompagnement global sur toutes les thématiques et notamment : l'hébergement, l'accès à l'emploi ou la formation, l'accès aux droits, l'asile, la santé, la parentalité, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'équipe mobile a pris ses fonctions au mois de septembre 2024 avec une assistante de service social ainsi qu'une Conseillère en Insertion Professionnelle. Un moniteur éducateur est venu la compléter courant décembre.

Depuis le début du dispositif, l'équipe mobile a reçu 28 orientations. L'un des ménages a pu intégrer un logement pour Femmes Victimes de Violences de notre association (FVV) avant même une première rencontre physique. Ce sont donc 27 ménages qui ont été accompagnés sur cette période, dont 34 adultes et 62 enfants.

Typologie des 27 ménages accompagnés

Parmi les ménages accompagnés, 20 sont des mères isolées avec au moins un enfant de moins de 4 ans. On dénombre 7 couples.

3 femmes étaient identifiées comme victimes de violences conjugales à l'orientation.

Parmi les personnes accompagnées, 1 personne se montre très autonome dans les diverses démarches. L'équipe a pu accompagner les ménages sur des ouvertures de droits santé (2 ménages), ouvertures de droits à la CAF (1 ménage), déclaration d'impôts (2 ménages) et 7 ménages ont besoin d'être accompagnés pour toutes démarches CAF (demandes d'APL, déclarations trimestrielles...).

L'équipe accompagne les ménages dans leur globalité en partenariat avec les services du département. Les problématiques sont diverses et concernent notamment le budget, la parentalité, l'emploi.

La parentalité

Les parents sont attentifs au suivi médical de leurs enfants avec des rendez-vous en PMI ou auprès de leur généraliste. L'équipe mobile reste attentive au bon développement de l'enfant ainsi qu'au lien parent-enfant.

L'emploi

Parmi les personnes accompagnées, 8 étaient déjà en emploi (dont une personne en congé parental sans salaire) au moment de l'orientation.

6 adultes effectuent une première demande de titre de séjour (hors réfugiés ou parents d'enfant réfugié). Parmi eux, 2 n'ont pas d'autorisation de travail. Il est par ailleurs à noter que l'autorisation de travail est vraisemblablement une erreur de l'administration ;

en effet, lors d'une première demande, le récépissé devrait faire mention d'une interdiction de travailler.

3 personnes sont en situation irrégulière, sans perspective à court ou moyen terme d'effectuer une demande de titre de séjour. L'une de ces personnes était sous OQTF jusqu'au 28 décembre 2024.

2 personnes, originaires de Mayotte, peuvent rester sur le territoire français mais ne peuvent pas travailler sans autorisation de travail (démarches en cours).

Pour ces personnes, le travail d'accompagnement est ainsi limité et principalement axé sur l'apprentissage de la maîtrise de la langue. La garde des enfants peut néanmoins s'avérer problématique pour accéder à la formation ; l'équipe mobile a néanmoins pu prendre attache avec une association de l'aire toulonnaise dispensant des cours de FLE autorisant la présence des enfants permettant ainsi la levée de cette difficulté sur ce territoire.

Les personnes accompagnées sont majoritairement très éloignées de l'emploi ; 14 personnes n'ont aucune qualification. 2 personnes n'ont pas ou plus travaillé depuis plus de 10 années. 16 personnes n'ont jamais travaillé en France. Outre l'absence d'autorisation de travail, l'absence de mode de garde est donc un frein pour 19 ménages. La CIP a ainsi effectué 11 demandes de garde d'enfant(s) afin de libérer du temps pour permettre aux personnes d'accéder à une formation (apprentissage de la langue par exemple puisque 6 personnes ne maîtrisent pas le français et 13 sont analphabètes) ou rechercher un travail. Au 31/12, deux solutions partielles (jusqu'à une journée par semaine) ont pu être trouvées.

Pour 4 personnes, l'absence de lieu de vie stable est un motif invoqué comme frein à l'accès à l'emploi.

L'absence de mobilité est également un frein repéré : 17 personnes n'ont pas de véhicule ou permis.

Solutions de sortie

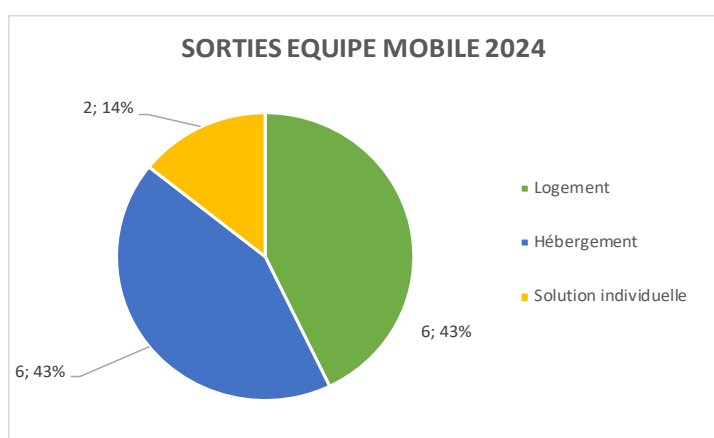
Le travailleur social, afin de permettre une solution de sortie vers l'hébergement ou le logement a dû assurer la bonne complétude de tous les dossiers au SI SIAO ; par une évaluation sociale fine, la complétude des ressources, le travail du SIAO est ainsi facilité pour la recherche de solutions adaptées.

Sur 27 ménages accompagnés, nous comptons 14 sorties : 6 ménages sont sortis vers du logement, 6 ménages ont pu bénéficier d'une solution d'hébergement. 2 ont trouvé une solution individuelle en étant hébergés par un tiers. 2 ménages ont

respectivement refusé une proposition en IML ou logement social.

L'équipe mobile accompagne les personnes vers les hébergements ou logements proposés ; cette présence a pour objectif de rassurer les personnes et de limiter un refus de sortie vers un logement ou hébergement qui serait adapté et dont un refus pourrait être considéré comme illégitime.

Parmi les ménages initialement hébergés en hôtel, accompagnés par En chemin, 7 ont pu intégrer Îlot. Les personnes y bénéficient d'un logement plus adapté et offrant une qualité de vie plus agréable, primordiale pour les enfants.



Conclusion

L'équipe mobile prend ses marques sur les différents territoires d'intervention.

Elle participe au développement de partenariats afin de faciliter le travail d'accompagnement des ménages et se saisit en interne des possibilités que peut offrir l'Association En chemin.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec une avocate spécialiste en droit des étrangers et sommes en lien avec les services préfectoraux afin que puissent être étudiées plus rapidement les demandes de titre de séjour puisque plusieurs situations restent suspendues à l'octroi d'un titre, ce qui laisse les ménages dans une incertitude génératrice d'inquiétudes.

Il y a un important travail à mener afin que les ménages accompagnés conçoivent le principe de réalité dans une zone géographique où le logement est insuffisant.

La mise en œuvre d'ateliers collectifs en 2025 est un des objectifs que se fixe l'équipe mobile ajoutant une modalité d'intervention pour lever les freins en lien avec l'habitat, l'emploi, la parentalité notamment.

Détail des chiffres Insertion Pro 2024

AGIRE

Sur les 5 922 passages annuels

- Accompagnement vers l'emploi : **472** rendez-vous - **63** passages à des ateliers
- Auto-école sociale : **2586** passages au code et **1913** passages en conduite, auxquels s'ajoutent **163** passages au code et **570** passages à la conduite, réalisés par ceux poursuivant leur parcours auto-école
- Cuisine : **155** passages

Auto-Ecole Fréjus

- **67** inscrits
- **573** passages aux ateliers de code et **289** passages à la conduite

Accompagnement socio-professionnel intensif grands exclus

- **60** personnes intégrées
- **508** entretiens et passages aux ateliers

CEJ «En Rupture»

- **87** jeunes captés
- **465** entretiens

Er Route vers l'Emploi

- Démarrage en septembre
- **4** personnes ayant intégré le dispositif

Chantiers d'insertion

- **197** salariés en insertion
- **38** sorties positives

Premières Heures en Chantier

- Démarrage en septembre
- **5** salariés en insertion

AGIRE

Depuis 2015, l'association « En Chemin » est devenue opérateur d'insertion, en répondant à un appel à projet porté par le Conseil Départemental et cofinancé par le FSE, devenu depuis 2023 le FSE+.

AGIRE (Accompagnement Global et Individualisé vers le Retour à l'Emploi) a démarré en janvier 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2024. Le dispositif vise à proposer des parcours intégrés et renforcés vers l'emploi, dans une approche globale de la situation de la personne. Il s'agit de lever les freins à l'insertion professionnelle pour permettre la remobilisation vers l'emploi.

Pour ce faire, les participants se voient proposer différents modules, qu'ils peuvent solliciter en fonction du diagnostic effectué à l'entrée dans le dispositif. La durée du parcours d'un participant est de 6 mois.

L'action se compose de 3 modules de 2 types : remobilisation et mise en activité.

Remobilisation, avec les modules « accompagnement vers l'emploi » et les 3 auto-écoles sociales (Hyères, La Valette et Cuers).

Mise en activité, avec le module « restauration collective ».

LES MODULES

Après la réalisation du diagnostic, nous mettons en place le projet individualisé facilitant l'accès à l'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Ce module est obligatoire.

Toutes les personnes intégrées ont été accompagnées par un travailleur social et une Conseillère en Insertion Professionnelle. En fonction des besoins et du projet professionnel, un suivi intensif est mis en place et les rendez-vous sont réguliers.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre au bénéficiaire de définir son projet professionnel.

La formalisation du CV ainsi que la création ou la mise à jour de l'Espace candidat sur Pôle Emploi sont les priorités des premiers rendez-vous. L'équipe

accompagne également le bénéficiaire pour rédiger ses lettres de motivation, apprendre à prospecter, voire être préparé à des entretiens d'embauche.

L'accompagnement s'adapte aux souhaits de chacun, mais aussi aux difficultés repérées. Le fait qu'une assistante sociale accompagne les publics, puisqu'elle s'attache également à résoudre certaines difficultés, administratives notamment, qui s'avèrent être un véritable frein à la réalisation du projet professionnel : accès aux droits, difficultés liées au logement, accès aux soins...

L'AUTO-ECOLE SOCIALE

Ce module est destiné principalement aux personnes de plus de 18 ans rencontrant des difficultés à obtenir leur permis de conduire dans le circuit classique pour des raisons d'accessibilité (financière, compréhension, etc.).

Toutes les conditions analogues à celles des examens sont réunies pour permettre à ces personnes d'obtenir leur permis : salle dédiée et équipée d'un vidéoprojecteur, boîtiers-réponses officiels, cours Rousseau, véhicule d'apprentissage équipé en double commande, etc.

Pour inscrire les personnes dans une démarche participative, une participation financière de 190€ leur est demandée, avec possibilité de paiement échelonné. Cette participation permet 2 présentations à l'examen du code de la route (au-delà, le candidat doit lui-même assurer le financement des frais d'inscription, soit 30€ par présentation supplémentaire) et 3 présentations à l'examen de la conduite. Il est à noter que la présence au sein de l'auto-école peut se poursuivre après le départ du dispositif suite à une entrée en formation, en emploi ou au terme du parcours. Cela représente 163 passages en cours de code et 570 en conduite en 2024.

Ce module est celui qui remporte l'adhésion la plus importante, puisque, sur l'ensemble du dispositif, plus de 94% des participants s'y sont inscrits.

Sur toute la durée du dispositif, à savoir 2023-2024, 82 personnes ont réussi leur code et 73 ont réussi leur permis.

LA MISE EN ACTIVITE : RESTAURATION COLLECTIVE

Cette mise en activité a pour objectifs de créer du lien social, d'avoir une activité et d'acquérir une technicité.

Les participants viennent 1 à 2 fois par semaine et se retrouvent dans une cuisine entièrement équipée. Les usagers sont formés aux techniques liées à la cuisine.

Les repas sont confectionnés à partir de diverses sources : la Banque Alimentaire avec qui nous avons signé une convention, ainsi que les denrées collectées par les Restos du Cœur. Ils ont 2 visées ; une partie est consommée sur place par les participants, l'autre est livrée dans les locaux de l'Accueil de Jour, du CHRS et des ACT de l'association, afin d'être servie aux usagers en grande précarité.

Le formateur, cuisinier de formation, cherche, au-delà de la dimension technique du métier, à donner envie de cuisiner, de travailler en brigade, à susciter la créativité et la prise d'initiatives. C'est pourquoi les menus de chaque semaine sont élaborés en collaboration avec les participants.

On constate que la transversalité à l'œuvre au quotidien dans le fonctionnement des services de l'association a contribué à résoudre certaines problématiques des participants d'AGIRE. De fait, plusieurs personnes ont été orientées vers un parcours de soins ou vers notre Pôle logement pour un accompagnement. Il s'agit donc là d'une véritable prise en charge globale de la personne.

LE PUBLIC ORIENTE

Le public accueilli doit répondre à deux critères :

- D'une part, résider dans le Département du Var
- D'autre part, être éloigné du marché du travail, vulnérable et/ou exclu.

Le public nous est orienté par la Mission Locale, le CEDIS (Centre Départemental d'Insertion Sociale), mais également par les UTS du territoire, les référents de publics spécifiques (dont En Chemin), et Pôle Emploi.

57,3% des personnes intégrées ont le RSA et 24,6% sont des moins de 25 ans sans ressources.

Concernant leur situation : 62,1% de personnes seules, 18,15% de familles monoparentales, 15,32% de couples avec enfant et 4,43% de couples sans enfants.

Les personnes intégrant AGIRE présentent généralement un cumul de problématiques (logement, mobilité notamment) constituant des freins à l'emploi. Le taux de personnes présentant des

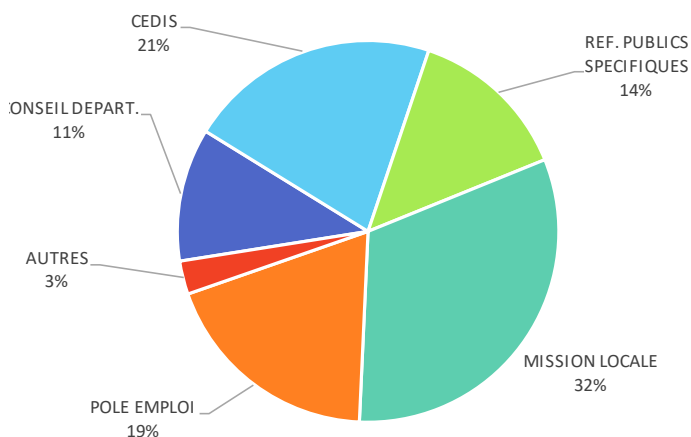
problèmes de mobilité est de plus en plus important : notre dispositif est dorénavant bien identifié sur la thématique de la mobilité.

LES RESULTATS D'AGIRE

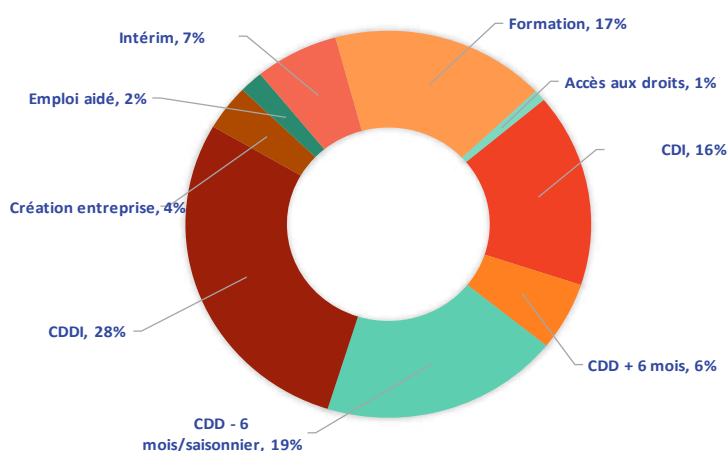
AGIRE avait prévu d'accueillir entre 220 et 260 personnes sur 2 ans, il en a accueilli 248, soit un taux de réalisation de 100%.

Au regard du cumul de précarités que rencontrent les participants au dispositif, le taux prévisionnel de sorties positives à l'issue du parcours s'élevait à 25%. Le taux réel a été de 42,34%, soit largement au-dessus des objectifs fixés.

PRESCRIPTEURS AGIRE 23-24



SORTIES POSITIVES AGIRE



Auto-école Fréjus

67 inscrits

573 passages ateliers de code et 289 en conduite

L'auto-école de Fréjus s'inscrit dans le cadre du plan Pauvreté. Elle a pour objectif d'aider à la mobilité les bénéficiaires éloignés de l'emploi ou en situation d'exclusion, situés sur le territoire de Fréjus et de l'Agglomération Esterel Côte d'Azur. Pour cela, nous avons pour objectif l'accueil de 40 bénéficiaires sur 12 mois, avec pour finalité le passage du permis de conduire. Cette auto-école suivait les mêmes modalités que celles des dispositif AGIRE et CEJ en rupture, avec une offre complète (code et conduite) à 190 €.

Le début de l'action en décembre 2023 a permis de mettre en place l'auto-école avec la création d'une nouvelle salle de code dans nos locaux de Fréjus, la mise en place des fiches de prescriptions et l'information des partenaires orienteurs. En 2024, une fois connu des partenaires, le dispositif d'auto-école a été particulièrement sollicité, puisque 72 orientations nous ont été transmises. Ces dernières ont abouti à 67 intégrations, soit un taux de réalisation de 167%, ce qui démontre qu'il existait un fort besoin sur le territoire de l'Est Var.

Les partenaires, tels que Clarisse Environnement, France Travail, la Mission locale, ont été très réactifs sur le dispositif. Nos propres services ont également pu faire des orientations vers l'auto-école.

Le succès de l'action se mesure aussi grâce à l'ouverture possible au public, puisque ce dernier est très varié (personnes éloignées de l'emploi ou en situation d'exclusion, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs pauvres ou salariés en chantier d'insertion).

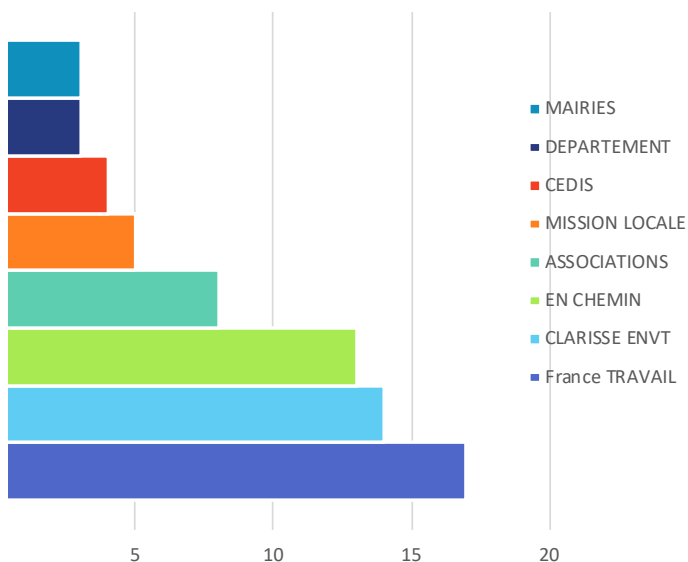
Leur profil est le suivant :

- Sexe : hommes 61% - femmes 39%
- Age : 18-24 ans 28% - 25-44 ans 57% - 45 ans et plus 15%
- Ressources : RSA 46% - CEJ 18% - salaire 18% - chômage 9% - autre 9%

Nous avons toutefois rencontré quelques difficultés avec les personnes pour lesquelles la barrière de la langue pouvait être un problème. Ces publics n'étaient

pas en capacité de réussir à temps la partie théorique du permis (apprentissage du code), notamment à cause d'un vocabulaire assez spécifique. De fait, elles ont passé énormément de temps sur cette étape et n'ont pu accéder à la partie conduite.

PRESCRIPTEURS AUTO-ECOLE FREJUS



De plus, nous avons eu des orientations de personnes avec des problématiques d'addiction, rendant tout simplement impossible l'apprentissage de la conduite.

L'action a abouti à la validation du code pour 14 personnes (taux de réussite de 42%), et à l'obtention du permis de conduire pour 12 personnes (67% de taux de réussite).

Accompagnement socioprofessionnel intensif pour les grands exclus

60 personnes accompagnées – 508 entretiens et passages en collectif

L'action « Grande Précarité » s'inscrit dans la continuité du travail effectué dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel déjà engagé, notamment dans le cadre du PIC QPV. L'objectif est, sur la communauté d'agglomération TPM, d'aller à la rencontre des publics en situation de grande précarité afin de leur proposer un accompagnement intensif et approfondi, réalisé par une Conseillère en Insertion Professionnelle. L'accompagnement est intensif, avec au moins un contact par semaine, afin de replacer les

bénéficiaires dans une dynamique professionnelle. Le public peut notamment être celui de l'Accueil de jour de Hyères ou des différentes permanences instaurées depuis la précédente action « PIC QPV ».

Dès le lancement du dispositif en décembre 2023, nous avons pu commencer la captation du public et le début de l'accompagnement des bénéficiaires. L'accompagnement pour les grands exclus a su très rapidement trouver sa place dans notre structure, car complémentaire des dispositifs déjà existants tels que l'accueil de jour ou le CHRS. En effet, ces structures étant destinées à accueillir des publics en situation de grande précarité, l'orientation vers le dispositif a été naturelle. De fait, 59 personnes ont pu être intégrées à l'action.

Leur profil est le suivant :

- Sexe : hommes 61% - femmes 39%
- Age : 25-44 ans 63% - 45 ans et plus 37%
- Plus de 19% résident dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de Ville
- Un tiers n'est pas allé au-delà de la scolarité obligatoire
- Un quart des personnes accompagnées présente des problématiques en lien avec le logement, soit en étant hébergées dans un CHRS, sans domicile fixe ou en squat. D'autres sont hébergées en CADA.

Les problématiques rencontrées par ces publics sont évidemment multiples, mais principalement en lien avec le logement, l'emploi ou les addictions.

Nous avons pu aboutir à 19 sorties positives en emploi et 2 en formation. Par ailleurs, 9 personnes ont réussi à sortir de la rue grâce à un logement.

Emploi

Notre CIP a pu s'appuyer notamment sur les chantiers d'insertion présents dans la région pour accompagner les publics vers un retour en emploi, surtout pour les personnes qui en étaient très éloignées et pour lesquelles un emploi salarié classique n'aurait pas été adapté. Les postes concernés sont principalement dans l'entretien d'espaces verts, la maintenance de bâtiment ou la mécanique automobile. Nous avons aussi pu placer les bénéficiaires sur des postes dans le secrétariat, l'entretien à domicile ou en entreprise dans le bâtiment.

Logement

Nous avons pu orienter les bénéficiaires en besoin sur cette thématique vers notre Pôle Logement pour

bénéficier de dispositifs comme l'Intermédiation Locative et les aider à trouver un logement pérenne. Certains ont également pu intégrer un CHRS et sortir enfin de la rue, ne serait-ce que momentanément. D'autres ont aussi pu rejoindre un logement autonome.

Addictions & santé mentale

La problématique des addictions a été fréquemment rencontrée dans les accompagnements effectués. Pour cela, nous nous sommes rapprochés du CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de proposer un parcours de soin pour les personnes qui souhaitaient sortir de cette spirale. De plus, nous avons pu orienter certains bénéficiaires vers des psychologues ou des psychiatres pour aller plus loin dans l'accompagnement en santé.

On le voit, l'accompagnement a également permis de mobiliser des partenariats, en interne et en externe, afin de potentialiser les parcours d'accompagnement au bénéfice des personnes en situation très précaire.

CEJ en rupture

87 jeunes captés – 465 entretiens

L'action CEJ en Rupture, en partenariat avec les Missions Locales « CORAIL » et « Du Coudon au Gapeau », a pour objectif de sourcer et d'aller vers des jeunes de moins de 25 ans qui sont considérés en rupture, et donc non connus des Missions Locales des territoires concernés (19 communes).

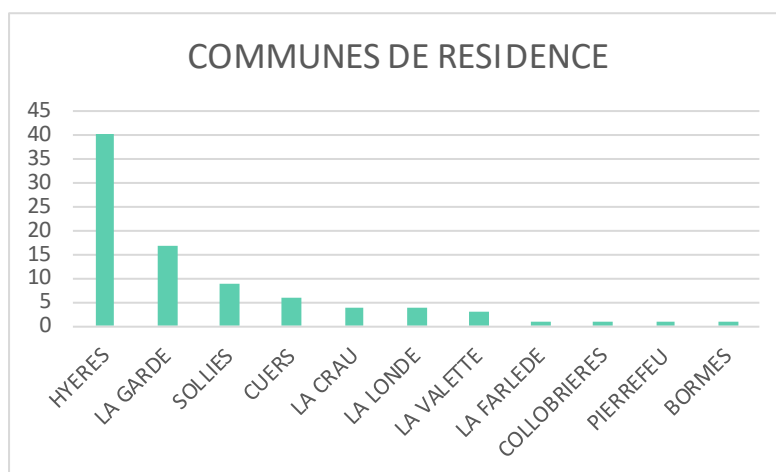
Une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) va à la rencontre des jeunes et leur propose un accompagnement sur mesure, avec notamment pour objectif la levée des freins qu'il peut connaître et la remobilisation. Parallèlement, le jeune est accompagné à la Mission Locale et incité à signer un Contrat Engagement Jeune (CEJ). Selon le diagnostic posé, la personne peut également bénéficier d'un accompagnement logement, avec l'aide d'une travailleuse sociale, ainsi qu'une aide à la mobilité grâce à une auto-école dédiée, sous la supervision d'un moniteur agréé.

Le premier mois de l'action a été l'occasion de créer des supports de communication à diffuser aux différents partenaires et au public. Pour cela, nous avons mis en place des flyers et fiches actions qui ont ensuite été distribuées par mail ou physiquement.

Une fois ces éléments créés, l'équipe a pu se lancer dans la captation des jeunes en situation de rupture, notamment via le CHRS ou certains partenaires déjà identifiés travaillant avec ce public (comme Unis Cité, l'Ufolep ou la PJJ-Protection Judiciaire de la Jeunesse par exemple). L'équipe a également pu s'appuyer sur les autres structures de l'association, comme l'HU Maternité ou le CHRS pour les mettre en lien avec leurs bénéficiaires éligibles.

Sur 2024, 87 jeunes (53 hommes et 34 femmes) ont ainsi été captés au cours de différents événements. 35 d'entre eux ont pu ensuite intégrer le Contrat d'Engagement Jeune proposé par l'une des Missions locales. 27 jeunes ont pu profiter de l'accompagnement mobilité associé au dispositif et mis en place par l'auto-école.

Communes de résidence des 87 jeunes



Nous avons tout de même repéré quelques freins susceptibles de retarder notablement l'intégration des jeunes au sein de l'action, notamment la barrière de la langue ou les problématiques d'addictions, pouvant empêcher complètement l'intégration à l'auto-école.

Plusieurs motifs peuvent mener à ce qu'un jeune ne puisse pas intégrer le CEJ :

- Déjà connu d'une structure Mission locale, de France Travail ou de Cap Emploi (pour les travailleurs handicapés)
- Incarcération suite à des ennuis judiciaires
- Perte de contact durant la remobilisation
- Reprise d'étude

Si la personne « captée » est encore connue de la Mission locale (c'est-à-dire un contact datant d'il y a moins de 5 mois), il nous est possible de délayer son intégration le temps que la personne passe en veille auprès de leurs services.

En Route vers l'Emploi

4 présents

Ce dispositif innovant, porté par les associations Garrigues et En Chemin permet au public cible de bénéficier d'un diagnostic mobilité et de trouver une solution de déplacement pouvant aller jusqu'à la mise à disposition d'un véhicule. La force de ce projet réside dans sa capacité de réactivité et d'agilité en fonction des situations et au service de la mise en emploi concrète et durable.

« En route vers l'emploi » s'adresse ainsi à des personnes prêtes à l'emploi mais ayant besoin d'un accompagnement mobilité pour sécuriser et pérenniser ce parcours.

L'action a démarré en septembre 2024 avec la prise de poste de la CESF en charge de l'accompagnement des bénéficiaires. Nous avons ensuite présenté le dispositif auprès des agences France Travail concernées ainsi qu'au CEDIS, seuls prescripteurs à ce moment-là, puisque le public devait principalement provenir du dispositif Direct Emploi, qui est géré par ces 2 partenaires.

5 prescriptions nous sont parvenues de leur part, pour lesquelles nous avons pu commencer l'accompagnement. Ces orientations ont ensuite permis 3 mises à disposition de véhicules. L'une des prescriptions n'a pas abouti car la personne ne s'est pas présentée, l'autre car la mise en emploi ne s'est finalement pas faite, ce qui excluait la personne des critères de l'action.

Le faible nombre de prescriptions peut se comprendre pour 2 raisons :

- Méconnaissance du dispositif et de la structure par les prescripteurs possibles, même si des réunions de présentation ont pu être faites auprès du CEDIS et de France Travail
- Les critères d'entrée dans le dispositif sont aussi assez restrictifs puisqu'il faut être bénéficiaire du RSA et proche de l'emploi, avec par exemple une promesse d'embauche, voire même un contrat de travail signé.

Les chantiers d'insertion

197 salariés en insertion en 2024

LES SUPPORTS

- Les espaces verts

Les chantiers sont réalisés sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés qui transmettent leur savoir-faire dans les règles de l'art. Ils sont attentifs au respect des consignes de sécurité et sensibilisent les salariés à cet aspect du métier.

Chaque donneur d'ordre a ses spécificités, qui nous sont précisées à l'occasion de réunions de chantier régulières. Les clients sont également très sensibles à la dimension sociale du travail de nos encadrants.

Chaque chantier est mis en œuvre par une équipe de 6 à 8 salariés en insertion, avec un encadrant technique spécialisé.

En 2024, après une année d'expérimentation, nous avons créé une équipe entièrement dédiée à un nouveau support, la maintenance du bâtiment, qui permet aux salariés de travailler dans un domaine porteur d'emplois.

Nous avons ainsi assuré des chantiers différents dans le domaine des espaces verts (débroussaillage, taille, aménagement), de la maintenance des bâtiments et du cantonnement (petite maçonnerie, voirie). Les donneurs d'ordre sont eux aussi diversifiés. Cela va des collectivités aux entreprises, en passant par les particuliers et les associations.

- Les garages

L'association gère 4 garages solidaires répartis sur le territoire : La Valette, Hyères, Cuers et Fréjus.

L'activité « garage solidaire » a pour but de développer les savoir-être et les savoir-faire attendus par les employeurs, dans un secteur professionnel en tension sur le territoire, à savoir les métiers de la mécanique auto.

Les véhicules à réparer sont ceux de particuliers, orientés par fiche de liaison, mais aussi d'associations et de collectivités.

Les réparations sont réalisées sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés, qui transmettent leur savoir-faire, mais permettent également aux

salariés en insertion de retrouver les « réflexes » d'une activité professionnelle : horaires, travail en équipe, respect des consignes de sécurité...



Cette activité a ainsi une double vocation : faire découvrir un métier, et permettre à des personnes n'ayant pas les moyens d'accéder à un garage « classique » de faire réparer leur véhicule à moindre coût. Les pièces sont facturées au prix coûtant, et le coût horaire est bien en-deçà de celui du marché.

Les garages solidaires trouvent leur place dans le paysage de l'économie solidaire du territoire. Nous constatons en 2024 la poursuite de l'augmentation du volume de travail, des orientations de tous les partenaires sociaux et institutionnels (UTS, France TRAVAIL, CEDIS, Missions Locales, Association d'insertion, CCAS, ...) ce qui augmente significativement le nombre d'heures de réparation automobile réalisés. Après un véritable décollage de l'activité en 2023 avec +276%, nous constatons +22% encore en 2024.

LES SALARIES

197 employés polyvalents ont travaillé en 2024 dans le cadre des espaces verts et des garages solidaires, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion de 20 à 30 heures hebdomadaires.

Le profil des salariés accueillis

Les salariés sont très majoritairement des hommes (182 sur 197, soit 92%), jeunes (47% ont moins de 26 ans) et peu qualifiés. Par ailleurs, 27% résident dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, quartiers dont la population présente généralement un cumul de problématiques.

Les prescripteurs

Les principaux prescripteurs sont les Missions Locales (40,1%), Pôle Emploi (26,9%), les différents services d'En Chemin (12,18%) et le CEDIS (11,2%). D'une manière générale, nous parvenons toujours

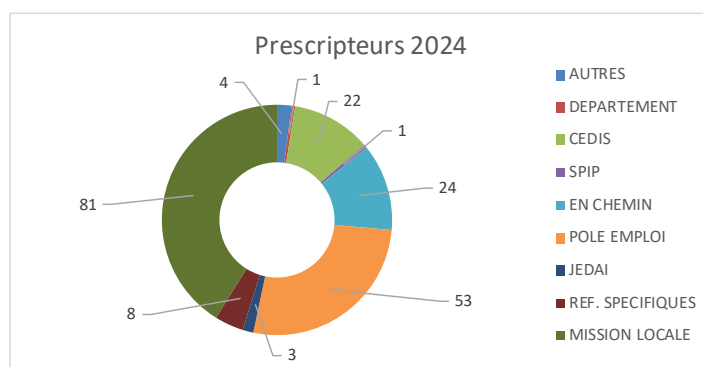
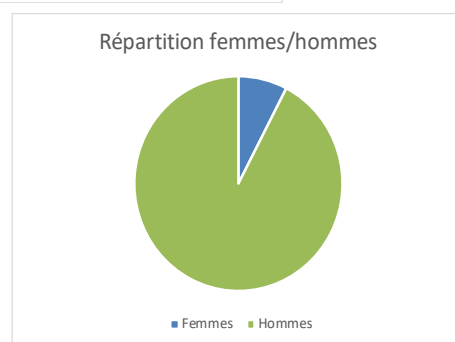
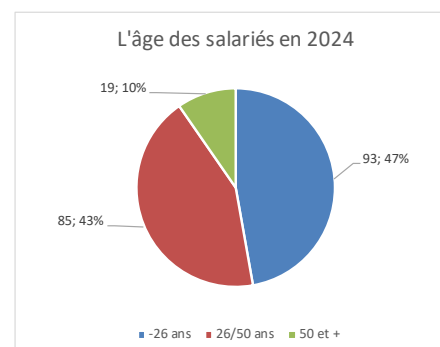
à recruter assez massivement de nouveaux CDDI au prix d'un travail régulier et en profondeur auprès de partenaires et la mise en place régulière de réunions d'information à l'attention des candidats orientés chaque mois.

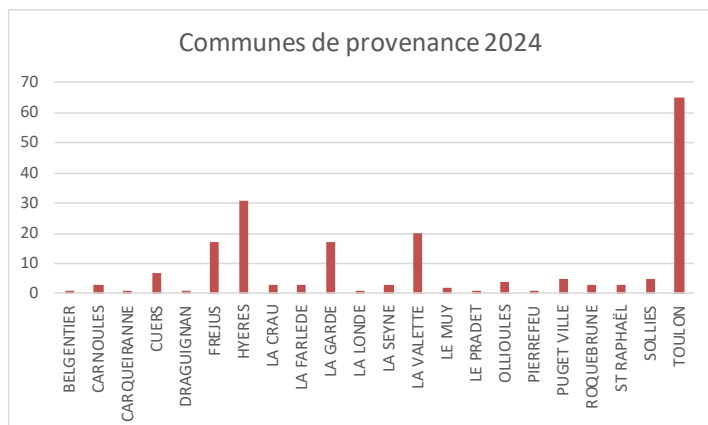
Les ressources

Du fait notamment d'un nombre important de jeunes de moins de 25 ans, la part de salariés sans aucune ressource représente 32%. Mais cela démontre aussi des difficultés administratives, qui les privent de certains de leurs droits. Plus de 22% sont bénéficiaires du RSA à leur entrée (nous bénéficions pour ces salariés d'une aide au poste supplémentaire de la part du Département).

Les communes de résidence

La grande majorité réside à Toulon (33%). Suivent Hyères (16%), La Valette (10%) ou encore La Garde (8,6%) ou encore Fréjus (8,6%). Il faut noter que certains salariés viennent d'assez loin, puisque l'un d'eux réside à Draguignan ou encore à Belgentier.





INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CDDI, un outil pour travailler le projet professionnel et résoudre les difficultés sociales du salarié.

L'accompagnement social est mis en œuvre par le travailleur social et la CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle), mais également par les encadrants qui ont un rôle essentiel, notamment dans le repérage de certaines difficultés.

Le travailleur social, de par sa formation, est le plus à même d'accompagner le salarié dans la levée des freins périphériques à l'emploi que rencontrent tous les salariés : aide dans les démarches administratives et juridiques, accès à la mobilité, accès aux droits, recherche d'hébergement et de logement, résolution de difficultés financières, orientation vers les professionnels de santé...

aux droits et l'établissement de diverses demandes dans les domaines de la santé, du financier ou de la mobilité. La résolution de certaines difficultés, administratives ou autres, semble un préalable indispensable à la construction d'un projet professionnel.

58 salariés sont en difficulté sur le plan du logement, soit quasiment 30%. Sur cet aspect particulier, la présence d'un travailleur social au sein de l'équipe est un réel avantage.

De plus, de nombreux salariés ont une problématique « justice » : 47 sur 197, soit presque 24%.

Pour finir, ce qui est parfois lié à la difficulté précédente, il faut souligner l'impact des addictions et autres pathologies sur les capacités à répondre aux obligations d'un poste. Une addiction avérée et/ou une fragilité psychologique influent sur la concentration, l'assiduité et les capacités de mobilisation.

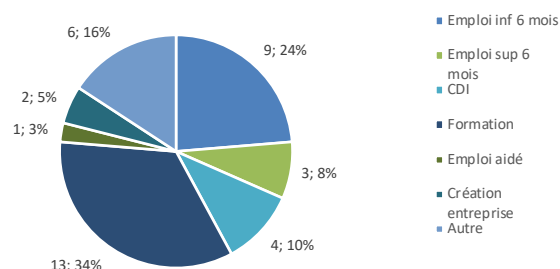
L'accompagnement professionnel peut prendre plusieurs formes : entretiens individuels, sessions collectives, formation aux techniques de recherche d'emploi. Chaque salarié est également fortement incité à effectuer une ou plusieurs PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Le partenariat est primordial pour le parcours du salarié. En effet, En Chemin travaille avec tous les partenaires du champ de l'emploi ordinaire ou des dispositifs d'accompagnement à l'emploi : entreprises, services publics et collectivités territoriales, partenaires de la formation, autres structures du champ de l'insertion par l'activité économique.

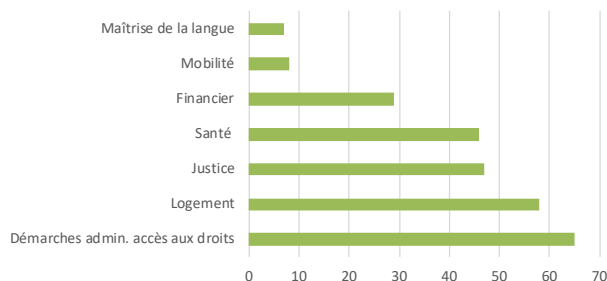
LES SORTIES DE 2024

Sur les 96 sorties de 2024, il y a eu 33 sorties considérées comme annulées pour diverses raisons (salariés restés moins de 3 mois, incarcérés, en longue maladie...), ce qui ramène le nombre de sorties « réelles » aux yeux de la DDETS à 63. Parmi celles-ci, nous comptons 38 sorties dites dynamiques.

Répartition des sorties dynamiques 2024



Les problématiques des salariés de 2024



Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessus, de nombreux salariés ont des difficultés à réaliser des démarches administratives, ce qui les empêche de bénéficier de tous leurs droits (sociaux et de santé notamment) : ils représentent 65 personnes.

Les accompagnatrices ont donc travaillé sur l'accès

Ce qui nous amène à un taux de sorties positives de plus de 60%.

Les sorties positives se répartissent ainsi : 3 sorties en CDD supérieur à 6 mois, 4 CDI, 9 sorties en CDD inférieur à 6 mois, 2 emplois aidés, 13 entrées en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, 7 autres sorties positives.



Premières Heures en Chantier

Face à la difficulté d'insertion et de sortie dynamique des publics au profil très éloigné de l'emploi, cumulant plusieurs freins majeurs à l'emploi (pour la plupart, il s'agit de personnes en grande précarité, sans domicile fixe, issues des accueils de jours de la métropole ou des CHRS, avec des problématiques santé et addictives), grâce à la Métropole MTPM et Convergences France, il nous a été possible de créer une filière spécifique via le dispositif « Premières Heures en Chantier », qui a été mis en œuvre au cours de 2ème semestre 2024.

Le support

Le support métier choisi est celui de la maintenance du bâtiment au travers de tous ses aspects potentiels

(petites rénovations, peintures, entretien courant, montage de mobiliers...).

Le travail est effectué en intérieur uniquement (en appartement ou établissement). L'intérêt de ce support métier réside également dans le fait qu'il s'agit de métiers en tension sur le territoire. Ceci peut permettre la mise en emploi rapide, inconditionnelle et adaptée à ces publics, afin de les préparer et d'évaluer leur employabilité pour une orientation réussie vers les ACI.

Encadrement et principes de fonctionnement

Un Educateur Technique expérimenté est mobilisé pour cette action. Une organisation particulière veille à permettre le meilleur accueil possible des bénéficiaires, alliant convivialité, bienveillance, et tend à lever tous les freins au démarrage d'une journée de travail :

- Accueil avec horaires adaptés aux bénéficiaires (possibilité de démarrer à 4 heures par semaine, avec augmentation par palier selon son parcours)
- Accès à un petit déjeuner
- Accès à une douche possible (pour les personnes sans domicile) avec vestiaire
- Ramassage en véhicule si besoin en début de journée et accompagnement sur le site d'intervention
- Retour sur la journée avec les bénéficiaires

Les salariés de 2024

5 personnes sont entrées dans le parcours « PHC » en 2024 :

- Orienteurs : CHRS 2 – Accueil de jour 2 – ACT 1
- Etat des droits : AAH 2 – ASS 1 – RSA 1 – sans droits CAF 1
- Hébergement : CHRS 2 – rue 2 – ACT 1

Les exigences vis-à-vis des salariés en parcours augmentent progressivement, à mesure que le salarié reprend confiance et progresse, afin, lorsque cela est possible, de travailler une transition vers un chantier d'insertion « classique ».

Des passerelles avec les ACI évoluant dans la maintenance du bâtiment sont en cours de construction. Cela permettra des immersions possibles quand les personnes seront prêtes.

Ainsi, « Premières Heures en Chantier En Chemin » est un véritable sas bienveillant et cocooning pour favoriser la reprise d'une activité des personnes en grande précarité ou isolées.

4

ASILE

Détail des chiffres Asile 2024

**9 723 entretiens et 798 personnes
accompagnées**

HUDA

- **3 176** entretiens effectués
- **135** ménages hébergés (**276** personnes)

CADA HYERES

- **1 932** entretiens effectués
- **61** ménages hébergés (**135** personnes)

CADA EST VAR

- **927** entretiens effectués
- **30** ménages hébergés (**82** personnes)

CPH

- **1 487** entretiens effectués
- **37** ménages hébergés (**90** personnes)

Réinstallés

- **580** entretiens effectués
- **20** ménages accompagnés (**44** personnes)

UKRAINE

- **1 621** entretiens
- Hébergement citoyen : **10** ménages accompagnés (**24** personnes)
- Hébergement collectif : **22** ménages accompagnés (**57** personnes)

Formation linguistique

- **37** participants

UPE2A

- **53** bénéficiaires

HUDA

Aire toulonnaise : **60** ménages, soit **126** personnes
Est Var : **75** ménages hébergés, soit **150** personnes

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande d'asile (convention de Genève 1951) qu'ils soient en procédure normale, accélérée ou Dublin.

Début 2024, En Chemin était gestionnaire d'un HUDA d'une capacité de 200 places en diffus.

Suite à une instruction DGEF (Direction Générale des Etrangers en France), la DDETS nous a informés, fin novembre, de la fermeture sèche de 16 places. Au 21 décembre, comme convenu avec la DDETS, 8 places ont été fermées sur le secteur de l'Est Var. Concernant les 8 places restantes, leur fermeture est programmée au cours du 1er trimestre 2025.

En Chemin est désormais gestionnaire d'un HUDA d'une capacité de 184 places en diffus. Les places sont réparties sur 41 appartements : 22 à Cuers, 3 à Solliès-Pont (permettant notamment l'accueil de 18 isolés) ; 14 à Fréjus, 2 à Saint-Raphaël. 30 chambres réparties dans une résidence sociale à Sainte-Maxime, permettant l'accueil de 30 hommes isolés. HUDA Fréjus, Saint-Raphaël et Sainte-Maxime : 100 places.

Missions de l'HUDA

- ◆ Accueil et hébergement ;
- ◆ Accompagnement administratif, social, médical et juridique ;
- ◆ Scolarisation des enfants et mise en place d'activités socioculturelles au profit des résidents ;
- ◆ Gestion de la sortie de l'établissement HUDA.

Gestion de l'activité

✓ Aire toulonnaise

En 2024, l'ensemble de l'accompagnement HUDA a représenté 60 dossiers administratifs. 1312

entretiens ont été réalisés durant l'année 2024 : 1312 au bureau, 244 au domicile des usagers. Il y a eu 181 accompagnements physiques. A ces accompagnements individuels s'ajoutent 10 interventions collectives sous la forme d'ateliers (en lien avec la scolarité, le logement, les administrations, la déclaration d'impôts, les repas partagés), menés par les travailleurs sociaux et 5 menés par des partenaires (CIDFF, Planning Familial). Cette année, En Chemin a participé à la journée mondiale d'intégration des réfugiés, à laquelle de nombreux partenaires ont participé.

✓ Est Var

En 2024, l'ensemble de l'accompagnement HUDA a représenté 75 dossiers administratifs. Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2024 à l'HUDA : 29 ménages soit 52 individus. L'HUDA a également accueilli 2 nouveau-nés en 2024.

Enfin, 1 328 entretiens ont été réalisés durant l'année 2024. Il y a également eu 112 accompagnements physiques (rendez-vous administratifs et médicaux notamment).

Situation administrative

✓ Aire toulonnaise

Au 31 décembre 2024, la structure héberge 39 ménages, soit 83 personnes, dont la situation, d'un point de vue administratif, est la suivante : 1 ménage en procédure Dublin, 3 en procédure accélérée, 26 en procédure normale, 9 bénéficiaires d'une protection (protection subsidiaire, réfugié statutoire ou enfant réfugié).

En 2024, 19 ménages auront reçu le bénéfice d'une protection (11 réfugiés statutaires, 7 bénéficiaires d'une protection subsidiaire, 1 dont un enfant a été reconnu réfugié), tandis que 2 ménages ont été déboutés (CNDA).

✓ Est Var

Au 31 décembre 2024 la structure héberge 47 ménages, soit 97 individus, dont la situation, d'un point de vue administratif, est la suivante : 10 sont en attente de convocation ou de décision OFPRA, 8 sont en procédure de recours à la CNDA, 23 sont bénéficiaires d'une protection, 1 en procédure Dublin. Enfin, 5 ont été déboutés (dont 1 en indu).

Les entrées :

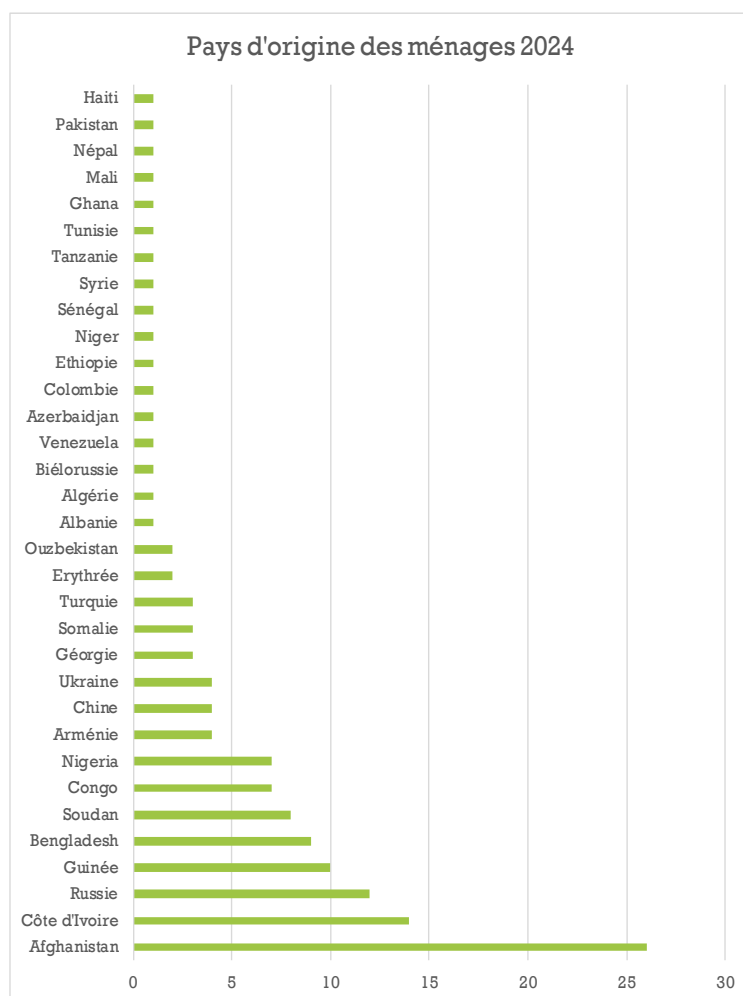
✓ Aire toulonnaise

L'équipe a accueilli 23 nouveaux ménages, soit 43 individus (25 adultes et 18 enfants dont 3 naissances).

✓ Est Var

L'équipe a accueilli 29 nouveaux ménages, soit 52 individus (34 adultes et 18 enfants dont 2 naissances).

Répartition de tous les ménages accueillis en 2024



Les sorties :

✓ Aire toulonnaise

L'année 2024 a été marquée par la sortie du dispositif de 17 ménages soit 35 personnes. 12 ménages étaient bénéficiaires d'une Protection (4 ménages réfugiés, 5 ménages bénéficiaires de la protection subsidiaire, 3 ménages parents d'enfant réfugié). 3 ménages sont sortis après avoir été déboutés. 5 ménages ont décidé d'abandonner l'hébergement sans

aller au bout de leur procédure de demande d'asile.

Les 12 sorties positives se répartissent comme suit : 4 ménages en CHRS, 1 ménage en Résidence Sociale ; 4 ménages en IML (dont 3 En Chemin) ; 1 ménage en logement social. 2 ménages ont utilisé leur réseau afin de trouver une solution de sortie autre.

Pour les ménages sortis en 2024, la durée moyenne de séjour a été de 1198 jours allant de 26 jours pour la plus courte durée d'accompagnement (suite abandon) jusqu'à un peu plus de 4 années (1 518 jours).

Le taux d'occupation de l'HUDA a été de 90,4 %, marquant ainsi une occupation toujours supérieure à celle de 2023.

✓ Est Var

L'année 2024 a été marquée par la sortie du dispositif de 27 ménages soit 52 personnes, se décomposant comme suit : 14 ménages (soit 29 personnes) bénéficiaires d'une Protection (réfugié ou parent d'enfant réfugié), 13 ménages (soit 23 personnes) déboutés ayant décidé d'abandonner l'hébergement sans aller au bout de leur procédure de demande d'asile.

Les 14 sorties positives se répartissent comme suit : Intermédiation locative 3 ménages (10 personnes) ; logement locatif social 3 ménages (11 personnes) ; résidence sociale 5 ménages (5 personnes) ; départ volontaire 3 ménages (3 personnes).

En 2024, l'HUDA Est Var a accompagné 75 ménages (pour l'Est Var), soit 150 personnes (pour l'Est Var) (95 adultes et 55 enfants) de toutes compositions familiales : une majorité de couples avec ou sans enfant et d'hommes seuls isolés.

L'accueil et l'accompagnement social : la prise en compte des problématiques du public accueilli

Les délais pour se voir obtenir ou refuser une demande d'asile peuvent s'étendre sur plusieurs années mais ces délais tendent toujours à diminuer. Afin de structurer le temps d'attente du public accueilli et l'accompagner vers une meilleure intégration, plusieurs ateliers ont été animés par des associations partenaires et les travailleurs sociaux du service.

* Par nos travailleurs sociaux : des ateliers sur les administrations françaises, le système scolaire, l'entre-

tien du logement, devenir locataire, cuisine...

* Par les partenaires : CODES 83, CIDFF, Planning familial.

Des bénévoles interviennent régulièrement, permettant aux accueillis d'apprendre le français contribuant à une meilleure intégration des publics.

Sur l'HUDA de Cuers, un partenariat avec la pass gynécologique a permis la formation des travailleurs sociaux afin de les aider à répondre aux questionnements d'ordre intime des usagers. Ce partenariat va se poursuivre en 2025 sous la forme d'ateliers menés auprès des femmes. En outre, les équipes ont imaginé le « Pass intégration » : un support permettant aux usagers de situer leurs compétences et degré d'autonomie sur les thématiques suivantes : connaissance des administrations en France, le logement (droits et obligations du locataires, charges à prévoir), santé (renouvellement de ses droits, prendre un rendez-vous médical, comprendre le fonctionnement du système de santé français) et le travail (avec l'appui de Face Var sur différents ateliers).

Actions transversales pour le public de l'HUDA et le CADA – Est Var

L'équipe du Pôle asile a préparé et animé un arbre de Noël pour tous les ménages du CADA et de l'HUDA, et les enfants ont bénéficié de cadeaux gracieusement préparés par les bénévoles de l'association UNPCE de Saint-Raphaël.

Animé par le TISF du CADA, un atelier « soutien à la langue française » a été proposé aux enfants du CADA et de l'HUDA tout au long de l'année. En fin d'année scolaire, en partenariat avec la directrice de l'école primaire Aubanel de Fréjus, les enfants ont effectué une représentation théâtrale avec une lecture de textes sous forme de scénettes, à l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école.

Mise en place de plusieurs réunions d'informations sur les économies d'énergie destinées aux résidents du CADA et de l'HUDA, suivies de visites à domicile pour la mise en pratique.

Action de prévention santé animé par l'association AIDES, dans les locaux du pôle asile de l'Est Var et de l'HUDA de Sainte-Maxime

Dépistage tuberculose (prise de rdv radiographies

pulmonaires pour tous les résidents HUDA en lien avec le CLAT de Toulon)

Participation des personnes BPI à la « semaine de l'intégration » en partenariat avec l'HUDA de Cuers (Recueil des récits de vie en lien avec leur demande d'asile, accueil du public, échanges avec les résidents de l'HUDA de Cuers).

Actions collectives pour les résidents de l'HUDA de Sainte-Maxime

- * Atelier « Gestion et tri des documents administratifs » à destination des personnes BPI HUDA séances tous les 15 jours sur trois mois
- * Cours de FLE menés par une bénévole de l'Association (tous les mercredis après-midi)
- * Goûter de Noël
- * L'association Face Var, dans le cadre du programme AGIR et dans les locaux de l'HUDA, réalise tous les mois des actions collectives thématiques (préparation aux entretiens d'embauche, mobilité, actualisation France Travail...) pour les bénéficiaires de l'HUDA.

Un lien constant avec les établissements scolaires et les services de PMI

L'équipe de l'HUDA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre trois et seize ans. Des orientations ont également été faites vers la classe UPE2A de notre association. Les accompagnatrices de l'Aire toulonnaise poursuivent leur travail en étroite collaboration avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'Est Var est toujours confronté à l'absence de médecin PMI.

Les partenariats

- * Le partenariat avec les Restos du cœur, quant à lui, se poursuit. A l'occasion des campagnes d'été et d'hiver, deux rencontres ont été organisées entre nos associations. Toutes les personnes accueillies ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2024.
- * Le partenariat avec le planning familial se poursuit : les accueillis ont une méconnaissance en termes de prévention des MST et des modes de contraception. Un nouvel atelier, « Rouge Culotte », a pu se tenir à

l'attention de nouvelles femmes, abordant des thématiques telles que les menstruations, l'anatomie, le corps, la prévention des prises de risques de grossesse et des IST-MST ; il aura réuni une dizaine de personnes. Le planning familial a encore permis la distribution de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle.

* Les liens avec la CPAM et la CAF restent maintenus.

* L'accompagnement psychologique des personnes grâce au partenariat avec France Terre d'Asile se poursuit également. 12 personnes ont été orientées par les travailleurs sociaux pour un accompagnement psychologique via la plateforme FTDA. 7 ont pu être suivies par FTDA, faute de places disponibles malheureusement. Sur l'Est Var, 1 personne a été orientée vers la psychologue de l'association.

* Partenaires rencontrées à Sainte-Maxime :

- L'école de la deuxième chance de Cogolin (E2C)
- UTS de Sainte Maxime (Unité territoriale sociale)
- Agence intérimaire « My Jobest » de Sainte Maxime
- CAF de Toulon (dans le cadre du partenariat avec la CAF)

L'interprétariat

Une grande majorité du public accueilli n'est pas francophone. Durant l'année écoulée, nous avons donc fait appel à des interprètes. Nous les sollicitons lors de l'accueil des personnes en HUDA. Ils interviennent également lors des différentes phases de la procédure de demande d'asile.

Conclusions et perspectives 2025

Le constat d'une autonomie limitée une fois les personnes sorties vers le logement aura permis de questionner les pratiques et de proposer toujours plus de supports et ateliers, un accompagnement individuel plus axé sur l'autonomisation des ménages. Nous travaillons également à un plus grand lien avec les écoles où le public accompagné peut être sujet de crispations avec des rencontres plus régulières formalisées entre les équipes pédagogiques et notre service HUDA. La sortie du dispositif dans les délais réglementaires reste une difficulté en particulier pour les parents d'enfants réfugiés et les familles nombreuses (l'ouverture des droits dépendant de procédures pré-

fectorales longues, logement insuffisant).

Afin de contribuer à rompre l'isolement social des ménages, l'équipe de l'Est Var va entamer un travail avec les familles en proposant des sorties de pleine air (goûter partagé à la base nature de Fréjus). L'équipe constate que les enfants n'ont pas accès aux activités sportives, c'est pourquoi une rencontre avec les clubs sportifs de Fréjus est envisagée pour l'année 2025, afin de faciliter l'accès à la pratique sportive.

CADA

Le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande du statut de réfugié (convention de Genève 1951).

La situation de l'asile en France en 2024 a continué d'être marquée par la crise sanitaire mondiale qui a pesé sur les déplacements internationaux.

Missions du CADA

- ◆ Accueil et hébergement ;
- ◆ Accompagnement administratif, social, médical et juridique ;
- ◆ Scolarisation des enfants et mise en place d'activités socioculturelles au profit des résidents ;
- ◆ Gestion de la sortie de l'établissement CADA.

CADA PAYS HYEROIS

61 ménages hébergés en 2024 soit 135 personnes
1 932 entretiens

Le CADA du Pays Hyérois offre désormais une capacité de 90 places, réparties dans 28 appartements implantés sur l'ensemble du territoire. Cette répartition permet d'héberger aussi bien des familles que des personnes isolées en cohabitation.

Gestion de l'activité

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2024 au CADA : 33 ménages.

1 932 entretiens ont été réalisés durant l'année 2024 : 1 229 au bureau et 703 au domicile des usagers.

Situation administrative

27 ont obtenu une protection soit 44 personnes (enfants compris). Parmi eux, 21 ménages ont été reconnus réfugiés au titre de la Convention de Genève, tandis que 6 ont bénéficié de la protection subsidiaire. Parallèlement, 10 ménages ont vu leur demande d'asile rejetée.

Sorties

L'année 2024 a été marquée par la sortie du CADA de 23 ménages, soit 54 personnes.

- 10 ménages déboutés,
- 1 accès au logement dans le parc public,
- 5 installations dans le parc privé,
- 3 orientations vers un CPH,
- 1 transfert,
- 3 sorties dont la destination n'est pas connue.

L'activité 2024

En 2024, le CADA a accompagné 135 personnes de toutes compositions familiales (soit 67 adultes et 68 enfants), soit 48 ménages : 6 femmes seules ; 10 hommes seuls ; 13 femmes avec enfant, 16 couples avec enfants ; 3 couples sans enfant.

Ateliers / Animations collectifs

Tout au long de l'année 2024, des interventions collectives ont été proposées, en réponse aux besoins et souhaits exprimés par les usagers.

Par ailleurs, 12 ateliers collectifs ont été organisés et co-animés par les travailleurs sociaux.

Ils ont porté sur diverses thématiques : gestion des énergies, recherche de logement en vue de la sortie du CADA, alimentation, découverte des villes avoisinantes, ainsi que des activités créatives destinées aux enfants (confection de masques, œufs de Pâques, sapins de Noël...).

Dans le même esprit, 8 sorties ont été planifiées et animées en collaboration avec l'équipe sociale.

Ces temps de convivialité visaient à favoriser le lien social entre les familles, encourager les échanges interculturels et faire découvrir les traditions culinaires françaises.

L'interprétariat

Sur les 61 ménages présents en 2024, 37 étaient non francophones.

Afin de garantir une communication adaptée et un accompagnement de qualité, des interprètes ont été sollicités, notamment lors des premiers accueils, afin de présenter le service et ses missions dans une langue compréhensible par les usagers. Cette médiation linguistique facilite la compréhension des documents et renforce la relation de confiance nécessaire à un accompagnement efficace.

Les interprètes interviennent également à différentes étapes de la procédure de demande d'asile, notamment :

- lors de la préparation du récit avec le travailleur social pour la demande OFPRA ou le recours CNDA,
- pour expliquer les décisions de l'OFPRA et de la CNDA aux usagers,
- lors des réunions de synthèse avec les équipes éducatives,
- ou encore dans le cadre d'un accompagnement vers le corps médical.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

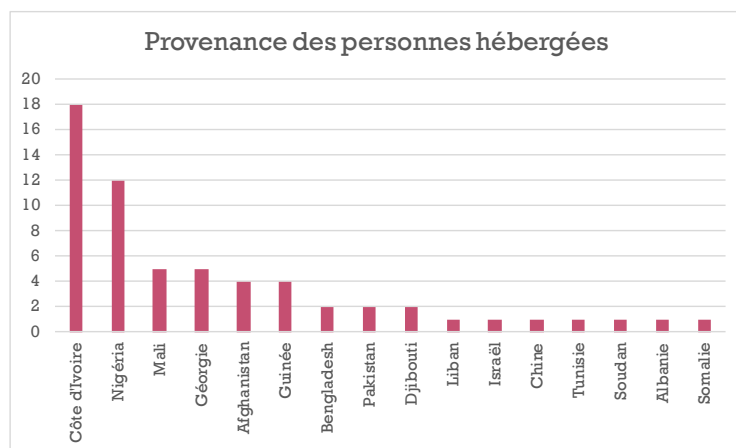
En 2024, 46 enfants ont été ainsi accueillis et scolarisés en école maternelle (9), en école primaire (16), en collège (17) et en lycée (4).

Partenariats

En 2024, au-delà des solutions proposées en interne par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins, etc.), l'établissement a renforcé et développé de nombreux partenariats. Parmi les collaborations formalisées figurent une convention avec la CPAM du Var, visant à faciliter l'accès aux droits pour les BPI et les réfugiés, ainsi qu'une convention avec la CAF. Des rencontres professionnelles ont également été organisées avec les services du Conseil Départemental (UTS, UPS), le SIAO, la PASS de l'hôpital d'Hyères, ainsi qu'avec des acteurs du logement, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle. Un partenariat avec le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la ville d'Hyères a été établi, de

même qu'un travail étroit avec plusieurs bailleurs sociaux (Erilia, Logis Familial Varois, Var Habitat). Par ailleurs, une convention a été signée avec une avocate spécialisée en droit des étrangers, permettant un appui régulier dans les situations complexes liées à l'accompagnement juridique. Cette professionnelle assure également une permanence au sein de l'établissement une fois par trimestre. Enfin, le CADA a mis en place une convention avec l'association Parcours, qui dispense des cours de FLE dans les locaux, ainsi qu'un partenariat avec l'association FTDA, permettant aux usagers d'accéder à des entretiens avec des psychologues bénévoles.

Provenance des personnes hébergées en 2024



Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les CADA.

Concernant les bénéficiaires d'une protection internationale, le délai réglementaire de trois mois pour accéder à un logement dans le parc social reste difficile à respecter. En effet, la constitution des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales, titres de séjour, livret de famille, actes de naissance, rétablissement des ressources, etc.) requiert généralement entre quatre et six mois. Ce délai dépend largement du traitement administratif par l'OFPRA.

Un nombre significatif de personnes protégées choisissent de retourner dans leur département d'origine, où elles ont souvent tissé des liens, notamment communautaires, qu'elles souhaitent préserver. Quelle que soit la situation administrative des personnes en fin de parcours, l'équipe du CADA s'attache à les orienter vers des personnes ou structures res-

sources afin de faciliter une sortie ou une transition adaptée.

La majorité des familles déboutées sollicitent le dispositif 115 afin d'accéder à un hébergement d'urgence et d'engager de nouvelles démarches de régularisation, telles qu'une demande de réexamen.

Les personnes dont la demande d'asile a été définitivement rejetée peuvent, à leur demande, être maintenues au sein du CADA pour une durée maximale d'un mois à compter de la notification de la décision.

Ce moment de sortie, particulièrement difficile tant pour les personnes concernées que pour l'équipe socio-éducative, a néanmoins été encadré avec rigueur : les délais de départ ont été systématiquement respectés en 2024.

CADA EST VAR

**30 ménages hébergés en 2024 soit 82 personnes
927 entretiens et accompagnements physiques**

Le CADA de l'Est Var a été créé en mai 2021 par l'association Paola Solidarités. Suite à sa fusion en juin 2023 avec En Chemin, l'établissement a été transféré. L'association loue des appartements sur les communes de Fréjus (13 appartements) et de Saint-Raphaël (4 appartements) qui dépendent d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA), ainsi que sur la commune de Sainte-Maxime (4 unités de vie au sein de la résidence sociale de l'association API PROVENCE), pour arriver à un total de 60 places.

Gestion de l'activité

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2024 au CADA : 15 ménages soit 41 personnes.

Enfin, 749 entretiens ont été réalisés durant l'année 2024, ainsi que 178 accompagnements physiques.

Situation administrative

5 ménages (10 personnes) ont obtenu une protection. 4 ménages (10 personnes) ont été déboutés. 1 ménage (4 personnes) a quitté le CADA avant la fin de la procédure.

Sorties

L'année 2024 a été marquée par la sortie du CADA de

14 ménages.

4 ménages sont entrés en IML, 1 abandon et 9 ménages dont la solution de sortie est non connue.

L'activité 2024

En 2024, le CADA a accompagné 82 personnes de toutes compositions familiales (soit 47 adultes et 35 enfants). Les orientations ont été prononcées par le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile : orientations nationales à 17%, orientations régionales : 83%.

Ateliers / Animations collectifs

Des interventions collectives ont été proposées tout au long de l'année, les thématiques abordées émanaient en partie des souhaits et besoins des usagers.

Ainsi, l'équipe du pôle asile a préparé et animé un arbre de Noël pour tous les ménages du CADA et de l'HUDA, et les enfants ont bénéficié de cadeaux gracieusement préparés par les bénévoles de l'association UNPCE de Saint-Raphaël.

Animé par le TISF du CADA, un atelier « soutien à la langue française » a été proposé aux enfants du CADA et de l'HUDA tout au long de l'année. En fin d'année scolaire, en partenariat avec la directrice de l'école primaire Aubanel de Fréjus, les enfants ont effectué une représentation théâtrale avec une lecture de textes sous forme de scénettes, à l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école.

Mise en place de plusieurs réunions d'informations sur les économies d'énergies, destinées aux résidents du CADA et de l'HUDA, suivies de visites à domicile pour la mise en pratique.

Action de prévention santé animée par l'association AIDES, dans les locaux du pôle asile de l'Est Var.

Participation des personnes BPI (bénéficiaires de la protection internationale) à la « semaine de l'intégration » en partenariat avec l'HUDA de l'association à Cuers (recueil des récits de vie en lien avec leur demande d'asile, accueil du public, échanges avec les résidents de l'HUDA de Cuers).

L'interprétariat

Sur les 82 personnes présentes en 2024, 73 étaient non francophones et 9 francophones.

Durant l'année écoulée nous avons fait appel à des in-

terprètes en dari, somalien, russe, ukrainien, afghan, irakien...

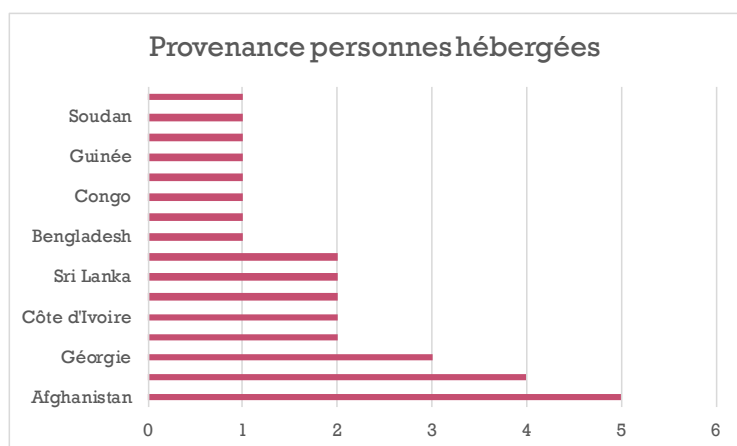
Ils interviennent au CADA de l'Est Var de la même façon que pour le CADA du Pays Hyérois, excepté pour l'accompagnement médical, qui se fait grâce à une équipe de bénévoles.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

L'équipe du CADA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre trois et seize ans.

En 2024, 26 enfants ont été ainsi accueillis et scolarisés.

Provenance des personnes hébergées en 2024



Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les CADA.

Les difficultés sont les mêmes que pour l'HUDA Pays Hyérois. Cependant, 1 ménage débouté sans solution de sortie s'est maintenu dans l'établissement.

CPH

**37 ménages hébergés en 2024 soit 90 personnes
1 487 entretiens en 2024**

Le CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) est un dispositif d'accueil mis en place pour les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire). Les orientations sont effectuées au niveau national par l'OFII, à l'issue d'une évaluation sociale. Ce dispositif s'adresse prioritairement à des personnes identifiées

comme particulièrement vulnérables et en situation de non-autonomie. La capacité d'accueil du CPH est de 70 places. Les hébergements sont répartis en appartements diffus sur le territoire hyérois, permettant l'accueil de familles BPI ou de personnes isolées en cohabitation.

Missions et prestations du CPH

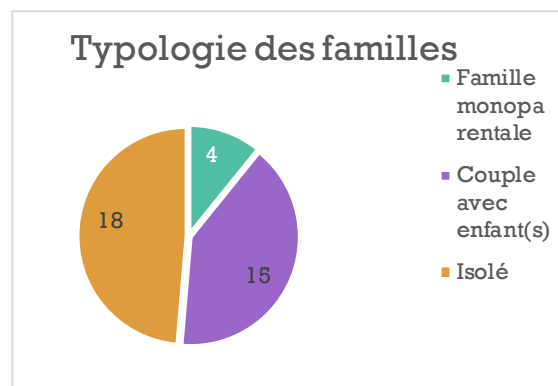
- ◆ Accueil et hébergement
- ◆ Accompagnement dans l'accès aux droits civiques et sociaux
- ◆ Soutien à l'accès aux soins et à la santé
- ◆ Elaboration d'un projet individualisé pour favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à la formation
- ◆ Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, avec un appui spécifique à la parentalité et à la scolarité des enfants
- ◆ Préparation à l'accès au logement autonome et accompagnement à la sortie du dispositif
- ◆ Soutien à l'inclusion sociale et à la participation à la vie locale, notamment à travers des activités socioculturelles
- ◆ Accompagnement à l'apprentissage de la langue française dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Gestion de l'activité

En 2024 : 90 personnes soit 37 ménages ont été accompagnés (52 adultes, 38 enfants).

Situation administrative

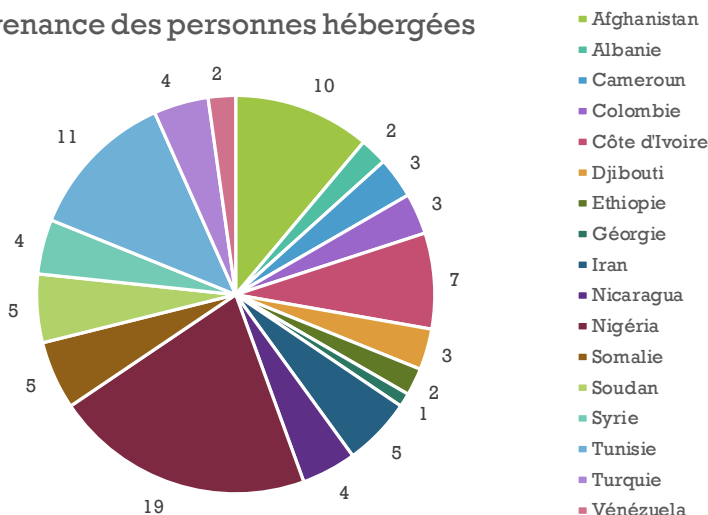
Pour l'année 2024, le CPH a accompagné :



Au total, sur les 90 personnes hébergées, 34 adultes bénéficiaient du statut de réfugié, 14 adultes de la protection subsidiaire, et 16 enfants étaient également protégés (pas les parents).

Provenance des personnes hébergées en 2024 :

Provenance des personnes hébergées



- Un nombre plus important de jeunes de moins de 25 ans sans ressources stables, ce qui freine leur accès au logement autonome ;
- L'allongement des délais d'obtention des titres de séjour, retardant ainsi l'ouverture de droits sociaux tels que le RSA ;
- Une proportion croissante de familles dont seuls les enfants sont reconnus BPI, rendant les démarches administratives plus complexes et prolongées.

L'accueil et l'accompagnement social

L'un des objectifs essentiels de l'accompagnement est de permettre aux personnes de mieux comprendre le fonctionnement du système français et de développer leur autonomie.

L'accès au logement constitue une priorité, afin de favoriser l'installation des familles dans un habitat stable et durable.

Par ailleurs, les familles prennent part aux cours d'alphabétisation animés par l'association « Parcours », organisés au sein de nos locaux. La maîtrise de la langue française est en effet perçue comme un levier essentiel d'intégration et un préalable à l'accès à l'emploi.

Ateliers/Animations collectives

Les équipes ont organisé différents ateliers collectifs abordant des thématiques variées, ainsi que des animations destinées aux enfants : goûter de Noël, activités manuelles et culinaires, jeux de société, décorations d'Halloween (création de masques, décoration de la salle), confection d'œufs de Pâques, etc.

Ces moments favorisent la création de liens sociaux entre les familles des différents services de l'association, tout en permettant aux travailleurs sociaux de connaître les familles sous un autre jour et de renforcer la relation de confiance.

Par ailleurs, plusieurs ateliers collectifs spécifiques sont proposés aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI), portant sur des sujets comme l'accès au logement, les écogestes, la découverte des communes proches de Hyères pour élargir le territoire de recherche de logement, ou encore la gestion budgétaire.

Sorties

En 2024, 90 personnes ont été accompagnées au sein du CPH. Parmi elles, 10 ménages ont quitté le dispositif, soit un total de 24 personnes.

Modalités de sortie :

- 8 ménages ont accédé à un logement social
- 1 personne a été orientée vers un hébergement d'urgence
- 1 ménage a abandonné le dispositif

Cela représente un taux de relogement de 26 %, en baisse par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique en grande partie par des ralentissements administratifs, notamment dans l'obtention du titre de séjour définitif, souvent conditionné à la délivrance des actes de naissance par l'OFPPRA, dont le délai d'obtention peut atteindre un an.

Données d'activité

- 1 487 entretiens réalisés en 2024 :
 - 1 096 en bureau
 - 391 à domicile
- Le taux d'occupation pour l'année 2024 s'est élevé à 97 %
- La durée moyenne de séjour en 2024 est de 638 jours, soit environ 21 mois d'accompagnement.

Cette hausse significative de la durée de séjour s'explique par :

De nouvelles actions collectives sont également prévues pour l'année 2025.

L'interprétariat

En 2024, la quasi-totalité des personnes accompagnées étaient non francophones, à l'exception de 7 familles d'origines tunisienne, camerounaise et ivoirienne.

Au cours de l'année, nous avons régulièrement fait appel à des interprètes, notamment lors de l'accueil au CPH, afin de présenter les services et les missions dans une langue accessible aux usagers.

Cela facilite la compréhension des documents officiels, en conformité avec la réglementation, et garantit une communication claire indispensable à un accompagnement efficace.

Le recours à un interprète permet également aux parents de mieux s'impliquer dans le suivi scolaire de leurs enfants. De plus, puisque la plupart des services hospitaliers ne disposent pas d'interprètes, notre équipe accompagne parfois les usagers lors de leurs rendez-vous médicaux.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

En 2024, 38 enfants ont été accueillis, parmi lesquels 33 ont été scolarisés : 1 en maternelle, 24 en primaire, 4 au collège et 4 au lycée.

Partenariats

En 2024, en complément des solutions internes proposées par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins...), l'établissement a renforcé et développé de nombreux partenariats. Parmi eux : une convention avec la CPAM du Var pour faciliter l'accès aux droits des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des réfugiés ; des rencontres régulières avec le Conseil Départemental (UTS, UPS), le SIAO, la PASS de l'hôpital d'Hyères, ainsi que les partenaires du logement, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle. L'association collabore également avec le PRE (Programme de Réussite Éducative) d'Hyères, travaille en lien avec les bailleurs sociaux (Erilia, Logis Familial Varois, Var Habitat), et a signé une convention avec la CAF. Par ailleurs, une convention a été établie avec l'association « Parcours » pour la mise en place de cours de

FLE au sein de nos locaux, ainsi qu'avec une avocate spécialisée qui nous accompagne dans les situations complexes. Enfin, un partenariat a été conclu avec la Banque Alimentaire du Var.

Procédure de sortie

La gestion des sorties constitue un objectif réglementaire essentiel pour le CPH.

Étant donné que l'hébergement en CPH est temporaire soit neuf mois renouvelables trois mois, la préparation à la sortie est abordée dès le début de l'accompagnement et les modalités sont précisées dans le contrat de séjour.

Le délai imparti pour accéder à un logement dans le parc social reste difficile à respecter, car le traitement des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales) nécessite généralement entre 4 et 6 mois pour réunir l'ensemble des pièces administratives. Nous restons ainsi dépendants de la gestion administrative de l'OFPRA.

Par ailleurs, les contraintes financières représentent un frein supplémentaire, puisque les ménages doivent constituer une épargne pour accéder à un logement durable. Enfin, la barrière linguistique complique également le parcours d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Réinstallés

580 entretiens

20 ménages accompagnés soit 44 personnes

La réinstallation est un dispositif mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), qui consiste à identifier des réfugiés se trouvant dans un pays de premier asile, où leur protection ne peut être assurée de manière durable, afin de leur permettre d'être accueillis dans un pays tiers.

Ce pays s'engage alors à leur accorder un statut de séjour permanent.

Dans le cadre de ses engagements internationaux, notamment au sein du régime d'asile européen commun et en coopération avec le HCR, la France accueille chaque année des ressortissants de pays tiers ayant besoin de protection, via des programmes de réinstallation.

Ces programmes prévoient l'envoi de missions de l'OFPPA dans les pays de premier asile pour y sélectionner les personnes les plus vulnérables, qui se verront reconnaître un statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire dès leur arrivée en France.

Leur accueil est ensuite organisé par le Ministère de l'Intérieur, avec un accompagnement global d'un an assuré par un opérateur. Ce dernier prend en charge leur hébergement ainsi que leur intégration. À leur arrivée sur le territoire français, ces personnes sont directement reconnues comme bénéficiaires de la protection internationale.

Un accompagnement social global dès l'arrivée

Dès l'arrivée des ménages réinstallés, un accompagnement social global est mis en place afin de faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement.

L'objectif initial est de favoriser une appropriation rapide du territoire d'accueil : repérage des lieux ressources (centres de soins, établissements scolaires, supermarchés, téléphonie, etc.) et accompagnement dans les premières démarches du quotidien.

Une aide transitoire est également proposée pour faire face aux premières dépenses : loyers, alimentation, frais essentiels.

Cet accompagnement individualisé repose sur un diagnostic administratif complet, permettant l'ouverture des droits sociaux et bancaires, ainsi qu'un accès rapide aux soins.

Une évaluation de la situation sanitaire est effectuée dès l'arrivée, avec orientation vers la PASS d'Hyères, un médecin généraliste ou des spécialistes si besoin.

Les enfants sont rapidement inscrits dans les établissements scolaires.

Accès à la langue et à l'emploi

Des ateliers d'alphabétisation sont proposés tout au long de l'année.

Une orientation vers l'OFII est organisée dès l'arrivée pour initier le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et réaliser un test de positionnement linguistique.

Un accompagnement à l'insertion professionnelle est également prévu, incluant un bilan de compétences afin d'identifier les potentiels de chaque personne et de les orienter vers les dispositifs adaptés : forma-

tion, employeurs ou structures d'accompagnement.

Vie sociale et soutien à la parentalité

Des activités socioculturelles variées sont proposées, allant au-delà de l'occupationnel, avec l'objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration.

En 2024, plusieurs ateliers collectifs ont été organisés à destination des bénéficiaires de la protection internationale, abordant des thématiques variées telles que l'accès au logement autonome, la gestion du budget ou encore des ateliers créatifs spécialement conçus pour les enfants.

Un soutien à la parentalité est également prévu, via la présence d'une psychologue, des groupes de parole et des ateliers collectifs visant à renforcer les compétences parentales.

Durant les premières semaines, un accompagnement renforcé est mis en place, incluant des visites à domicile fréquentes.

Soutien matériel à l'installation

À leur arrivée, les bénéficiaires reçoivent un kit alimentaire, un kit d'hygiène, des vêtements adaptés à la saison. Les logements sont entièrement équipés, notamment d'une machine à laver, afin de garantir des conditions de vie dignes dès les premiers jours.

Bilan 2024

Nous avons accompagné 44 personnes, réparties en 20 ménages, originaires d'Érythrée, de Djibouti, d'Éthiopie, du Soudan et de Syrie, en provenance de camps de réfugiés situés au Liban, en Égypte et au Rwanda.

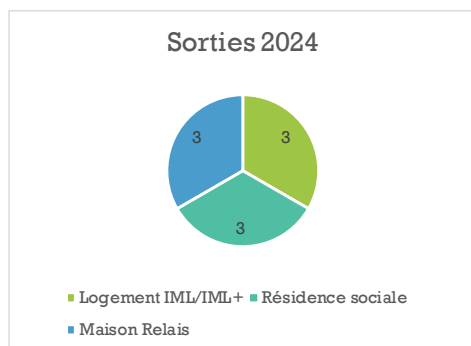
Ces ménages ont été accueillis dans 10 logements distincts du parc locatif privé, avec la possibilité de recourir à l'intermédiation locative ou à des baux glissants. Tous les logements sont situés sur la commune de Hyères. Sur ces 20 familles (44 personnes, dont 19 enfants), on compte 4 familles monoparentales, 4 couples avec enfants, 1 couple sans enfant et 11 personnes isolées.

Un travailleur social est dédié à ce dispositif.

Sortie du dispositif

En 2024, 9 ménages ont été relogés : 3 ont obtenu un

logement via l'Intermédiation Locative (IML), 3 ont accédé à une résidence sociale avec bail glissant, et 3 ont intégré un logement social.



Cette année, nous avons rencontré des difficultés liées à l'ouverture des droits des ménages, en particulier pour l'accès au RSA, ce qui freine leur insertion professionnelle ainsi que leur relogement. Par ailleurs, les BPI orientés présentent une vulnérabilité croissante, notamment en raison de lourds problèmes de santé. De plus, le délai pour obtenir un récépissé auprès de la préfecture dépasse actuellement 4 mois, ce qui complique la gestion, d'autant que la durée d'accompagnement est normalement limitée à un an.

Face à ces contraintes administratives, les sorties des ménages s'avèrent donc plus longues et plus complexes.

Ukraine

1 061 entretiens, 160 personnes accompagnées

Hébergement citoyen / IML Pays hyérois

Sur ces 2 dispositifs, nous avons accueilli 6 ménages, soit 13 personnes (8 adultes et 5 enfants).

L'année 2024 a marqué la fin de l'hébergement citoyen. L'association en Chemin a donc mis fin à l'accompagnement social du dernier ménage une fois le bail signé directement avec le propriétaire.

En ce qui concerne l'IML « Ukraine » : Début 2024 nous avions 5 IML. Fin 2024, il nous en reste 3 dont 1 famille ayant une sortie programmée en janvier 2025.

Sur les 2 IML restants, seule une famille a un logement adapté à sa composition familiale. Nous avons tenté de faire glisser le bail après du propriétaire mais ce dernier a refusé.

Les 2 familles sont positionnées sur différentes commissions, nous attendons un retour qui devrait être positif, avec des sorties prévues en 2025.

Actions menées pour l'accompagnement des personnes (apprentissage linguistique, insertion socio-professionnelle, sortie vers le logement...)

Les familles ont été orientées à France Travail afin de bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi et de formation en cas de besoin.

Via le réseau de l'association en Chemin, nous avons pu avoir le contact d'un employeur en recherche de salarié pour son entreprise de nettoyage. Par ce biais, nous avons pu faire signer un CDI temps partiel à une dame Ukrainienne.

Nous avons pu faire entrer 2 jeunes filles en logement CROUS afin de faciliter le relogement de leur mère.

Actions menées pour favoriser la constitution d'un réseau social à travers des activités culturelles, sportives ou sociales en lien avec la société d'accueil

Les familles ukrainiennes ont été conviées aux divers événements organisés par l'association En Chemin, comme le rassemblement pour Noël ou encore le repas organisé pour l'occasion de la journée mondiale des réfugiés. Nous avons mis en lien les familles Ukrainiennes entre elles à la suite de leur demande.

En 2023, nous avons accompagné 9 familles ukrainiennes en hébergement citoyen : 5 sur la commune de Hyères, 1 à Carnoules, 1 au Lavandou, 1 à La Farlède, 1 à Solliès-Pont.

Hébergement citoyen Est Var

Nous avons accompagné au cours de l'année 2024, 4 ménages (11 personnes : 7 adultes et 4 enfants). Ce sont majoritairement des femmes seules avec enfants du fait du contexte géopolitique qui ne permet pas aux hommes de fuir le pays.

Pour cette action, 4 propriétaires ont mis à disposition un logement entier, via une convention d'occupation de logement citoyen. 120 entretiens et 12 accompagnements physiques.

Depuis le démarrage du conflit, les possibilités d'accueil des personnes Ukrainiennes réfugiées ont évolué. Elles peuvent désormais prétendre à être hébergées dans le cadre de l'Intermédiation Locative.

Les propriétaires accueillants ont donc été informés de cette possibilité.

L'intérêt majeur est que les personnes ouvrent des

droits à l'allocation logement, intégralement reversée au propriétaire. La règle, pour ceux ne travaillant pas, étant de fixer un montant du loyer égal à celui de l'allocation logement.

Tout comme pour l'Intermédiation Locative classique, l'association est intermédiaire entre le bailleur et le sous-locataire. A ce titre, nous percevons les allocations logement et les reversons aux propriétaires. Aussi, un bail est conclu entre le propriétaire et l'association mais également un bail entre l'association et la famille.

Composition des ménages : 1 couple + 1 adulte ; 1 couple avec 1 enfant ; 2 femmes seules avec enfants ; 1 femme seule avec enfant.

Sorties du dispositif : 1 ménage a accédé à un logement sur le parc privé, 2 ménages bénéficient d'un hébergement précaire (type location de vacances) et 1 ménage a signé un contrat de location avec un propriétaire qui avait mis son logement à disposition via une convention « IML citoyen ».

Cette action IML Ukraine est arrivée à son terme en août 2024, sur décision de la DDETS.

Accueil collectif d'hébergement (Fénelon).

22 familles accueillies soit 57 personnes

Cet accueil collectif d'une capacité de 50 places, qui fonctionne depuis 2022, s'effectue en étroite collaboration avec l'Institut Fénelon à Toulon, propriétaire des lieux. Un partenariat a été instauré avec la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur afin de répondre aux besoins alimentaires des accueillis. Des démarches administratives ont été engagées dès l'accueil des familles dans le cadre de la politique en vigueur pour les exilés ukrainiens.

En 2024, ce sont 5 nouvelles familles (20 personnes) qui ont intégré cet accueil collectif.

Les enfants sont tous inscrits dans les établissements scolaires de la ville suite aux orientations décidées par l'Inspection Académique du Var. Lors des vacances scolaires, nous avons pu inscrire les enfants dans les centres de loisirs de la ville de Toulon afin d'agir rapidement sur une prise en charge de ces derniers en leur permettant de retrouver des espaces de détente entre pairs. Des temps d'activités ont été organisés pendant la période estivale et les petites vacances suivantes grâce au recrutement de deux vo-

lontaires en service civique.

Les tâches ménagères, les préparations de repas sont assurées par les accueillis eux-mêmes avec l'appui de la responsable logistique. Le travailleur social a aidé les familles à utiliser les denrées distribuées afin d'éviter le gaspillage grâce à des ateliers cuisine. Une bénévoles intervient toujours de manière hebdomadaire pour accompagner les adultes dans l'apprentissage du Français. Néanmoins, c'est surtout par le biais de formations linguistiques via France travail que les ménages ont pu progresser dans l'apprentissage de la langue, permettant ainsi une insertion professionnelle. Des sorties, afin de découvrir leur nouvel environnement, ont été organisées. Des ouvertures de droits (aide financière pour demandeur d'asile – CSS – Allocation de Rentrée scolaire) et des inscriptions à différents sites pour des recherches d'emploi, etc. ont été enclenchées par le travailleur social. Face Var a également accompagné les ménages hébergés afin de les aider dans leur recherche d'emploi et dans leur projet professionnel. Avec une perspective de fermeture en 2025, la sécurisation des situations administratives et financières a constitué l'enjeu majeur de cette année 2024 afin de permettre le relogement. Ainsi 11 personnes ont travaillé ; parmi elles, 6 personnes ont été embauchées en CDI.

Notre association a effectué plusieurs réunions d'informations sur la procédure de demande d'asile afin d'inciter les ménages à effectuer cette démarche. Des ateliers ont été menés afin de préparer les ménages à une sortie vers le logement autonome, en particulier sur la thématique de la gestion budgétaire, la constitution d'une épargne étant une source de difficulté pour les ménages accompagnés, et ce malgré l'absence de charges importantes (participation aux charges de 10 à 15 % des ménages bénéficiaires de ressources égales ou supérieures au RSA uniquement, et distribution importante de denrées alimentaires).

Durant l'année 2024, 18 personnes sont sorties du dispositif, soit 6 ménages. 5 personnes sont retournées en Ukraine. Une personne a intégré le dispositif HU maternité de notre association. 6 personnes ont obtenu un logement social (soit 2 ménages). 1 ménage (2 personnes) est parti vers un logement IML. 1 ménage (2 personnes) a trouvé une solution dans le parc privé. 1 ménage (2 personnes) a trouvé une solution grâce à son réseau familial.

En 2025, avec le concours de la DDETS et du SIAO, l'objectif est de permettre la sortie positive des personnes accueillies avant fin août ; un ménage a d'ores

et déjà pris la décision de retourner en Ukraine à la fermeture du centre.

Difficultés

La principale difficulté a été l'apprentissage de la langue française et donc la communication.

Il en a été de même avec la scolarisation, certains enfants ont eu beaucoup de difficultés à s'intégrer et la problématique de l'absentéisme a été travaillée avec les ménages.

Le changement de mode de vie et le déclassement pour certains ont créé des tensions et des incompréhensions.

Conclusion

Si une partie du public a progressé en français, le manque d'acquisition de la langue française reste un frein pour l'insertion professionnelle pour plus de la moitié du public accueilli.

Le contexte géopolitique restant incertain, les familles comprennent que l'insertion professionnelle (et ainsi l'apprentissage du français) devient inéluctable, même si l'on observe une résistance. L'incapacité à se projeter engendre une souffrance psychique pour quelques usagers.

Nous avons constaté que la très grande majorité des familles souhaitent rentrer en Ukraine le plus rapidement possible, elles ne voient donc pas l'utilité de l'apprentissage du français et de la scolarisation en France de leurs enfants. Le conflit qui s'éternise ne leur permet pas de se projeter et c'est une véritable souffrance psychique pour certains.

Formation linguistique

37 participants de janvier à juin 2024

De manière cohérente et transversale, cette action vise à apporter aux usagers concernés un accompagnement complémentaire à ceux mis en œuvre par les différents établissements d'En Chemin et d'autres structures. Les bénéficiaires de cette action cumulent à la fois des difficultés liées à la maîtrise de la langue française mais aussi à celles de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Nos séances de formation sont essentiellement destinées aux personnes primo-arrivantes depuis moins de 5 ans sur le territoire français. Dans le même temps, les participants sont informés sur les valeurs, principes et symboles de la République française ainsi

que sur les us et coutumes de notre société.

Ils peuvent pour celles et ceux qui le souhaitent se préparer au test de connaissance du français tout public (TCF TP) ou encore aux diplômes du DELF (diplôme d'études en langue française).

Les cours sont organisés par groupes de niveaux et ont lieu à Cuers et à Hyères. Vingt intervenants bénévoles, régulièrement formés aux techniques pédagogiques, se chargent de l'animation des séances. Ils interviennent pour la plupart en binôme. Les contenus et programmes pédagogiques s'appuient sur le référentiel du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

En complémentarité de l'apprentissage de la langue française, la formation comporte deux axes :

- Le premier concerne les personnes tout juste arrivées sur le territoire français, n'ayant aucune maîtrise de la langue française qu'elles aient été scolarisées ou non dans leur pays d'origine (enseignement FLE-Français Langue Etrangère ou Alphabétisation). Elle vise plus particulièrement l'insertion sociale.

Des séances thématiques sont organisées plusieurs fois par semaine sur l'accès aux droits, l'éducation à la citoyenneté et à la vie pratique. Des accompagnements extérieurs (découverte de l'environnement urbain proche, information sur la sécurité piétonne, utilisation des transports en commun, gestion du temps, etc.) sont mis en œuvre.

Les apprenants concernés par les formations linguistiques prescrites par l'OFII quelques mois après leur arrivée sur le territoire, peuvent ainsi poursuivre leur parcours d'apprentissage, sur la base d'un premier socle de connaissances linguistiques et de compétences sociales solides, acquises au sein de nos cours et ateliers.

- Le deuxième axe concerne des personnes ayant atteint un niveau linguistique suffisant pour leur permettre d'envisager un projet professionnel (emploi ou formation).

Les séances d'apprentissage et ateliers sont alors plus particulièrement axés sur le vocabulaire professionnel, le droit du travail français et sur l'utilisation de l'outil informatique pour des recherches internet concernant la formation professionnelle ou encore la recherche d'emploi (sites Pôle Emploi et autres).

Au regard de ses difficultés pédagogiques et/ou personnelles, chaque apprenant peut bénéficier s'il le souhaite d'un entretien individuel conduit par la

Coordinatrice de l'action.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Plateforme Linguistique du Var, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles du Var (CIDFF), l'Ecole de la 2ème chance pour les plus jeunes (16-25 ans) ainsi que différents partenaires associatifs œuvrant sur le territoire hyérois.

L'action est supervisée par un responsable pédagogique, gérée par une coordinatrice/formatrice et animée par un service civique. L'équipe de bénévoles assure l'apprentissage linguistique.

UPE2A

La « Classe Passerelle » est accueillie au Lycée Cisson à Toulon depuis plusieurs années. Elle accompagne sur l'année civile une quarantaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans, non ou peu scolarisés antérieurement, peu ou pas francophones, non pris en charge par l'Education Nationale dans un parcours «traditionnel» (non soumis à l'obligation scolaire).

Depuis septembre 2022, En Chemin a ouvert, avec l'accord de l'inspection Académique du Var et de l'Etat (DDETS 83), une deuxième classe au sein du Lycée Rouvière à Toulon plus particulièrement orientée en direction des élèves Ukrainiens. Cette action s'est arrêtée en juin 2024.

Au total, sur l'année civile 2024 :

Pour l'action UPEAA CISSON (sur l'année civile 2024) : **28 élèves** ont été accueillis et ont pu bénéficier des apprentissages dispensés par la classe Passerelle

Pour l'action UPEAA ROUVIERE (scolarité de janvier à juin 2024) : **25 élèves** ont également été accueillis et ont pu bénéficier des apprentissages dispensés par cette action « spécifique Ukraine ».

Soit 53 élèves au total sur l'année 2024 (deux exercices scolaires).

LYCEE CISSON :

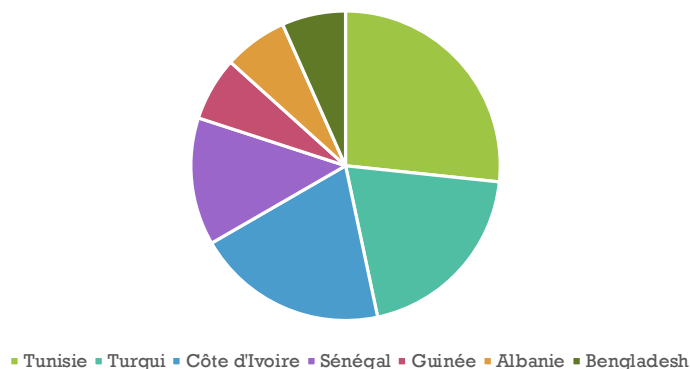
L'action menée a permis l'accueil de 15 élèves présents de Janvier à Juin 2024 (10 MNA et regroupement familial) : 12 garçons et 3 filles.

Les jeunes sont nés entre 2006 et 2009. Les jeunes suivent un planning hebdomadaire de 26 heures qui comprend : Français Langue Seconde, Arts plastiques, Mathématiques, PSE, Anglais, technologie/

informatique et EPS.

Ils ont originaires de Tunisie (4) ; Turquie (3) ; Côte d'Ivoire (3) ; Sénégal (2) ; Guinée (1) ; Albanie (1) ; Bangladesh (1).

Pays d'origine des élèves



Les niveaux scolaires sont hétérogènes : infra A1.1 (27% de l'effectif) ; A1.1 (13% de l'effectif) ; A1 (33% de l'effectif) et A2 (27% de l'effectif).

En fin de parcours scolaire, on retrouve les progressions suivantes : infra A1.1 (6% de l'effectif) ; A1.1 (23.5% de l'effectif) ; A1 (23.5% de l'effectif) et A2 (47% de l'effectif).

Résultats – Orientations (pour les élèves de la classe CISSON au 30/06/2024, soit 15 élèves présents :

Certains élèves ont été présentés aux examens (Diplômes et Certificats)

DEL F A2 : 8 élèves présentés, 7 l'ont obtenu

CGF : 7 élèves présentés, 7 l'ont obtenu

ASSR 2 : 15 élèves présentés, 10 l'ont obtenu

Certification PIX : 15 élèves étaient certifiables, 5 l'ont obtenu

PSC1 : 15 élèves présentés, 15 l'ont obtenu

Au-delà de l'accompagnement proposé autour des prérequis linguistiques, scolaires et sociaux nécessaires afin de permettre à chacun une possibilité d'insertion tant sociale que professionnelle, nous avons proposé des interventions :

- Le CODES (Comité Départemental de l'Education à la Santé) est intervenu autour des thématiques suivantes : Alimentation, sommeil, vie sexuelle et affective, lutte contre les discriminations.
- Les élèves ont participé à la course solidaire HANDIBOU organisée par le Lycée Cisson

pour l'ensemble des élèves.

- Atelier de contes, projet consistant à emmener les jeunes dans l'univers du conte et à leur faire découvrir ou réveiller une mémoire qu'ont certains de contes dits dans la sphère familiale ou dans leur pays d'origine.
- Sorties pédagogiques, visite du musée de la photographie, découverte du centre ancien de Toulon et journée à la villa Tamaris à la Seyne sur mer.

Les élèves ont pu effectuer des stages au sein du lycée dans les domaines suivants : automobile, énergie, électricité, numérique et industrie.

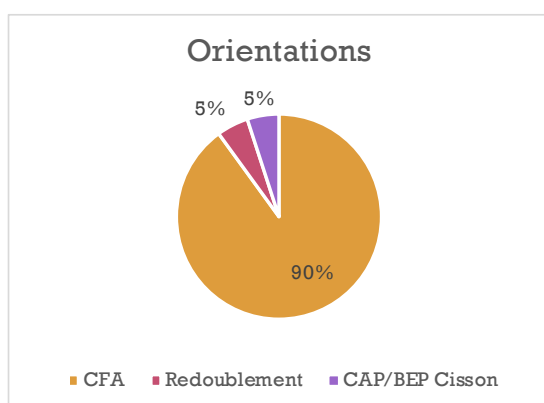
Ils ont également, par le biais de conventions, effectué des stages en immersion professionnelle dans les métiers du bâtiment (8%) ; plomberie (15%) ; mécanique auto (32%) ; électricité (15%) ; coiffure (15%) et menuiserie aluminium (15%).

Orientations post UPEAA

90% des élèves ont été orientés en CFA avec contrat d'apprentissage

5% ont été maintenus sur le dispositif (redoublement pour admission tardive)

5% poursuivent des études dans l'établissement (CAP/BEP)



De septembre à décembre 2024

13 jeunes ont intégré l'UPEAA : 9 MNA (8 garçons et une fille) – 4 garçons dans le cadre du regroupement familial.

LYCEE ROUVIERE :

Cette action concerne l'année scolaire de septembre 2023 à juin 2024. Elle n'a pas été reconduite à la rentrée 2024.

25 jeunes ont été accueillis sur cette UPEAA prioritairement réservée aux élèves Ukrainiens.

18 garçons – 7 filles nés entre 2005 et 2008.

9 élèves Ukrainiens – 4 MNA – 4 dans le cadre du regroupement familial – 6 avec le statut de demandeurs d'asile – 2 déplacements au sein de l'UE.

Les élèves ont bénéficié d'un emploi du temps hebdomadaire de 26 heures (Français – Anglais – Maths – informatique et EPS).

Les activités annexes ont pu se faire en lien et en mutualisant les actions menées par le Lycée Cisson. Les élèves de Rouvière et de Cisson ont pu ainsi se rencontrer et échanger entre pairs.

Cette action était portée et gérée par la direction académique avec le soutien d'En Chemin.

Partenaires

CASNAV (tests de niveaux – orientations vers UPEAA) – Comité départemental d'éducation à la Santé (CODES) (séances d'animation autour de l'alimentation, la vie affective et sexuelle, les conduites à risques...) – Protacc (prévention PSC1 « premiers gestes – premiers secours ») - Hôtel des Arts et l'Opéra de Toulon (médiation culturelle).

Détail des chiffres Parentalité /Protection 2024

487 parents et 698 enfants accompagnés

Plateformes A.V.A. (Accueil Violences Accompagnement)

- **320** femmes et **496** enfants accompagnés
- **2 189** passages

Logements pour FVV

- **68** femmes et **92** enfants mis à l'abri

Résidence Accueil pour Femmes

- **35** femmes et **27** enfants hébergés

Appartement parental

- **27** parents et **58** enfants
- **82** séjours et **29** séances

Café des parents

- **37** parents et **25** enfants
- **20** séances et **89** participations

Plateforme A.V.A. / LAEO Fréjus

320 femmes et 496 enfants accompagnés

2 189 entretiens menés

En 2024, nous avons développé deux nouvelles plateformes sur le territoire. L'action est donc devenue départementale, avec trois lieux : Hyères (la plateforme originale), Toulon et Draguignan.

Cependant, le fonctionnement et l'essence du dispositif restent les mêmes : il s'agit d'un lieu de transition et d'échanges qui permet d'accueillir, d'informer et d'orienter toute femme victime de violences au sein du couple dans son parcours de sortie des violences. Ces lieux accueillent toutes les femmes de façon inconditionnelle, gratuite et anonyme du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 non-stop.



Dans chaque lieu, l'équipe est constituée d'un travailleur social, d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants ainsi que d'un agent d'accueil. Elle propose une aide et un soutien en rompant l'isolement, en informant les femmes sur les droits et dispositifs existants en fonction de la situation, en les orientant vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social et sanitaire.

L'équipe A.V.A. accorde une grande importance à la première rencontre d'une femme qui se présente spontanément ou qui a pris rendez-vous pour évoquer sa situation à l'égard de sa vie de couple.

En effet, la plupart des victimes n'abordent pas spontanément les violences qu'elles subissent. Le travailleur social qui se charge du premier accueil facilite la prise de parole. L'accueil proposé se déroule dans un espace chaleureux et favorable à l'expression. Il faut un certain temps avant qu'elle perçoive que cet espace lui est réservé et que sa parole a une impor-

tance pour la personne qui l'accueille pour la première fois. L'idée est de lui faire savoir qu'elle dispose d'un interlocuteur à son écoute, sans jugement, qui lui permet de libérer sa parole sur le sujet.

L'accompagnement social qui est proposé au sein de chaque plateforme permet également d'avoir accès à l'information dans un cadre sécurisé et de bénéficier d'une première prise en charge de la situation que la femme rencontre.

L'ensemble des services de l'association sont mobilisés autant que de besoin dans l'intérêt de ces femmes.

Nos partenaires spécialisés dans cette thématique sont l'AAVIV (association d'aide aux victimes du Var), AVRE (association varoise pour le respect de l'enfant) et le CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et des familles), les avocats, les S.P.I.P en charge de Monsieur s'il y a condamnation. Ce partenariat s'est étendu sur le Département limitrophe, à savoir le 06 avec l'association « Une voix pour elle » (dispositif « On bouge »).

Les orientations émanent de divers secteurs, social, associatif et judiciaire : des intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G.) et en commissariat (I.S.C.), du CIDFF, de l'AAVIV et des autres associations, de l'ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France, des CCAS etc...

Afin d'assurer les missions qui incombent à chaque équipe, le travail en étroite collaboration avec divers partenaires et autres professionnels s'avère indispensable et permet un accompagnement global et personnalisé de la personne.

Ainsi, les concertations et échanges réguliers avec l'assistante sociale de secteur, le référent ASE ou AEMO en particulier et d'autres intervenants permettent une cohésion et une pluridisciplinarité essentielle à l'accompagnement social global.

Ce partenariat, qu'il soit interne ou externe, constitue un élément indispensable quant à l'atteinte et à la réalisation de la mission des plateformes : la sortie des violences conjugales pour les femmes que l'on accompagne.

A.V.A. permet également une prise en charge psychologique de la femme victime de violences conjugales car d'une manière générale, les violences affectent la santé psychique des victimes.

Pour cela, dans chaque lieu, une psychologue dévouée à l'accompagnement de ces femmes est présente deux journées par semaine, sur des créneaux ho-

raires définis. A.V.A. est donc en capacité de proposer cette prise en charge psychologique à toutes les victimes qui le demandent, dans des délais rapides et de façon individuelle.

Des groupes de paroles sont organisés de façon régulière dans chaque lieu, animés par la psychologue et le travailleur social.

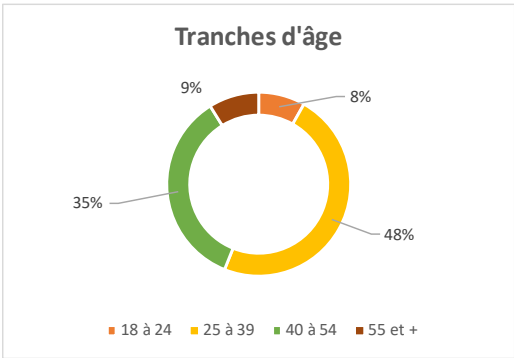
Les équipes participent également des temps d'échange et de partage mais aussi à des animations pour le public FVV en collaboration avec des associations de quartier et des partenaires dédiés à la prise en charge du public : La journée de la femme, notamment, ou des activités et ateliers manuels...

En septembre 2024, nous avons pu ouvrir un dispositif complémentaire à Fréjus : un LAEO (Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation), en direction du même public. Le LAEO de Fréjus est ouvert une demi-journée par semaine, avec des permanences d'un travailleur social et d'une psychologue. Elles ont pour mission un 1er accueil de ces femmes, ainsi qu'une écoute et une orientation vers les dispositifs dédiés (comme les Plateformes AVA).

Le LAEO de Fréjus n'a pas vocation à se substituer aux différentes structures existantes, mais bien à préparer et accompagner les femmes vers celles-ci. En ce sens, il est complémentaire des Plateformes A.V.A.

Bilan 2024

320 femmes et 496 enfants ont été accompagnés.



39% se déclarent sans domicile fixe (parfois parce qu'elles ont quitté le domicile conjugal et sont hébergées chez des proches ou en hôtel)

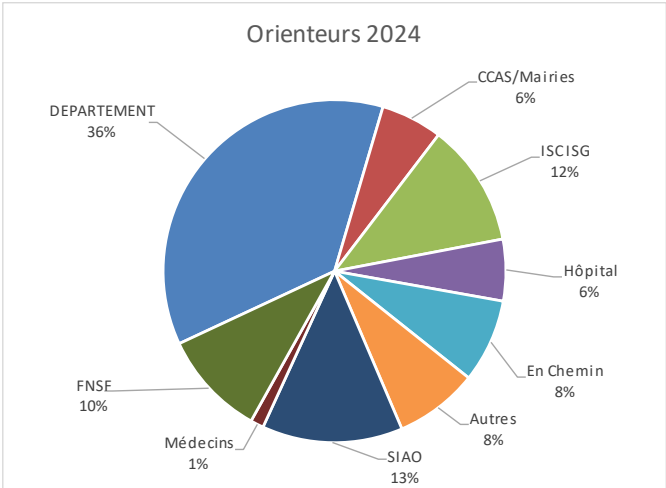
14% ont un handicap reconnu

31% bénéficient du RSA

79% des personnes sont orientées, les autres se présentent d'elles-mêmes (bouche-à-oreille, site internet...). Il est à noter qu'En Chemin est désormais

adhérente de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), qui porte le numéro national 3919. En Chemin est la seule association dans ce cas dans le Var. Ceci nous permet d’être destinataires des appels passés au 3919 qui concernent des femmes résidant sur le territoire ayant besoin d’un accompagnement spécifique, voire d’une mise à l’abri.

Les orienteurs sont les suivants



Logements pour femmes victimes de violences

Nombre de femmes mises à l’abri : 45 mères et 23 femmes isolées.
Nombre d’enfants différents : 92 enfants.
Soit un total de 160 personnes mises à l’abri sur l’année 2024.

Le dispositif de logement d’urgence ou temporaire est une action qui a démarré en 2021 et qui permet la mise à l’abri des femmes victimes de violences conjugales, associée au suivi social global d’un travailleur social dédié pour les femmes avec ou sans enfant positionnées sur ces logements temporaires. Le travailleur social devient alors le référent de parcours sur le logement temporaire proposé à la femme et ses enfants.

Les appartements sont meublés avec tout le confort nécessaire à la prise en charge de ces personnes souvent très fragilisées par la situation qu’elles sont en train de vivre.

La mise à l’abri de ce public se fait avec une particularité dans l’une des communes où les hébergements sont proposés. En effet, en-dehors des horaires d’ouverture de la plateforme dédiée aux violences conjugales, la police municipale et le commissariat ont toute latitude d’y positionner une femme et ses en-

fants les soirs et les week-ends dans la mesure où un logement est disponible.

Ce dispositif s’est développé en 2024. L’association En Chemin disposait fin décembre 2024 de 70 places réparties comme suit :

- 9 places d’urgence, réparties à Hyères, Fréjus et Saint Raphaël (au sein de la Résidence Accueil Femmes)
- 61 places d’hébergement, réparties à Hyères, Toulon, La Seyne, La Valette, Cuers, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Saint Raphaël et Le Muy

Cette évolution accroît donc les solutions temporaires de mise à l’abri et renforce aussi le partenariat avec le SIAO-115 qui reste l’orienteur.

Les différents logements sont un dispositif complémentaire à la prise en charge des femmes victimes et répondent à une urgence de protection de la femme et ses enfants.

Cette action a été assurée en 2024 par trois travailleurs sociaux, situés à Hyères et Toulon (pour les hébergements sur MTPM), ainsi qu’à Fréjus (pour les autres territoires du département).

Ces professionnels assurent également des visites à domicile et effectuent des démarches administratives. L’accompagnement proposé permet de dresser un diagnostic approfondi de la situation et des besoins de la personne accueillie dans cet hébergement. Il permet un suivi individualisé et personnalisé de la victime et met en lien la personne accueillie avec les services proposés au sein de la plateforme pour les FVV ainsi que vers les partenaires spécialisés FVV.

L’attribution de ces hébergements n’est pas conditionnée au dépôt de plainte et peut se faire via différents partenaires tels que le SIAO-115, ainsi que l’ensemble des partenaires qui abordent la thématique des violences conjugales : à savoir les Polices Municipales, les Gendarmeries, la Police Nationale de l’ensemble du Var, les intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G.) et en commissariat (I.S.C.), le CIDFF, l’AAVIV et l’ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France.

Une fois l’orientation administrative faite, un diagnostic social est fait par téléphone avec la personne orientée afin de vérifier l’éligibilité de la demande et la possibilité de bénéficier de ce dispositif.

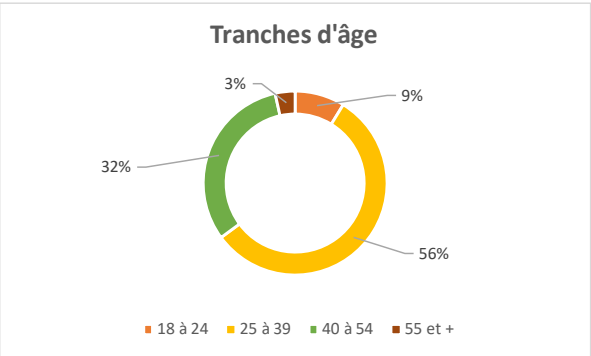
Une convention d’occupation et un état des lieux

sont signés à l'entrée dans le local pour une durée d'un mois, renouvelable une fois maximum. Aucun renouvellement n'est accordé au cas où l'occupante n'adhère pas à l'accompagnement social mis en place par le travailleur social ou si elle a divulgué l'adresse de l'hébergement.

Par ailleurs, les femmes accueillies dans ces logements peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative dans le cadre de notre agrément attribué par la Préfecture. Il s'agit en effet, soit de préparer un éventuel départ, soit de bénéficier d'une adresse si Madame a quitté le domicile (notamment si elle est hébergée dans un de nos appartements d'urgence).

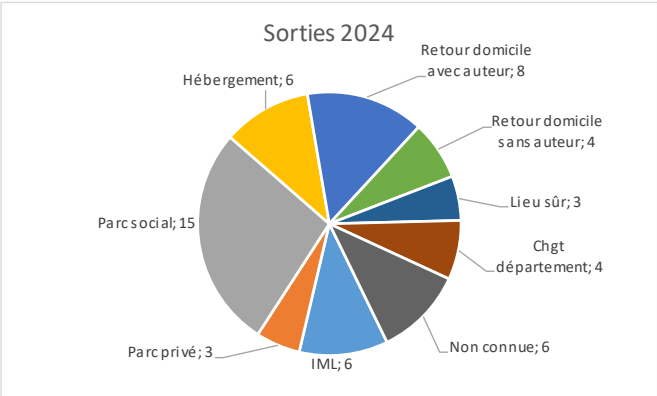
Bilan 2024

68 femmes et 92 enfants ont été hébergés, se décomposant comme suit : 45 familles monoparentales, 23 femmes isolées.



La durée moyenne du séjour pour les femmes hébergées est d'un peu moins de 3 mois.

sur les 68 femmes hébergées, 55 sont sorties en 2024, pour les raisons suivantes :



Parmi les personnes hébergées, 21 femmes (et 21 enfants) ont bénéficié d'une domiciliation en 2024.

Résidence Accueil Femmes

16 mères et 19 femmes isolées.
Nombre d'enfants différents : 27 enfants
Soit 62 personnes hébergées en 2024.

L'opportunité de louer, à Saint-Raphaël, un établissement hôtelier qui ne souhaitait plus exercer son activité a permis à l'association En Chemin de créer une structure d'hébergement pour femmes et enfants de 39 places, avec un accompagnement social global mis en œuvre par 2 travailleurs sociaux.

Ce projet a démarré en décembre 2023, et le lieu n'a été complet qu'à partir du mois de juillet, ce qui explique un taux d'occupation sur l'année de 66,5%.

Parmi ces 39 places, 3 sont dévolues à l'accueil en urgence de femmes victimes de violences et de leurs enfants.



LE PROJET

La Résidence accueille des femmes accompagnées ou non d'enfants ayant pu être confrontées à des situations de violence conjugale, et quoiqu'il en soit confrontées à des situations de vulnérabilités. Ces femmes ne disposent pas à un moment donné d'un toit, souvent du fait d'une rupture conjugale liée à des violences subies. Les personnes se présentent au sein de la structure après avoir été orientées exclusivement par le SIAO 115.

La RAF fonctionne avec au moins un professionnel (travailleur social, veilleur de nuit, agent d'accueil) présent 365 jours/365 et 24h/24.

Les locaux de la RAF se situent en centre-ville, à proximité de toutes les commodités (supermarché, divers commerces) et de la plage.



- Les objectifs de ce lieu sont de :
- permettre la mise à l’abri de femmes, avec ou sans enfants, dans un hébergement collectif
 - proposer à ces femmes un accompagnement social global
 - permettre l’autonomisation des bénéficiaires
 - permettre la mise à l’abri en urgence des femmes victimes de violences, accompagnées ou non de leurs enfants.

Les femmes y bénéficient donc d’un accompagnement social global mis en œuvre par 2 travailleurs sociaux, qui porte sur l’accès aux droits, tout d’abord, mais également sur la santé ou le logement. Une psychologue est en charge de l’accompagnement des femmes, notamment victimes de violences.

Le partenariat est important pour cette action : AAVIV (Association varoise d’aide aux victimes d’infractions du Var), le planning Familial, la CPAM (ouverture de droits en urgence), les services de la commune de Saint Raphaël (dont le CCAS ou la Police Municipale) ou du Département (PMI notamment).

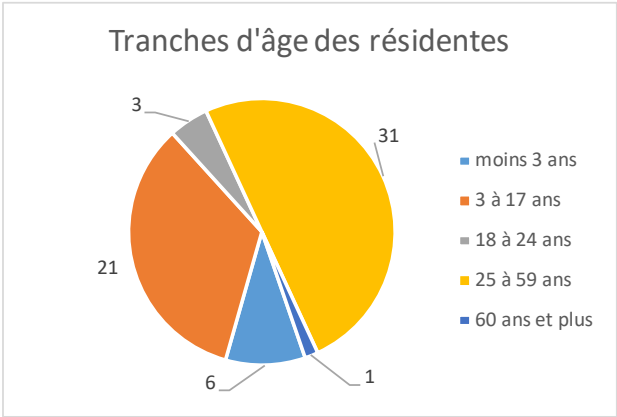
L’alimentation est à la charge des personnes hébergées, qui disposent d’une cuisine collective en rez-de-chaussée (et d’un jardin également).

LE BILAN 2024

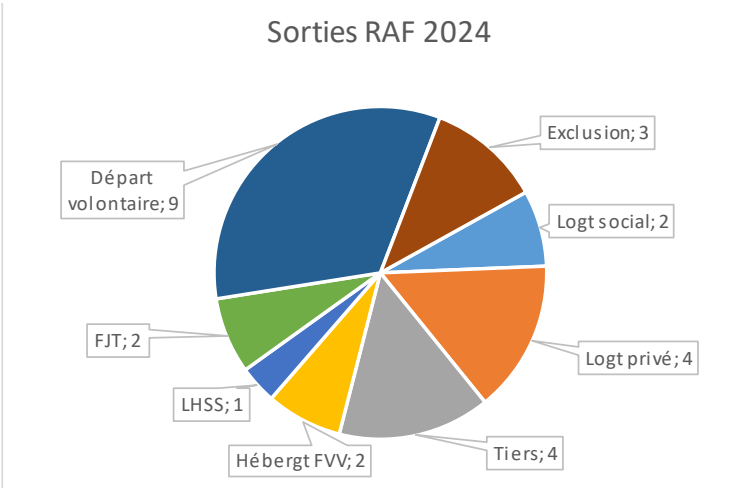
En 2024, la RAF a accueilli sur ses 36 places (en-dehors des 3 places d’urgence, dont les statistiques inclues dans celles des hébergements dédiés) 62 personnes : 35 femmes et 27 enfants.

Leur profil est le suivant :

- Composition familiale
 - Femmes isolées : 19
 - Familles monoparentales : 16
- Tranche d’âge :



Sorties : 27 personnes sont sorties en 2024, les sorties se décomposent de la façon suivante



Il reste donc 35 personnes hébergées au 31/12/2024.
612 entretiens ont été menés par les travailleurs sociaux pour mettre en œuvre l’action.

Appartement parental

Ce projet global consiste en la mise à disposition d’un appartement de type T4 aux parents qui ne bénéficient pas de toutes les conditions nécessaires à l’exercice de leur fonction parentale, afin de retrouver un épanouissement en tant que parent. Pour cela, l’association a proposé aux pères et aux mères ayant toujours leur droit parental cet appartement ainsi que deux types de rencontres régulières :

- des groupes de parole animés par une psychologue

et une éducatrice de jeunes enfants qui ont favorisé le partage d'expérience, les questions, les réflexions des parents dont le lien a été fragilisé ou perdu avec leur(s) enfant(s) suite à une séparation plus ou moins longue.

- des séances techniques de jeu et de découverte, mettant en avant les outils ludiques, ont été animées par l'éducatrice de jeunes enfants et ont permis de renouer le lien entre le parent et l'enfant, ceci afin de développer une complicité qui contribue à tisser ou renouer du lien et à l'enrichir au fil du temps.

Ces deux aspects, psychologique d'une part avec les groupes de parole et l'aspect «technico - concret» d'autre part avec les séances de jeux et de découverte, ont permis sur du long terme de travailler avec les parents sur la restauration du lien familial perdu en raison de la séparation entre le parent et son ou ses enfants.

Ces temps de rencontre se sont déroulés en amont et a posteriori des séjours passés avec son ou ses enfants, ce qui a permis au parent d'être dans de meilleures dispositions. Il a pu ainsi recevoir son enfant dans l'appartement en toute sérénité. Nous avons permis aux parents utilisateurs de l'appartement de mettre en place des activités d'éveil, des activités artistiques avec leurs enfants lors des séjours dans l'appartement. Ces activités ont été préparées avec les adultes en amont afin de favoriser les échanges avec leur enfant.

Nous avons constaté une estime de soi retrouvée pour ces parents, et plus particulièrement celle des pères participant aux groupes de parole et aux séjours avec leurs enfants.

Le groupe de paroles a également apporté un étayage supplémentaire pour les publics les plus précaires, dont les problématiques liées à la parentalité et au lien social sont étroitement imbriquées.

Cette action est co-financée par la CAF et par la DDETS (dispositif ALT).

Bilan 2024

Nombre parents différents : 27 - Nombre d'enfants différents : 58 enfants

Nombre de séances groupes de paroles, séances animation : 29

Nombre de séjours : 82 participations

Café des parents

Cette action groupe de paroles : «Café des parents, parlons-en Thé serein !» se veut être un espace de réflexion permettant au parent d'être acteur de sa propre solution et ainsi de faire preuve d'autonomie. Ces temps de rencontre ont eu lieu en moyenne deux fois par mois dans un cadre convivial et bienveillant, et ont favorisé l'expression de tous les participants.

Les parents échangent volontiers sur les relations qu'ils ont avec leurs enfants. Nous constatons au fil du temps une liberté de parole sur la pédagogie que les parents essaient de réinstaurer. Les conseils et les soutiens apportés par le groupe permettent aux parents de se dépasser et d'atteindre les objectifs que fixe le groupe.

Ces groupes de paroles ont créé une certaine solidarité entre les participants. L'expression pleine et entière des parents, sans jugement des participants, a permis aux parents de se sentir de plus en plus à l'aise sur ces temps de rencontre.

Les thèmes suivants ont été régulièrement abordés : la sommeil, l'équilibre alimentaire de l'enfant, savoir dire « non » à l'enfant (du tout petit à l'adolescent), le harcèlement à l'école, l'impact des écrans sur les acquisitions de l'enfant, le rythme des apprentissages psychomoteurs de l'enfant.

Ce partage d'expérience a permis aux professionnelles d'apporter des conseils et un soutien à la fonction parentale. Elles ont mis en avant les aspects positifs et ont animé l'espace de paroles en proposant des réflexions et interrogations qui ont permis de trouver des solutions et les explorer. Certains besoins exprimés par le parent ont été plus implicites mais néanmoins repérés par les professionnelles, car pour certains parents la culture et les repères éducatifs sont différents du pays d'accueil. Les professionnelles ont constaté ce besoin d'échange et une adaptation des repères éducatifs à la législation française. Par cette action, elles ont apporté aux parents de nouvelles perspectives sur leur mode éducatif.

Bilan 2024 :

Nombre parents différents : 37

Nombre d'enfants différents : 25 enfants

Nombre de séances : 20 séances

Nombre de passages : 93 participations

CPCA

1 255 auteurs reçus

La lutte contre les violences conjugales, priorité nationale, est également un enjeu important pour l'association, qui a développé plusieurs actions en ce sens. C'est pourquoi elle s'est portée candidate à un appel à projets visant à mettre en place des lieux de prise en charge des auteurs, qui permettent de traiter la problématique à sa source.

L'association gère depuis fin 2020 le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en direct sur le département du Var et par délégation à une association partenaire sur les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône (ressort du TJ de Marseille).

Les objectifs du CPCA sont les suivants :

- S'inscrire dans une optique de prise en charge globale de tout auteur de violences au sein du couple, engagés dans une démarche volontaire ou judiciaire ;
- Viser la réalisation d'un parcours articulé autour de différents modules d'actions (stages / actions de responsabilisation, accompagnement thérapeutique et médical en groupe ou en individuel, accompagnement socio-professionnel...), le cas échéant en lien avec le plan d'accompagnement de la personne mis en œuvre par l'administration pénitentiaire d'insertion et de probation en cas de suivi judiciaire en cours ou, en présentiel, par l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif mandatée par l'autorité judiciaire ;
- Inscrire son action en réseau avec les autres CPCA, et notamment contribuer au transfert de connaissances, à la diffusion des bonnes pratiques sur ce champ, à l'établissement de données quantitatives et qualitatives d'activités, en particulier en inscrivant son action dans un travail en réseau : au local, avec les autres centres déployés dans la région et les autres professionnels intervenant sur la thématique ; au national, dans le cadre d'une coordination nationale.

Ce dispositif s'appuie sur un module socle obligatoire constitué de stages de responsabilisation, d'un module

complémentaire ayant trait à l'accompagnement psychothérapeutique des auteurs, et d'un dernier module recouvrant l'accompagnement social et socio-professionnel.

Par extension à notre activité existante, nous avons intégré à notre prise en charge dans le Var la possibilité de mise en logement des auteurs. Ainsi, dans le 83, 10 logements sont fléchés sur ces publics (14 auteurs hébergés en 2024). Ils permettent, notamment en sortie d'incarcération (post-sentenciel), de mettre en logement ALT un auteur sans solution d'hébergement, ceci afin d'éviter la récidive et de protéger les victimes.

Afin de mettre en œuvre les 3 modules, le CPCA a signé des conventions avec de nombreux partenaires. Dans le Var, les associations partenaires du CPCA sont : Addictions France, l'AAVIV, l'AVEF, Avenir 83, AXIS, et Résonances Médiation.

L'association ARPAS anime l'antenne du département du 06 et l'association APCARS anime l'antenne du département du 13 (juridiction de Marseille). Concernant les moyens humains, une coordinatrice de parcours anime le réseau, accompagne/oriente les auteurs. Pour le 83 une salariée d'En Chemin (1 ETP) et une psychologue (0,40 ETP). Une référente de parcours pour le 06 (0,80 ETP) est salariée de l'ARPAS et une référente de parcours pour le 13 (0,90 ETP) est salariée de l'APCARS.

Notre antenne anime un groupe de parole chaque mois autour de la thématique « Parentalité », financé dans le cadre du REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité - CAF du Var). Ce module « propre au CPCA » fonctionne très bien. Il est coanimé par la psychologue d'En Chemin CPCA avec la participation d'un externe d'une de nos associations partenaires et/ou en présence du référent de l'antenne. Ces groupes permettent aux auteurs de nouer ou renouer des liens avec leurs enfants et de soutenir leur parentalité.

Une coordination nationale des CPCA a vu le jour. Elle contribue à la communication nationale en direction des différents ministères. Le CPCA REGION SUD participe aux réunions organisées sur nos territoires (réunions de réseau) et participe aux formations, colloques proposés. Une communication nationale a été engagée par le biais d'une vidéo disponible sur les réseaux sociaux, appuyée par des affiches nationales.

Au niveau local, le CPCA participe aux COMVIF initiés par les tribunaux, ce qui permet de présenter

les missions du CPCA mais aussi d'être en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués autour des VIF.

Bilan 2024

Au cours de l'année 2024, **1 255 auteurs** ont été accompagnés sur les 3 départements que couvre le CPCA Région Sud En Chemin.

Quelques chiffres :

- 1 255 auteurs accompagnés
- 218 auteurs dits « volontaires », dont 203 ayant un parcours judiciaire en cours sans obligation de suivi CPCA
- 254 auteurs ont intégré les groupes de paroles (dont 19 pour l'action spécifique du Var)
- 493 auteurs sont en suivi psychologique ou psychiatrique, 42 en suivi en addictologie
- 226 actes d'accès aux droits
- 97 démarches autour de l'accès à l'hébergement ou au logement
- 95 démarches entreprises autour de la parentalité
- 51 auteurs ont été accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle
- 41 auteurs orientés vers la Plateforme « Eviction » pour des nuitées d'hôtel.

la prise en charge à la sortie du dispositif.

Se pose également parfois la question de la réelle adhésion des auteurs.

Le partenariat

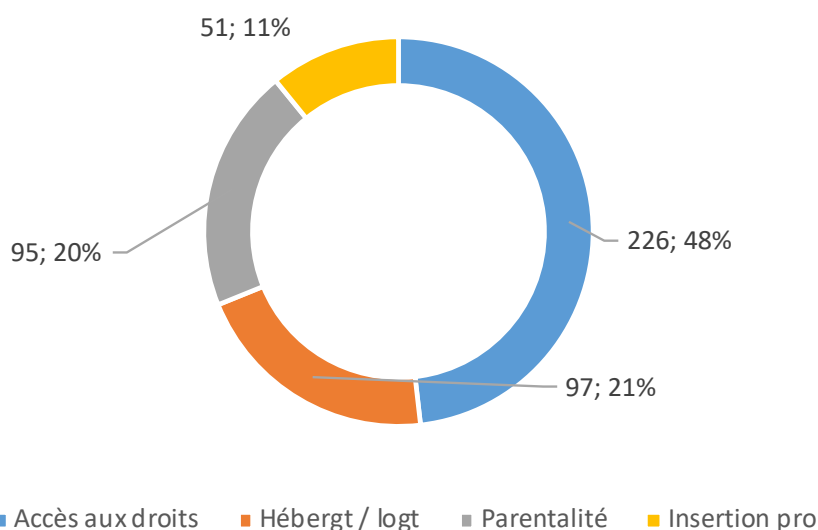
Le CPCA REGION SUD participe aux comités de pilotage initiés par la DRDFE (échelle régionale regroupant les 2 CPCA Région PACA). Il participe en amont des dépôts de demande de subventions complémentaires, en cas de besoin, aux instances FIPD / CAF / communautés de communes / Agglomérations...afin de présenter plus en détail les missions du CPCA.

Le porteur CPCA participe également selon les thématiques ou besoins aux réunions des départements du 06 et du 13, en plus de « siéger » à la coordination nationale / ARSL.

Le CPCA et ses antennes coordonnent également les professionnels qui interviennent autour des situations individuelles d'auteurs(es) (mise en lien avec les services judiciaires + sociaux + soins). Cela permet de concrétiser le projet personnel de l'auteur(e) et d'assurer une continuité de parcours.

Nous pouvons constater que dans la majeure partie des cas, **sans coordination du CPCA, les intervenants ne sont pas en lien.**

Accompagnement socio-éducatif et professionnel



Les difficultés rencontrées

Les référents font le constat d'une très grande précarité de certains auteurs, d'une grande fragilité, de troubles psychologiques, psychiatriques. Ce qui engendre des problématiques dans la continuité de

CJPP

35 auteurs accompagnés en 2024

La lutte contre les violences conjugales constitue une priorité d'action du ministère de la Justice. Les travaux issus du Grenelle des violences conjugales de 2019 ont fait émerger la nécessité d'une prise en charge efficiente des auteurs de tels faits. A cet effet, le garde des Sceaux a, sur proposition de la Haute Fonctionnaire à l'Egalité Femmes-Hommes, décidé dès le mois de septembre 2020, de la mise en place à titre expérimental d'un dispositif innovant : le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) du conjoint violent en phase pré-sentencielle et dans l'hypothèse d'une condamnation, son possible placement à l'extérieur en phase post-sentencielle. En Chemin a répondu au marché public de l'Administration Pénitentiaire en 2022 pour porter le Service de Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (SCJPP) au bénéfice de la Juridiction du Tribunal de Draguignan. 10 CJPP existent en France (9 en métropole et 1 en Guyane).

15 places sont préposées en hébergement diffus (5 logements situés sur la commune de Draguignan à proximité de nos bureaux, mais également du Tribunal Judiciaire et de tous les services et commerces). Les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) sont orientées soit à l'issue d'une garde à vue en pré sentenciel (10 places) ou en aménagement de peine en post sentenciel (5 places). Celles-ci sont modulables en fonction des orientations et besoins qui restent à la décision de la justice. Ces auteurs présumés ou condamnés, sont placés dans le cadre de violences conjugales par décision d'un magistrat du TJ de Draguignan.

Les placements sont d'une durée moyenne de 6 à 8 mois. Lors du placement, les PPSMJ sont contraintes à des obligations de suivi d'une part dans le cadre du contrôle judiciaire effectué par l'antenne du SPIP de Draguignan, à raison d'un rdv tous les 15 jours mais aussi dans le cadre d'une obligation de soins en termes d'addictions (orientations vers nos partenaires) et d'obligation de suivi par la psychologue dédiée, à raison d'une fois par semaine (spécialisée dans l'accompagnement et la prise en charge des auteurs de violences conjugales). La prise en charge est donc sociale, psychologique, éducative, addictologique.

L'équipe est composée d'un chef de service cadre, d'un travailleur social, d'une psychologue et d'un animateur social.

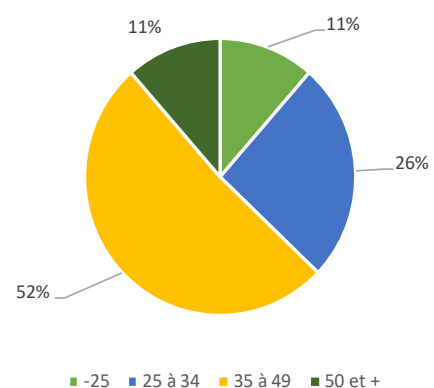
En Chemin accompagne également les PPSMJ tout au long de leur placement tant sur le volet social, éducatif que sur les tâches et obligations en lien avec l'hébergement collectif. Les PPSMJ participent à de actions de responsabilisation menées par En Chemin (travailleur social et psychologue), mais aussi avec le soutien de partenaires avec qui nous avons conventionné. En Chemin est en relation avec l'association d'Aide aux Victimes (l'AAVIV) et mène cet accompagnement en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation désignés pour le CJPP.

Les personnes hébergées dans le dispositif sont soumises à des contraintes horaires, définies par les magistrats. Un contrôle visuel est effectué chaque jour par l'équipe d'En Chemin, grâce au système de caméras positionnées à chaque entrée de nos hébergements.

Bilan 2024

Au 31 décembre 2024, ce sont 35 auteurs hommes qui ont été orientés vers le dispositif CJPP : 28 en pré-sentenciel et 7 en post sentenciel.

AGE DES AUTEURS



Concernant l'accompagnement psychologique, la psychologue réalise environ 40 séances individuelles par mois. Les séances sont à fréquence hebdomadaire voire bi hebdomadaire dans les cas les plus aigus. Les problématiques les plus travaillées sont principalement la violence, l'addiction, la paternité et le psycho trauma, le rapport à l'autre (couple, pairs, famille, enfant). La durée moyenne des séances est de 45 minutes.

Concernant la dimension de la sécurité, des fiches « incident » sont rédigées à chaque manquement aux conditions du contrôle judiciaire avec placement probatoire. Au cours de l'exercice 2024, nous avons eu à déclarer une fuite et une évasion, ainsi qu'une révocation d'un contrôle judiciaire.

RAPPORT D'ORIENTATION 2025

L'année 2025 débutera par la mise en place de nouvelles actions :

- Le dispositif AGIRE s'achevant, ce sera dorénavant le dispositif DIRE (Dispositif d'Insertion et de Retour à l'Emploi), destiné aux bénéficiaires du RSA, qui sera mis en œuvre par En Chemin sur 2 territoires : Val Gapeau Iles d'Or et Var Estérel. Ceci nécessitera la mise en place de nouveaux locaux sur la commune de Puget sur Argens.
- Sur l'Accueil de jour de Hyères, nous procéderons à l'embauche d'un travailleur social qui sera chargé de faire le lien avec le SIAO afin de favoriser l'hébergement de personnes sans domicile.
- L'association aura également à gérer 2 évaluations externes : celle des MNA sur Cuers et celle du CADA sur les territoires de Hyères et de Fréjus. Ceci afin d'être en conformité avec nos obligations en lien avec la Loi 2002-2.
- En Chemin continuera également à déployer (dans la limite de ce qui sera accordé par l'Etat) de nouveaux logements en Inter médiation Locative sur les territoires dont elle a la charge.
- Nous devons porter toute notre attention sur le dispositif A.V.A. (Accueil Violences Accompagnement), qui se terminera en fin d'année 2024 et dont nous ignorons dans quelle mesure il pourra être pérennisé.

Pour 2025, l'objectif d'En Chemin ne variera pas : poursuivre le développement de ses actions sur le Département, afin de pouvoir accompagner globalement et efficacement les personnes en difficulté.

Le Président,

Paul Lambert.